

Juin 2024

62_a

Sarah Van Praet
Carrol Tange (promoteur)

**Les jeunes et la police à Bruxelles,
une recherche-action portant sur
l'amélioration de la relation
problématique entre les jeunes et
la police**

Rapport de recherche



Direction opérationnelle de criminologie
Operationele directie criminologie
Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie
Institut National de Criminalistique et de Criminologie

Nous remercions chaleureusement la Zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles et en particulier le chef de corps Michel Goovaerts pour le financement de cette recherche. Un grand merci à Sarah Goesaert, Anaëlle Compère et Lana Ockerman de la zone de police pour leur collaboration. Cette recherche n'aurait pas été possible sans votre collaboration et celle de tous les policiers auxquels nous nous sommes adressé. Nous avons eu l'honneur et le plaisir de rencontrer plusieurs personnes au sein de la zone de police qui travaillent avec un enthousiasme et un dynamisme communicatifs sur l'amélioration des relations entre la police et les jeunes.

Un grand merci également à Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits des Enfants (DGDE), et à Madeleine Guyot, conseillère auprès du DGDE, pour avoir rendu cette recherche possible grâce à leur attention sans faille portée à ce thème. Un merci tout particulier à Madeleine Guyot pour son soutien et son aide concrète et essentielle dans le cadre de l'accompagnement des jeunes pendant les entretiens de groupe.

Merci à tous les travailleurs de jeunesse des différents services pour leur coopération malgré des emplois du temps surchargés. Ce fut un plaisir et une source d'inspiration de vous rencontrer.

Et enfin, merci tout particulier à tous les jeunes qui ont accepté de nous rencontrer et de partager avec nous un pan - souvent difficile - de leur vie. Merci pour votre patience face à nos questions difficiles et à toutes nos demandes de précision.

Introduction

Cette recherche-action portant sur l'amélioration des relations entre les jeunes et la police s'est déroulée entre mai 2022 et avril 2023, sur la base d'un financement par la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles (PolBru). A la demande du chef de corps Michel Goovaerts et des bourgmestres Philippe Close de la Ville de Bruxelles et Christos Doukeridis d'Ixelles, et à l'instigation de Bernard De Vos, DGDE et de sa conseillère Madeleine Guyot, nous avons pendant douze mois investigué les pistes que les acteurs de terrain jugent intéressantes pour améliorer la relation problématique entre les jeunes et la police. Le point de départ de cette étude est en effet que les acteurs de terrain ne disposent pas seulement d'une connaissance incontestable du terrain, mais que, lorsqu'on leur laisse la parole, ils font aussi preuve d'une réflexivité qui permet de faire émerger les mesures les plus appropriées pour les quartiers bruxellois. Il s'agit ici d'un processus de collaboration conflictuelle (c'est-à-dire que nous ne cherchons pas à obtenir un consensus sur la « vérité » ou sur la « solution », mais plutôt à clarifier et à comprendre les points de vue de chacun). La réflexivité que nous sollicitons dans cette étude est construite non seulement sur la base des connaissances des participants, mais également de leurs expériences quotidiennes et parfois de leurs opinions subjectives. En tant que forme de recherche participative, la recherche-action accorde une grande importance au discours des participants. Cela signifie que nous n'avons pas cherché à « vérifier » ce discours. Il est possible que d'autres personnes soient en accord ou en désaccord avec leurs points de vue. Les acteurs professionnels peuvent parfois répéter un discours organisationnel sur les réalités de terrain et ce qui est fait pour y répondre. Ils peuvent, à l'inverse, concevoir une réalité de terrain différente et parfois tout simplement ignorer l'existence d'un tel discours et de mesures prises, voire les estimer insuffisantes ou inadaptées, ce qui est tout autant digne d'intérêt dans la perspective de l'élaboration d'une action future. C'est à ce titre que cette subjectivité est au cœur de notre recherche.

Le but de ce projet de recherche est de bâtir des connaissances partagées et de formuler une proposition concrète, adaptée à la situation sur le terrain, en vue d'améliorer les relations entre les jeunes et la police au sein de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles. Une approche inductive qui ne part pas d'une définition préalable de la nature des problèmes permet de travailler en co-construction avec les acteurs impliqués dans ce type d'interactions au quotidien. Ce sont donc les expériences et les perceptions des jeunes, des travailleurs de jeunesse et des policiers qui sont au centre de la recherche, tant dans la description de la situation actuelle que dans la formulation des propositions d'action. Cette approche doit aboutir, d'une part, à la production commune de connaissances pertinentes sur la situation au sein de la zone de police concernée ainsi que les leviers et initiatives possibles et, d'autre part, à une proposition structurelle adaptée à cette situation. Le but n'est pas de faire en sorte qu'il n'y ait plus du tout de conflits. La police représente une autorité et par définition, les jeunes s'opposent à l'autorité. Comme il ressort de la première partie de ce rapport, il semble pourtant que cette relation soit aujourd'hui vécue comme problématique faisant d'un côté, les jeunes se sentent victimes de violence policière et perdent confiance dans les institutions

démocratiques et que, de l'autre côté, les policiers et policières ne se sentent pas respectés dans leur fonction qui, même sans ces tensions, est déjà difficile.

La zone de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles est l'une des six zones de police locales de la région bruxelloise. Cette grande zone de police a une superficie de plus de 38,94 km. Ce vaste territoire a été subdivisée en quatre parties¹ dotées chacune d'un commissariat : Haren et Neder-over-Heembeek, Laeken, Ixelles et Centre. La zone compte 275.789 habitants selon les chiffres BISA de 2022. Pendant la journée, il y a toutefois beaucoup plus de personnes présentes dans la zone. Selon une estimation approximative de la zone de police elle-même, il y aurait environ 1.200.000 personnes qui circulent sur ce territoire en journée. Les 2.670 collaborateurs de la zone de police sont donc amenés à gérer toutes ces personnes. Moins de 21 % de ces fonctionnaires de police et des membres du personnel CALog habitent à Bruxelles. Plus de 47 % habitent en Flandre, plus de 31 % en Wallonie (certains habitent dans les pays voisins).

Lorsque nous parlons de jeunes dans ce rapport, nous parlons d'un groupe bien spécifique. Bien que les professionnels interrogés aient rapidement compris de qui il s'agissait - pour la plupart, il s'agit des jeunes qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail -, définir ce groupe n'est pas si simple. Il ne s'agit pas seulement de mineurs, pas seulement de garçons et pas forcément de jeunes habitant à Bruxelles ou à Ixelles. Il s'agit de jeunes, garçons et filles, âgés pour la plupart de 13 à 23 ans² qui passent une partie de leur temps libre dans l'espace public sans qu'ils y habitent, travaillent ou étudient nécessairement. Il s'agit de ces jeunes qui abordent et utilisent cet espace public de manière socialisante. Ils n'utilisent pas tout l'espace public bruxellois, mais se concentrent davantage dans certains quartiers, où ils se sentent chez eux. Ces quartiers se distinguent par le caractère socio-économiquement fragile des populations de ces quartiers et de ces jeunes.

Dans ce rapport, nous avons sciemment choisi d'exposer la situation sur le terrain de PolBru au départ de la perspective des acteurs concernés et de nous cibler sur les changements que ces acteurs estiment nécessaires. Nous commençons dans la première partie du rapport par la première phase d'une recherche action qui vise à établir un diagnostic partagé sur l'état des relations entre les jeunes et la police à Bruxelles et Ixelles sur la base d'une première série d'entretiens. La deuxième partie présente, sur la base d'interviews en groupe, les pistes qui, selon les acteurs impliqués, peuvent conduire à une amélioration de la relation. Ces pistes sont présentées sous la forme d'une *roadmap* ou feuille de route.

¹ Une telle partie est appelée « Direction Proximité et Intervention » (DPI) au sein de la zone.

² Ils peuvent aussi être plus jeunes, surtout dans certains quartiers. Nous y reviendrons plus tard.

1. La jeunesse et la police à Bruxelles à travers les yeux des personnes directement concernées

L'objectif de la première phase de cette recherche-action était de parvenir à un diagnostic commun de la situation. Les préoccupations potentiellement divergentes des divers acteurs impliqués ont dû être clarifiées et intégrées pour parvenir à un point de départ commun. Ce point de départ sert de mesure de référence afin de tester les effets potentiels de la *roadmap* finale, s'il devait être décidé de la mettre en œuvre après la présentation de ce rapport. Nous allons commencer par exposer la méthode que nous avons utilisée pour analyser la relation actuelle entre les jeunes et la police à Bruxelles et à Ixelles (A). Cette analyse a révélé que trois éléments jouent un rôle important dans cette relation : le quartier (B), les policiers³ (C) et les raisons pour lesquelles certains jeunes s'opposent parfois à la police (D).

A. La méthode

Cette phase a permis aux trois acteurs impliqués, les jeunes, les policiers et les travailleurs de jeunesse, de faire part, dans le cadre de la recherche, de leurs préoccupations, de leurs interprétations des situations problématiques qui motivent le projet et des réponses qu'ils envisagent d'apporter. Il était prévu dans le projet de recherche initial d'organiser des entretiens en groupe structurés selon la méthode de l'analyse en groupe (MAG) (Van Campenhoutd e.a., 2005). Cette méthode permet en effet de réaliser une analyse conjointement avec les acteurs, sur la base de leurs expériences concrètes. Elle est toutefois assez exigeante en ce qui concerne l'organisation de l'entretien en groupe : elle requiert que plusieurs personnes acceptent de passer plusieurs jours (deux à trois) à analyser des situations entre elles et avec les chercheurs. Nous avons commencé cette recherche au mois de mai. L'organisation d'une véritable analyse en groupe, durant au minimum un jour et réunissant de préférence plusieurs policiers de différents services sans aucun lien hiérarchique entre elles, s'est avérée impossible si près de la fin de l'année scolaire.

Très vite, il s'est avéré que l'organisation d'une méthode collective pour les travailleurs de jeunesse était également quasiment impossible avant le mois de septembre en raison de la période des examens et des vacances. Nous souhaitons utiliser les entretiens avec les travailleurs de jeunesse pour organiser les entretiens avec les jeunes. Vu qu'il s'agit d'une recherche qui s'étend sur un an, il n'était pas judicieux d'attendre le mois de septembre pour commencer les entretiens avec les travailleurs de jeunesse et les jeunes. Pour ces raisons, nous avons décidé de procéder à des entretiens individuels ou à des entretiens avec plusieurs travailleurs de jeunesse du même service. Nous avons interrogé à la fois des personnes travaillant dans des service de prévention, le secteur associatif de l'aide à la jeunesse, le

³ Dans ce rapport, le terme 'policiers' sera utilisé pour désigner à la fois les policiers et les policières. Cette décision, prise pour des raisons de lisibilité, implique également l'utilisation de la forme masculine pour garantir l'anonymat, même lorsqu'il s'agit d'une policière.

secteur associatif social plus large et des initiatives citoyennes et privées qui travaillent plus spécifiquement autour du thème jeunes-police.

Les garçons et les filles qui ont participé aux entretiens ont été contactés via les services de prévention ou des services d'aide à la jeunesse qui organisent des activités collectives. Ces entretiens en groupe ont été organisés aux heures où les jeunes se retrouvaient au centre de jeunesse ou à l'association pour participer à une activité. Ces activités de jeunesse ne sont pas organisées partout. Ils ont été interviewés en groupe. Ces services sont géographiquement situés et s'adressent principalement aux jeunes bruxellois présents dans des quartiers à faible indice socio-économique selon les chiffres de la BISA⁴.

Des policiers des différentes parties du territoire de la zone ont été interviewés. Il s'agissait d'une part d'entretiens individuels (ou en duo) des services de première ligne qui sont en contact avec des jeunes ou occupent des postes qui les amènent à être particulièrement impliqués dans des projets jeunes-police ainsi que les *buurtregisseurs*, les régisseurs de quartier⁵. D'autre part nous avons pu mener 5 entretiens collectifs avec des policiers du service d'intervention, appelés les Brigades Territorialité et Intervention (BTI) au sein de la zone. Ces équipes de l'intervention ont été choisies en accord avec la hiérarchie du commissariat et surtout en fonction de nos agendas respectifs.

Nous avons mené 54 entretiens avec 174 personnes :

- Quatre entretiens collectifs avec un total de 54 jeunes, dont dix filles, qui participent aux activités d'un service de prévention ou d'un service jeunesse (plus précisément une AMO⁶ ou une MJ⁷). Les jeunes avaient entre 13 et 22 ans.
- Trente-six entretiens⁸ avec un total de 72 travailleurs de jeunesse:
 - Douze entretiens individuels ou collectifs avec un total de 38 personnes des services de prévention : coordinateurs, éducateurs, animateurs ou médiateurs ;
 - Vingt entretiens individuels ou en binôme (et un entretien collectif) avec au total 30 travailleurs de jeunesse (coordinateur ou coordinatrice, éducateur ou

⁴ Après concertation avec le comité de pilotage composé de personnes issues des administrations communales de Bruxelles et d'Ixelles, de la zone de police et de la DGDE, il a été décidé qu'il était pertinent pour cette recherche de s'adresser à ces groupes et de ne pas chercher des jeunes d'autres milieux socio-économiques, par d'autres canaux.

⁵ Un régisseur de quartier est un fonctionnaire de la police locale qui s'occupe spécifiquement de l'habitabilité et de la sécurité dans un quartier spécifique et qui est également habilité à mettre en place ses propres actions à cet égard.

⁶ L'AMO, *Action en milieu ouvert*, est un service de la CFWB qui propose une aide aux jeunes dans leur milieu de vie (notamment à l'école, en famille, dans le quartier...). Les AMO prennent la forme d'une association qui est ancrée localement.

⁷ Les *maisons* de jeunes (MJ) sont des centres de proximité pour les jeunes de 12 à 26 ans qui œuvrent autour de la participation en développant des opportunités socioculturelles, récréatives et sportives pour les jeunes.

⁸ Deux de ces entretiens avec des services néerlandophones.

éducatrice) d'AMO et de MJ, mais aussi de services d'information ou encore liés au soutien scolaire ou au soutien aux NEETs⁹ ;

- Quatre entretiens individuels avec des personnes menant des initiatives privées ou citoyennes qui organisent des activités autour de la question de la relation jeunes-police ou des violences policières ;
- Dix-huit entretiens avec au total 48 policiers :
 - Treize entretiens individuels ou en binôme de policiers occupant des fonctions à différents niveaux de la hiérarchie policière, mais ayant toujours une fonction (d'encadrement d'un service) qui les amène à avoir des contacts directs avec la population ;
 - Cinq entretiens collectifs avec au total 27 policiers d'intervention.

Il s'agissait d'entretiens assez ouverts avec un canevas simple : expliquer le contexte de la recherche-action, poser des questions sur les relations entre les jeunes et la police dans le(s) quartier(s) où les travailleurs de jeunesse sont actifs et demander quelles sont les pistes envisagées par la(les) personne(s) interrogée(s) pour faire évoluer positivement ces relations. Les entretiens ont duré entre 50 minutes et 2 heures et demie, avec une moyenne d'environ 1 heure et 15 minutes. Nous avons enregistré le premier entretien avec des jeunes. Après cette expérience, nous avons décidé de ne pas proposer cela lors d'entretiens collectifs ultérieurs et de nous contenter d'une prise de notes. Outre la mauvaise qualité de l'enregistrement lorsque l'on bouge des chaises et que les jeunes parlent entre eux (ou répondent au GSM), il a également été constaté que, malgré leur consentement, le fait d'être enregistré les mettait mal à l'aise. Le sujet s'est également révélé délicat du côté des policiers. Plusieurs groupes des équipes d'intervention ont refusé de donner leur consentement à l'enregistrement. Ce faisant, nous avons dû nous contenter pour bon nombre d'entretiens d'une prise de notes. Par conséquent, s'il a été possible de citer des termes spécifiques dans ce rapport, il n'était pas toujours possible d'envisager d'évoquer fidèlement des citations plus longues. Afin d'assurer un traitement uniforme de toutes les données, nous n'incluons donc pas de longues citations. Les mots entre guillemets sont repris littéralement, soit des enregistrements, soit des notes prises.

B. Un quartier n'est pas l'autre

Les travailleurs de jeunesse et les policiers interrogés signalent tous que les relations entre les jeunes et la police diffèrent énormément d'un quartier à l'autre. Sur la base des entretiens, nous avons toutefois pu formuler une typologie des quartiers, selon que les relations entre les jeunes et la police y soient décrites comme plus ou moins problématiques : il y a pour

⁹ NEET signifie « *Not in Employment, Education or Training* », c'est une catégorie de jeunes qui ne travaillent pas, n'étudient pas et ne suivent pas de formation. Il s'agit d'une catégorie à laquelle l'Union européenne accorde une attention particulière dans les projets qu'elle soutient car, selon les indicateurs de l'OCDE, ces jeunes sont plus susceptibles de tomber sous le seuil de pauvreté.

commencer des quartiers dont personne ne parle. Ensuite, il y a des quartiers qui connaissent des tensions et que nous appelons les quartiers avec un conflit latent. Enfin, dans deux quartiers, selon les différents acteurs, il est question de tensions plus graves, plus continues, ainsi que d'un conflit véritablement ouvert entre les jeunes et la police.

Nous prenons ici moins en compte le discours des jeunes, vu qu'ils parlent surtout de leur propre quartier et qu'il est dès lors difficile d'avoir une vision comparative entre les quartiers. Leurs expériences vont dans le sens de ce qui est ressorti des entretiens avec les travailleurs de jeunesse et les policiers.

I. Les quartiers dont personne ne parle

Tout d'abord, il y a de nombreux **quartiers dont personne ne parle**. Ce sont des quartiers qui sont souvent plus résidentiels, avec généralement moins de personnes présentes dans l'espace public et moins de logements sociaux. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais de problèmes. Comme le souligne un policier pendant l'un des entretiens, rejoint par quelques autres policiers, les interventions ne s'y déroulent pourtant pas toujours sans heurts non plus, par exemple celles auprès d'étudiants alcoolisés de l'ULB ou de la VUB sur le piétonnier dans le centre de Bruxelles.

II. Les quartiers en avec un conflit latent

Il y a ensuite une série de **quartiers qui connaissent un conflit latent avec une tension plutôt sous-jacente**, où des confrontations se produisent de temps en temps, qui mettent en péril la confiance mutuelle. Selon les policiers comme selon les travailleurs de jeunesse ces tensions ne sont pas continuellement présentes. Les policiers nous expliquent qu'il y a parfois des troubles mais qu'à d'autres moments ces quartiers sont tranquilles. Il s'agit des quartiers de l'Aulne, du Rempart des Moines/Les cinq blocs/Anneessens¹⁰, de Versailles, de la Cité Modèle et de la Chaussée d'Anvers/Quartier Nord¹¹. Il s'agit des plus grands sites de logements sociaux sur le territoire de la zone de police. Les jeunes et les travailleurs de jeunesse rapportent surtout que les jeunes et leurs familles disent se sentir relégués : à l'exception de l'Aulne, ils y vivent dans des environnements plutôt délabrés et sont confrontés à de la discrimination de manière récurrente et à de nombreux niveaux. Les jeunes et les

¹⁰ Ce quartier est connu sous plusieurs dénominations.

¹¹ D'autres quartiers ont aussi été qualifiés de problématiques, surtout par la police. Mais si l'on y regarde de plus près, on constate qu'il s'agit principalement dans ces quartiers de problèmes avec des adultes : le quartier de l'Yser et le Piétonnier (où il s'agit, pour ces deux quartiers, de personnes sans domicile fixe qui se retrouvent dans l'espace public sous l'emprise de l'alcool ou de drogues dures), le quartier du (Petit) Chicago (soupçons de criminalité, mais pas nécessairement dans l'espace public) et le quartier de l'Alhambra (avec les problèmes liés à la prostitution). En ce qui concerne le Piétonnier, les patrouilleurs concernés signalent aussi des problèmes avec des étudiants (ivres) et de jeunes touristes (ivres) avec lesquels les interactions sont souvent très compliquées.

familles ont de ce fait l'impression de moins compter au sein de la société. Et leurs contacts avec la police leur semblent parfois confirmer fortement ce sentiment de relégation.

Les policiers rapportent que les jeunes de ces quartiers considèrent l'espace public comme « leur » terrain, comme un « *chez nous* ». Les jeunes ont l'impression que la police veut les faire fuir du quartier où ils se sentent chez eux. Dans leur discours, les travailleurs de jeunesse font état d'une utilisation spécifique de l'espace public par les jeunes, notamment dans les cités de logements sociaux. L'espace public est *le* lieu de socialisation des jeunes, en particulier des jeunes garçons : ils y rencontrent leurs amis. Cela peut également expliquer pourquoi certains policiers constatent que des jeunes extérieurs au quartier viennent également y traîner, ce qu'ils considèrent alors comme bizarre et peut-être lié à un trafic de drogue. Dans ce contexte, il convient de noter que tant les jeunes que les policiers déclarent être interpellés par l'autre groupe avec des phrases telles que : « Qu'est-ce que tu fais là ? Rentre chez toi ! ».

Dans ces quartiers, les conflits pour lesquels les habitants appellent la police portent sur des nuisances sonores, la propreté et des soupçons de trafic de drogue. Selon les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les policiers, certains habitants lient ces phénomènes directement à la présence des jeunes dans la rue et dans les halls d'entrée. Les travailleurs de jeunesse expliquent la présence des jeunes par une réalité socio-économique : l'espace restreint dans les appartements et les possibilités limitées des jeunes de pouvoir se réunir ailleurs. Fréquenter un café ou même rejoindre un club de sport est en effet trop coûteux. Mais force est de constater que les jeunes sont présents, de façon visible et audible, en groupe et que cela dérange certains habitants. Les policiers expliquent aussi que certains habitants se sentent tout simplement insécurisés par la seule présence des jeunes.

Les travailleurs de jeunesse rapportent aussi que les jeunes de ces quartiers ont une image négative de la police, surtout d'INT¹² et des patrouilles, même s'ils n'ont pas encore été eux-mêmes confrontés à la police. Cette image est influencée par les expériences des grands frères, des oncles, des cousins... Ils transmettent leur expérience des contrôles ciblés sur certains quartiers ou certains profils et leur expérience d'avoir été insultés aux générations suivantes qui supposent qu'elles seront traitées de la même manière par la police. Les travailleurs de jeunesse nous expliquent qu'à partir de l'âge de 14-15 ans, le discours des jeunes sur la police change et que les jeunes voient alors davantage la police comme un opposant qui viendra toujours les contrôler et le fera de manière brutale et brusque, voire violente. Les jeunes que nous avons rencontrés avaient au moins 14 ans, à deux exceptions près (de jeunes ayant 13 ans).

Tant les jeunes que les policiers font état d'un constat étonnamment semblable : si les rencontres entre « groupes » ou d'un policier avec un groupe de jeunes ou inversement sont sources de tensions, certaines rencontres individuelles ne le sont pas (du tout). Il est important de souligner que, dans chaque groupe de jeunes des exemples ont été donnés de policiers avec lesquels ces jeunes entretiennent une relation constructive. Dans tous les cas qui ont été exposés, il s'agit de policiers que les jeunes croisent parfois dans leur quotidien, lors d'une interaction individuelle. Selon les policiers, les tensions avec les jeunes se

¹² INT est un service de PolBru, chargé spécifiquement du maintien d'ordre.

manifestent surtout lorsque les garçons sont en groupe : l'interpellation classique du « poulet », mais aussi le fait de défier la police et de jeter toutes sortes de projectiles¹³ se produisent en groupe. Mais quand un jeune ne se retrouve plus en groupe, par exemple lorsqu'il est emmené ou convoqué au commissariat, l'interaction change immédiatement : un jeune seul est décrit comme étant le plus souvent coopératif et poli.

Selon la police, mais aussi d'après certains travailleurs de jeunesse, de la drogue est aussi vendue dans ces quartiers. Il semble qu'il s'agisse principalement de cannabis (cela n'a pas été vérifié lors de chaque entretien). Les personnes interrogées sont toutefois relativement unanimes : cela ne concerne pas tous les jeunes du quartier.

III. Les quartiers en situation de conflit ouvert

Enfin, il y a deux quartiers que les participants décrivent plutôt comme étant en situation de **conflit ouvert**, particulièrement tendue. Il s'agit d'une part de la Querelle, qui fait partie des Marolles, et d'autre part, de la Tulipe, à la limite de Matongé et de la place Fernand Cocq. Ce qui ressort très clairement du discours de tous les acteurs, c'est que les conflits dans ces quartiers sont très profonds et enracinés. Les caractéristiques de la catégorie précédente y sont présents sous une forme plus marquée.

Les travailleurs de jeunesse qui travaillent spécifiquement dans ces quartiers et les policiers parlent tous de quartiers où les parents doivent gérer de nombreux problèmes en même temps. Les parents sont souvent confrontés à des difficultés financières. C'est également ce que montre le Monitoring des quartiers de 2021 de l'IBSA. Les Marolles connaissent ainsi par exemple l'un des revenus moyens les plus bas de la région bruxelloise. Le taux d'emploi est également faible (37,81 %). Plusieurs acteurs, notamment les travailleurs de jeunesse, mais aussi les policiers, font état d'un nombre élevé de mères célibataires. Toutefois lorsque nous regardons les chiffres officiels du Monitoring des quartiers (IBSA, 2021), nous constatons que la part des mères seules avec enfants n'est que de 9 % des ménages privés ce qui est même légèrement en dessous de la médiane de la région (9,96%). La part des ménages monoparentaux (pères et mères) dans le total des ménages privés s'élève à 10,81% aux Marolles, ce qui est également en dessous de la médiane régionale (11.64%). Les travailleurs de jeunesse font état de la présence d'un discours dans le quartier où de nombreux adultes, qui ont notamment fui leur pays d'origine et doivent attendre avant d'obtenir des garanties quant à leur statut, sont déçus par l'État et se sentent ignorés et laissés pour compte. Tant les intervenants auprès des jeunes que les policiers estiment en outre que les problèmes de santé mentale, dont des problèmes d'addiction, sont très fréquents chez les parents et pèsent très lourdement sur la vie quotidienne des jeunes. Tout cela contribue au fait que les parents se sentent selon ces acteurs souvent démunis et relégués par la société dans leur quartier.

Dans les deux quartiers, certaines interventions de la police (ou des autorités communales) sont en tout cas décrites par les jeunes et les travailleurs de jeunesse¹⁴ comme une manifestation de cette relégation. La méfiance à l'égard de la police et des services publics

¹³ Cela va de canettes de soda et de boîtes de conserve à des briques, des pavés et même une machine à laver.

¹⁴ La section suivante aborde ce point plus en détail.

est telle que, selon un travailleur de jeunesse, de nombreux jeunes et leurs familles n'osent même pas déclarer la perte ou le vol de documents.

Il s'agit en fait d'un conflit qui se cristallise à chaque fois dans la zone très limitée de deux petites « places » qui ne sont pas administrativement reconnues comme des places. Tout comme dans la catégorie précédente, l'espace de vie restreint, l'état du logement et le mode de vie avec une forte cohésion mutuelle conduisent les jeunes garçons et les hommes à considérer l'espace public comme faisant partie de leur espace social, et même de leur espace de vie. Cet espace public est toutefois encore plus limité qu'à Versailles, Rempart des Moines ou Aulne. Alors que dans la catégorie précédente, l'espace public est décrit comme un lieu de socialisation entre amis ou comme un « jardin », l'espace public est davantage considéré ici comme un élément complémentaire de l'espace de vie. Une personne a qualifié le quartier de la Querelle comme le salon des jeunes. Alors que les policiers et certains travailleurs de jeunesse parlent d'un territoire dont les jeunes pensent qu'il leur appartient, pour une autre partie des animateurs, une telle occupation est plutôt considérée comme une utilisation alternative de l'espace public. Cette dernière lecture est partagée par des jeunes interviewés issus de ces quartiers. Ceux-ci ont l'impression que les policiers (souvent blancs, néerlandophones et inconnus des jeunes) veulent les chasser de ce qu'ils considèrent comme l'extension (ou même l'espace de remplacement) de leur chambre. Cela pourrait aussi jouer un rôle dans la demande des jeunes et de certains travailleurs de jeunesse dans ces deux quartiers, et uniquement là, de créer un espace dans le quartier pour les jeunes, un endroit où leur présence n'est pas remise en question.

À la Querelle et à la Tulipe, on assiste aussi à une socialisation à la méfiance à l'égard de la police. Ce sont surtout les travailleurs de jeunesse qui rapportent que la police est souvent perçue comme un ennemi qui les prend pour cible, eux, les jeunes et leurs familles. En ce qui concerne la socialisation, deux éléments ressortent, plus présents dans ces quartiers qu'ailleurs : une histoire de confrontation et de méfiance remontant à plusieurs générations, combinée à des expériences récentes de violences policières pour lesquelles, selon la perception des jeunes et des travailleurs de jeunesse, aucune mesure n'a été prise. La méfiance à l'égard de la police s'accompagne d'un sentiment profond et historique d'injustice.

Plus que dans d'autres quartiers les jeunes de la Querelle et une partie des travailleurs de jeunesse y relatent des incidents d'arrestations et de transferts vers le commissariat considérés comme physiquement violents. Les policiers mentionnent pour leur part que de véritables barrages sont parfois érigés, avec un stock d'objets à jeter sur la police. Les policiers se demandent s'ils ne sont pas parfois appelés rien que dans un but de confrontation. La Querelle est aussi le seul endroit où, selon les policiers et les travailleurs de jeunesse, les tensions entre la police et les jeunes sont observées à un âge nettement plus précoce : des jeunes sont contrôlés dès l'âge de 8 ans et leur discours sur la police est problématique. Une brigade de police a également mentionné une anecdote à propos de la Querelle où un enfant d'environ 4 ans a insulté et craché sur la police : il s'agit d'une anecdote emblématique qui illustre les relations tendues à travers les générations chez une partie des habitants de ce quartier.

Les jeunes du quartier de la Tulipe, mais aussi certains travailleurs de jeunesse, ont l'impression que certaines patrouilles de police circulent en permanence autour de la « place » et procèdent parfois à des contrôles musclés qui impliquent très souvent des fouilles, un transfert vers le commissariat et des fouilles à nu. Les éducateurs de rue rapportent qu'il y a beaucoup de passages de policiers de tous types sur la place, toutes les dix minutes même, et que sur une période de quatre heures, ils voient des patrouilles contrôler parfois jusqu'à quatre fois le même groupe de jeunes. De nombreux jeunes que nous avons rencontrés rapportent aussi avoir été contrôlés fréquemment, surtout les jeunes des quartiers en situation de conflit ouvert. Les travailleurs de jeunesse y sont aussi contrôlés régulièrement, ce qui démontre à nouveau, selon les jeunes, que la police ne connaît pas le quartier. Ceux-ci estiment en effet que des travailleurs de jeunesse et des policiers travaillant au même endroit devraient pouvoir se reconnaître.

Un travailleur de jeunesse nous fait toutefois remarquer que la perception de la présence continue de la police (ou de voitures de police) peut aussi s'expliquer par le réaménagement de la place Fernand Cocq et du piétonnier de la Porte de Namur. C'est en effet le chemin le plus rapide pour aller du commissariat à l'Avenue du Trône en passant par la Tulipe. De plus, l'application d'une limitation de vitesse stricte peut renforcer ce sentiment « d'être surveillé ». Les problèmes dans le quartier de la Tulipe ne sont pas nouveaux et il y a déjà eu des tentatives de médiation entre les jeunes et la police de la part de certains policiers, de travailleurs de jeunesse et de la commune.

Ces deux endroits sont aussi le théâtre de trafics de drogue. Ici, plus que dans les quartiers avec un conflit latent, on parle spontanément d'une économie alternative. Selon la plupart des personnes interrogées, ce trafic est souvent organisé par des personnes qui habitent dans d'autres quartiers, et les jeunes du quartier assument quant à eux certaines fonctions au sein de cette organisation : distribuer la drogue ou faire le guet. Selon la plupart des travailleurs de jeunesse, les jeunes avec lesquels ils travaillent ne se livrent pas à d'importants trafics de drogue. Pour la Tulipe, les policiers et les travailleurs de jeunesse s'accordent à dire que le plus gros du trafic de drogue se déroule dans le quartier de Matongé et que les jeunes de la Tulipe ne sont pas impliqués dans ce trafic. Pour la Querelle, il a également été suggéré par les policiers que certaines grosses confrontations pourraient être déclenchées pour servir d'écran de fumée afin de détourner le regard de la police pendant que d'autres trafiquent des stupéfiants. Pour la Querelle, l'inhalation de colle et de drogues plus addictives a également été rapportée, principalement parmi les sans-abris en situation administrative précaire.

Les autorités communales, qui sont également l'autorité administrative de la police, jouent un rôle important. Dans les quartiers qui connaissent une plus grande gentrification, comme le quartier de la Tulipe et Anneessens, mais aussi, dans une moindre mesure, le quartier de la Querelle, il ne faut pas sous-estimer la pression d'une minorité disposant de plus de moyens socio-économiques. C'est ce qui ressort clairement des entretiens des policiers et des travailleurs de jeunesse. Les voisins n'hésitent pas à appeler la police, mais contactent aussi directement le bourgmestre ou son cabinet ou informent les médias. À cause de cette gentrification, les jeunes n'habitent plus dans le quartier, mais ils y reviennent et cela devient selon un responsable d'une équipe de travailleurs de jeunesse, un « *place to be* pour caïds » pour des jeunes qui ont peu d'activités structurées. Les « nouveaux » habitants du quartier, quant à eux, appartiennent à une autre classe sociale et ont une autre idée de ce à quoi doit

ressembler l'espace public. Ils s'attendent également à un quartier calme (selon certains travailleurs de jeunesse, cela leur a parfois été vanté comme tel au moment de l'achat), pas à un quartier où les jeunes « parlent » entre eux en fumant, en se baladant en trottinette ou en jouant au football. Plusieurs travailleurs de terrain ont l'impression que ces « nouveaux » habitants et de nombreux policiers (mais pas tous) ne peuvent pas imaginer que les jeunes « puissent traîner là sans raison » et supposent donc qu'ils vendent de la drogue. Les jeunes expliquent toutefois qu'ils se rencontrent dans l'espace public pour voir leurs amis, ce qui est le plus important pour eux. Toutes les autres activités, actes de vandalisme ou petits deals avec des amis, s'y déroulent car c'est habituellement là que ça se passe. Les « nouveaux » habitants appellent toutefois souvent la police, selon les policiers et les travailleurs de jeunesse de ce quartier. Ces acteurs ont également l'impression que certains habitants tentent par ailleurs d'exercer par d'autres moyens une pression politique afin de donner à l'espace public la forme qu'ils souhaitent.

Les policiers eux-mêmes racontent également que de nombreuses interventions ont lieu suite aux appels d'habitants du quartier. Ces appels portent sur des comportements qui créent un sentiment d'insécurité auprès de ces appelants, tels que des nuisances sonores, des abandons de crasses et/ou de mégots dans l'espace public ou l'entrée de l'immeuble, ou encore des courses aux trottinettes, accompagnés ou non de suspicions de consommation de cannabis. Selon les policiers et les travailleurs de jeunesse, les habitants n'osent pas s'adresser eux-mêmes aux jeunes (ou aux parents) pour résoudre le problème. Selon certains policiers, même dans le quartier de la Querelle qui semble moins gentrifié, les habitants parlent parfois d'une sorte de peur de la vengeance quand ils dénoncent ces comportements.

Bien entendu, les plaintes des voisins n'enlèvent rien au fait qu'il peut y avoir un trafic de drogue dans le quartier. Selon plusieurs personnes interrogées, le passage à une forme organisée de trafic de drogue offre aux jeunes un moyen de sortir de leur situation financière précaire. Ils peuvent faire le guet lors de transactions ou effectuer des livraisons. Selon un policier, il existe aux Marolles un petit groupe d'irréductibles qui ne voient pas d'autre issue que d'évoluer dans ce milieu de la drogue. Ils ont une attitude très conflictuelle envers la police, alors que les jeunes qui étudient se comportent autrement. Les jeunes eux-mêmes déclarent aussi être actifs dans la livraison de repas. Gagner de l'argent est important pour les jeunes (selon les travailleurs de jeunesse), car ils ne veulent pas être une trop grosse charge pour leurs parents ; ils veulent cacher leur pauvreté et avoir l'air d'être « comme tout le monde ».

Le conflit entre les jeunes et la police va donc bien au-delà d'une confrontation entre ces deux groupes : la police est souvent guidée par des plaintes d'habitants du quartier, en particulier dans les quartiers à forte gentrification où les « nouveaux » voisins plus riches ont bien souvent un sentiment d'insécurité à cause de la présence de groupes de jeunes dans l'espace public. De plus, les jeunes considèrent la police comme un symbole du reste de la société et, plus particulièrement, des autorités qui n'offrent pas suffisamment de soutien et d'opportunités à leurs parents.

C. Un policier n'est pas l'autre

Les acteurs rencontrés n'ont parlé que des interventions de la police dans les quartiers sensibles. Ce sont les quartiers que nous avons décrits comme des quartiers « en conflits latents » et « en conflits ouverts ».

I. Une image nuancée de la police

Ce qui est frappant, c'est que de nombreux jeunes et certains travailleurs de jeunesse commencent toujours par dire que les problèmes rencontrés ne concernent pas tous les policiers. Ils identifient des fonctions avec lesquelles il n'y a presque jamais de conflits : principalement les agents de quartier, mais aussi les policiers qui se rendent dans les écoles par exemple. Par ailleurs, les jeunes identifient clairement dans certains quartiers **plusieurs policiers qu'ils considèrent comme ayant une attitude particulièrement positive et constructive**. Ces policiers sont souvent issus de la police de quartier, mais un membre de la brigade canine est également cité par son nom. Ils disent aussi qu'il y a des équipes d'intervention avec lesquelles ils n'ont aucun problème. Les membres des équipes de la BTI qui restent calmes et dialoguent ont été appelés « les stoïcs » par deux groupes de jeunes, par opposition à une majorité de « cow-boys », selon les jeunes et plusieurs travailleurs de jeunesse. D'après les jeunes, les « stoïcs » tentent aussi parfois de calmer leurs collègues, notamment ceux d'INT ou de la BAA. Il y a aussi des policiers avec lesquels les jeunes disent avoir déjà discuté en dehors de leurs heures de travail, mais qui semblent changer de personnalité lorsqu'ils revêtent leur uniforme.

Ces policiers à l'attitude positive ont plusieurs caractéristiques communes, énumérées par les jeunes. Pour commencer, ils vont régulièrement à pied dans le quartier à la rencontre des jeunes. Ils saluent les jeunes (et les autres habitants). Les policiers les plus populaires le font souvent dans plusieurs langues. Par exemple, les policiers expriment leurs vœux lors de célébrations (comme le Nouvel An, l'Aïd...). Ils demandent parfois comment va tel voisin ou tel parent qui a récemment demandé l'aide de la police, ou discutent de choses et d'autres. Ils expliquent ce qu'ils font ou parfois aussi (à la demande de ces jeunes) comment il faut comprendre les interventions des collègues (par exemple, des opérations contre des infractions flagrantes). Pour les jeunes, ces policiers contribuent à ce qu'ils aient encore une certaine confiance en la police. Ils trouvent ces policiers à l'attitude constructive visibles, reconnaissables, accessibles et très bien informés sur le quartier.

Un *buurtregisseur* mentionne l'« opération bonjour » qui aborde l'importante de ce même aspect – se saluer – mais au départ de la perspective policière. À partir d'une analyse portant sur ce qu'est le respect et le fait que le respect peut être enseigné, un à deux policiers du quartier s'adressent aux jeunes, les saluent et encouragent les jeunes de les saluer correctement à leur tour. En répétant cela plusieurs fois, ils sont salués spontanément dans les mois qui suivent.

Une autre brigade se distingue encore positivement chez PolBru : les « *bikers* ». Les responsables de ce service de la circulation spécifique ont petit à petit créé un service reconnaissable, accessible et spécialisé : reconnaissable à leur uniforme et leur vélo, mais aussi en ce qu'ils se rendent toujours aux mêmes endroits en suivant un itinéraire fixe. Il est intéressant de noter que cet itinéraire fixe est défini sur la base d'une focalisation claire et communiquée sur une liste très limitée d'infractions. Ils travaillent sur leur relation avec la population bruxelloise, aussi bien pendant les rencontres que lors de l'exercice de leur mission et via les réseaux sociaux. Ces policiers cultivent de manière très consciente l'image d'une collaboration avec la population pour une ville plus sûre. Pour établir une relation, il faut prendre le temps de discuter avec la population, principalement autour de la mobilité et pas seulement avec les personnes directement impliquées dans une infraction : « qui me regarde, qui peut m'aider » est le point de départ d'une prise de contact. Cette brigade travaille également de manière transparente : ses activités peuvent être suivies sur les réseaux sociaux, où des personnes peuvent signaler des problèmes de circulation et où les membres de la brigade peuvent donner du feed-back sur le résultat de leurs interventions. Ils filment aussi leurs rencontres et postent les enregistrements.

Un policier a rapporté que même pendant des manifestations et des émeutes, on constate que tous les policiers ne sont pas mis dans le même sac par les jeunes. Ce sont dans chaque cas les policiers chargés du maintien de l'ordre (INT) qui sont confrontés et défiés, alors que les policiers de la recherche locale et les *bikers* ou d'autres brigades de la circulation sont laissés (relativement) en paix.

La visibilité et la reconnaissance renvoient également à un autre aspect du discours des jeunes et des travailleurs sociaux. Selon eux, de nombreux policiers ne semblent pas être originaires de Bruxelles et connaissent mal l'environnement urbain. Selon les jeunes et les travailleurs de jeunesse, les policiers semblent pour la plupart ne pas être d'origine bruxelloise et semblent aussi mal connaître l'environnement urbain. Ces deux groupes rapportent que les policiers viennent d'ailleurs, ce qui se perçoit de manière visuelle (par manque de diversité) et auditive. C'est ce que reconnaissent aussi plusieurs policiers qui travaillent à Bruxelles depuis longtemps. Ils précisent toutefois que les collègues qui se sentent impliqués dans le quartier ne sont pas seulement des policiers qui sont nés et ont grandi à Bruxelles, mais aussi des policiers qui ont délibérément choisi, de manière engagée, de travailler dans une zone bruxelloise. Ces mêmes policiers font souvent référence à des collègues qui travaillent à Bruxelles afin d'y construire rapidement une expérience large, car d'un point de vue policier ils sont confrontés à nettement plus « d'action ». De tels policiers, qui veulent également rapidement quitter Bruxelles, regarderaient les quartiers urbains de manière stéréotypée et ne développeraient que peu de connaissances à leur propos.

Les jeunes ont le sentiment que les policiers ont aussi de nombreux préjugés sur Bruxelles et ses habitants. Ils ont l'impression que les policiers la considèrent comme une ville dangereuse et voient chaque intervention comme un risque. Selon les jeunes, de nombreux policiers les regardent comme s'ils n'étaient pas des êtres humains, « comme si nous étions des bêtes », à qui on ne peut de toute façon pas parler, et ce n'est qu'en donnant des ordres brefs tels que « *Papiers* » ou « *Tais-toi* » ou « *Vide ta saccoche* » que l'on peut espérer que le jeune fera ce qu'on lui demande. Les jeunes et les travailleurs de jeunesse ont l'impression que certains policiers connaissent mal le fonctionnement du quartier, les jeunes et la religion, et ne s'y

intéressent ou ne les comprennent pas. Selon les jeunes et les travailleurs de jeunesse, ces policiers considèrent la diversité avec méfiance et se fient à leurs stéréotypes pour prendre des décisions. L'objectif de ces policiers semble être selon plusieurs travailleurs de jeunesse de « *ranger le quartier* », de le débarrasser de la délinquance et des nuisances.

Une partie des travailleurs de jeunesse et de nombreux jeunes critiquent à cet égard l'injonction de rentrer chez eux ou de simplement s'en aller, qui clôtüre les contrôles par certains policiers de jeunes qui traînent quelque part. Cela évoque pour eux l'image d'une police qui veut faire disparaître les jeunes de l'espace public, cela suscite dès lors à nouveau l'impression d'une police qui veut contrôler un territoire. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, ce territoire est vécu par les jeunes comme faisant partie de leur foyer. Certains travailleurs de jeunesse vont encore plus loin et font le lien avec la débat autour de la décolonisation de l'espace public. Ces intervenants auprès des jeunes parlent d'« *une police fort blanche qui fait une chasse sur des jeunes de couleurs, ce qui n'est pas sans rappeler le colonialisme* ». À plusieurs reprises dans le discours des jeunes et des travailleurs de jeunesse, nous trouvons des références de ce type qui, au cours de l'analyse, dessinent l'image d'une police perçue comme un groupe de personnes qui veulent « *conquérir un territoire* » et donc se débarrasser des jeunes. C'est là que réside une partie de l'essence du conflit selon plusieurs travailleurs de jeunesse : sur certaines places ou à certains endroits, on est pris dans un cercle vicieux d'interactions dans le cadre d'une lutte pour l'occupation du territoire, à savoir l'espace public. Plusieurs acteurs reviennent sur cette lutte territoriale : les jeunes pensent généralement qu'il s'agit de leur quartier et les policiers parlent parfois de reconquête du territoire (mais pas dans le sens de se débarrasser des jeunes, mais plutôt d'éliminer les trafics de drogue). C'est là que réside la nature systématique de la violence policière, selon un travailleur de jeunesse : la police n'est pas formée pour être là pour tout le monde et pour protéger tout le monde, mais pour contrôler un espace. Un policier l'a formulé comme suit : « *on débarque chez eux* », de sorte qu'une confrontation est inévitable. Un groupe de policiers parle moins de reconquête du terrain sur le trafic de drogue ou pour maintenir l'ordre public, mais évoque l'espace public en tant que « *terrain de jeu* » pour les jeunes et la police.

Les jeunes en particulier perçoivent les policiers contre lesquels ils se rebellent comme dotés d'une supériorité morale : « ils se voient comme tellement supérieurs à nous », « ils ont un complexe de supériorité ». Un petit groupe de policiers (qui se présente comme un groupe de policiers avec une plus grande diversité au niveau des origines que la plupart de leurs collègues) affirme que le profil des jeunes Bruxellois est sous-représenté dans la zone de police et que les policiers ayant une origine diverse sont trop souvent perçus en interne, par les collègues, comme des « intrus ».

Dans le même temps, de nombreux jeunes et certains travailleurs de jeunesse constatent que les policiers ne se sentent clairement pas à l'aise dans leur quartier et semblent se méfier de tout le voisinage. Certains policiers attirent en effet notre attention sur le risque qui est omniprésent dans les quartiers où il y a des tensions et sur le fait que « personne ne nous (y) aime ». Plusieurs policiers ayant une grande ancienneté rapportent aussi que certains collègues ne se sentent pas du tout en sécurité à Bruxelles - sans pour autant minimiser le risque qui est bel et bien présent.

Plusieurs membres des équipes de l'intervention avec lesquels nous nous sommes entretenu indiquent la nécessité de tisser des liens avec le quartier, car ceci permet aussi selon eux d'obtenir plus d'informations sur les quartiers. Cela profite à l'ensemble du travail de la police. L'inconvénient sur lequel s'accordent plusieurs personnes interrogées issues de différentes fonctions et DPI est que les informations entre le quartier et les patrouilles ne circulent pas toujours facilement, surtout si elles se trouvent physiquement dans différents commissariats (de quartier). Il faut un certain temps, de la liberté et des responsabilités aux patrouilleurs pour tisser ces liens en plus de leur travail habituel. À cause de la charge de travail, particulièrement celle créée par le grand nombre d'appels, les policiers reconnaissent que, contrairement à ce qui était prévu, ils manquent de temps pour apprendre à mieux connaître le quartier et travailler ou collecter des informations de manière plus approfondie. De ce fait, les interventions proactives sont devenues plus rares, car elles nécessitent des connaissances plus approfondies et - une fois de plus - du temps.

II. Les policiers comme cible

Les policiers interrogés expriment le souhait de recevoir plus de respect de la part des jeunes. La question que l'on peut se poser est de savoir ce que cela signifie exactement : obtenir le respect, avoir de l'autorité ou être perçu comme légitime ? L'attitude de la société au sens large à l'égard de l'autorité a changé selon deux travailleurs de jeunesse : la société est devenue plus horizontale. Tant un policier qu'un travailleur de jeunesse expliquent qu'une norme n'est encore acceptée aujourd'hui que si elle a également un sens aux yeux des personnes auxquelles elle est destinée. Outre ces évolutions sociétales, il ne faut pas non plus sous-estimer, comme l'a fait remarquer un policier, le fait que le souhait de la police d'obtenir le respect de l'autorité de la part de jeunes adolescents est probablement illusoire : la remise en question de toutes les formes d'autorité est en effet propre à cette tranche d'âge.

Pour plusieurs policiers il y a une ambiguïté : bien que la police soit très présente dans les séries, les films et les podcasts, le travail réellement accompli et l'organisation sont très méconnus. Ce n'est que lorsque les choses tournent mal que la police entre en scène. Plusieurs policiers restent sur l'idée que la société a l'impression que la police est contre elle. « *On ne nous aime pas* », « *on est souvent mal compris* » sont des phrases que nous avons souvent entendues. Les policiers sont devenus un « *boeman* » (croque-mitaine), un méchant, ce qui rend le travail plus difficile, explique un policier.

Les policiers se méfient de la violence de la part des jeunes. Le stress qui résulte des faits de violence à l'égard de la police dans ces quartiers sensibles et la menace de la violence renforcent encore la suspicion. Il est notable que ce sont principalement les jeunes policiers qui affirment que les jeunes posent toujours des questions, se plaignent toujours, parlent de leurs droits et de racisme, ne sont jamais aimables ou respectueux et ne peuvent jamais reconnaître qu'ils ont fait quelque chose d'inacceptable.

De nombreux patrouilleurs racontent qu'ils sont souvent insultés et qu'on leur crache dessus. Plusieurs d'entre eux pensent qu'il y a régulièrement de faux appels en provenance de quartiers sensibles qui servent de prétexte à des affrontements avec la police. Les jeunes

défient la police selon les jeunes plus âgés. Ils crient « *nique ta mère* » et « *poulet* » avant de s'enfuir rapidement. Il s'agit d'un amusement bon marché selon les policiers. Nous avons remarqué que parmi les policiers interviewés, il y avait des policiers d'intervention qui avaient plus de 10 ans d'expérience et qui estimaient qu'ils sont en règle générale moins souvent agressés. Plusieurs jeunes pensent aussi que les policiers un peu plus âgés continuent de parler aux jeunes beaucoup plus longtemps et sont moins pressés.

Mais selon les policiers, les jeunes tendent aussi parfois de véritables embuscades pour bombarder la police avec des briques, des cannettes, mais aussi avec des objets plus volumineux (jusqu'à une machine à laver, la veille du Nouvel An). Le fait d'être régulièrement confronté à la violence lors des patrouilles contribue à un environnement de travail stressant. Un policier suggère que ces confrontations montrent aussi qu'il s'agit principalement d'un passe-temps (bizarre et inapproprié). Son raisonnement est que s'il devait y avoir de vraiment gros trafics de stupéfiants avec la collaboration des jeunes, comme dans le quartier Matongé, alors les jeunes ne provoqueraient pas la police, tout simplement parce que la présente policière n'est pas bonne pour ce *business*.

Plusieurs policiers ont relaté des incidents encore plus violents, au cours desquels des policiers ont aussi été agressés alors qu'ils ne portaient pas l'uniforme et n'étaient pas en service. Ils ont rapporté qu'un pavé a été jeté dans la vitre d'un véhicule privé qui quittait le parking et que le feu a été mis à un véhicule privé garé devant un commissariat. Un incident particulier, et plus inhabituel, a inquiété de nombreux policiers : des affiches ont été collées dans le quartier de la femme d'un policier, où des jeunes étaient en conflit avec lui. Cela a été considéré par les policiers comme une confrontation pure et simple - un patrouilleur a même parlé de « déclaration de guerre » - et certains ne se sont pas sentis soutenus par la zone de police dans cette affaire : il n'y a en effet pas eu de réaction ni d'enquête selon eux.

Les policiers expliquent également que l'on se retrouve finalement dans un cercle vicieux où les policiers partent du principe que les jeunes vont poser problème quand ils arrivent dans certains quartiers.

A suivre ces constats, la profession de policier, et en particulier dans le service d'intervention, serait sous tension : les policiers sont exposés à la violence, subissent la suspicion permanente de la population et accomplissent leur travail avec une certaine crainte des plaintes de la part de la population et du service de discipline interne. Dans ces conditions de travail, il n'est pas facile de restaurer le respect envers la police ni la fierté des policiers pour leur profession. Un autre policier rapporte dans la même veine que l'organisation devrait créer les conditions nécessaires pour que les policiers puissent adopter un comportement professionnel et continuer à évoluer. Un des travailleurs de jeunesse fait remarquer que la police semble souvent se sentir agressée par le langage utilisé par les jeunes en milieu urbain, alors que le langage des jeunes est très dur et direct envers tout le monde, y compris entre eux. Il propose de fournir à la police plus d'outils pour pouvoir déchiffrer le langage utilisé par les jeunes.

Il reste un dernier élément qui entre en ligne de compte dans la manière dont les policiers peuvent faire leur travail : pour de nombreux policiers interrogés, en particulier dans les équipes de l'intervention, la justice est la grande absente. Selon eux, il y a très peu de suivi des procès-verbaux qu'ils rédigent, même pour des faits de violence envers des policiers. Les

infractions au droit pénal semblent être moins souvent poursuivies, selon un policier de la zone, que les infractions moins graves traitées via la procédure SAC. Le manque de réaction de la part de la justice est une source de frustration pour bon nombre d'entre eux, en particulier ceux qui ressentent un certain engagement envers le quartier et qui constatent que les problèmes ne sont pas réglés. Un policier parle même d'une « impunité totale » pour le quartier de la Querelle. D'autres concluent - peut-être de manière plus rhétorique - qu'étant donné l'apathie de la justice, ils ne voient pas pourquoi ils continueraient à courir après des délinquants lorsqu'ils s'enfuient. L'absence de réaction aux plaintes concernant des interventions policières entraîne aussi de l'insécurité et de la frustration. Plusieurs policiers nous ont demandé si nous savions ce qu'il advenait de ces procès-verbaux.

III. Les contrôles d'identité

La problématique des contrôles d'identité et des interventions à la suite de plaintes pour incivilités apparaît très vite au cours des entretiens. Il s'agit très précisément du contexte dans lequel la police et les jeunes s'affrontent. Les travailleurs de jeunesse et surtout les jeunes expliquent que le fait d'être **fréquemment contrôlé** est ressenti comme de la violence. Ces travailleurs de jeunesse et les jeunes eux-mêmes ont creusé à notre demande la raison pour laquelle ces contrôles d'identité sont tellement mal vécus. Les jeunes se sentent stigmatisés, en tant que jeunes, mais surtout en tant que jeunes d'un quartier que la police considère comme délinquant. En effet les jeunes nous expliquent qu'ils se rendent aussi parfois dans d'autres quartiers et qu'ils savent que la police y est moins présente. Selon eux cette présence traduit une conviction policière que leur quartier est plus délinquant, que les habitants sont plus délinquants. En raison de cette présence policière, les jeunes se sentent stigmatisés dans leur quartier. Ils considèrent ce quartier comme leur maison et au travers de leur discours il apparaît qu'ils s'identifient à leur quartier. Dans les quartiers où il y a des conflits ouverts, ces contrôles ont généralement lieu sur les « places » centrales, où la police effectue souvent des rondes. À cause de cela (mais pas seulement), ils se sentent enfermés dans leurs quartiers stigmatisés. De leur côté, les policiers racontent qu'ils reçoivent souvent des « ordres de passage » qui obligent les patrouilles à passer fréquemment, parfois plusieurs fois par shift, au même endroit. Ils savent que ces patrouilles sont une source de provocation des jeunes et de confrontation.

Pendant les entretiens, nous avons entendu de nombreux témoignages à propos de contrôles d'identité. En **l'absence de motivation par la police**, les jeunes pensent être contrôlés en raison de leur apparence (genre, tenue vestimentaire, quartier et origine migratoire) ainsi que du fait qu'ils se trouvent en groupe. Parfois, il est clair qu'il s'agit de soupçons de possession ou de trafic de drogues douces, mais cela n'explique pas pourquoi c'est précisément leur groupe qui est suspecté. Des travailleurs de jeunesse racontent ainsi qu'un match de football organisé par le travail de jeunesse a été interrompu par une « *petite armée d'une cinquantaine de policiers* ». Tout le monde a été contrôlé, y compris les travailleurs de jeunesse. Ces derniers ne comprennent pas la raison de ce contrôle de grande ampleur. La seule réponse qu'ils déclarent avoir obtenue à leurs questions a été : « *Nous quand on est là on doit montrer qu'on fait quelque chose* ».

Le sentiment de relégation et de répression chez de nombreux jeunes est renforcé par les contrôles d'identité, surtout lorsqu'ils **ne sont pas motivés**. Un contrôle non motivé est un contrôle d'identité pour lequel aucune raison n'est donnée, même si la question est posée. Mais des réponses telles que « contrôle de routine » ou « parce que le bourgmestre l'a dit » sont encore plus la preuve, selon les jeunes, d'un manque de respect et de reconnaissance des jeunes en tant que citoyens. Souvent, ils ne savent pas non plus quel service (BAA, BTI, INT) les contrôle, ce qui rend l'obtention d'informations (un procès-verbal a-t-il été établi ?) plus difficile par la suite. Plusieurs policiers savent que le fait d'expliquer un contrôle ou une intervention, le contexte, la procédure et l'issue possible est important pour le déroulement de l'interaction et a un impact sur la coopération (ou le manque de coopération) de la part des jeunes.

Il n'y a pas que l'absence de motivation du contrôle qui complique la relation avec la police. Le **déroulement du contrôle d'identité** donne également lieu à de nombreuses remarques. Les policiers actifs dans un même quartier - tant selon les équipes de l'intervention interrogées que selon les groupes de jeunes - interviennent parfois de manière très différente. La manière de s'adresser aux jeunes peut être très différente : certaines patrouilles parlent plus ou moins, certains infligent autant que possible des amendes SAC, alors que d'autres préfèrent faire la morale. Cela commence dès que les policiers les interpellent pour annoncer le contrôle. Souvent, le contrôle commence par : « *Qu'est-ce que tu fais là ?* » Ensuite, il n'y a souvent que peu d'échanges de paroles. Des questions sont posées, mais selon les jeunes, personne ne semble écouter les réponses. Viennent ensuite, selon les jeunes, des commentaires tels que « *tu n'as rien à faire là* », « *dégage* », « *tais-toi* » (des variantes sont revenues dans tous les entretiens avec les jeunes), combinés ou non à des insultes et des remarques faisant référence à l'origine, au quartier et à la religion. Cette façon d'insister sur l'infériorité et la différence des jeunes est perçue par les jeunes comme un acte de violence symbolique qui les blesse profondément. Cela confirme à leurs yeux que les policiers se considèrent comme un groupe complètement différent et supérieur. Il y a souvent un manque de respect à l'égard des jeunes et de leurs familles, selon les jeunes, mais aussi selon certains travailleurs de jeunesse. Ils se sentent humiliés par les nombreuses références à leurs origines et par la manière condescendante avec laquelle on s'adresse à leurs parents. Ils ont l'impression que les policiers ont souvent déjà décidé qu'ils sont de la racaille et, en tant que représentants de l'autorité publique, ils les chassent d'un endroit qu'ils considèrent comme leur maison.

Le summum de l'humiliation pour les jeunes est quand leurs vêtements sont parfois palpés en public, y compris dans des endroits plus intimes, ou qu'ils font l'objet d'une fouille à nu au commissariat, sans que les travailleurs de jeunesse puissent retrouver un procès-verbal par la suite. Les travailleurs de jeunesse pensent que l'attitude de la police à l'égard des jeunes traduit l'image que la société a d'eux. Quand ces policiers tiennent des propos ouvertement racistes, c'est l'image de toute une société qui est renvoyée aux jeunes. La police devrait aussi comprendre que les jeunes vivent encore plus en réseau que les adultes. Ainsi, lorsqu'ils tiennent des propos racistes envers un jeune, cela a des répercussions sur l'image que tout un réseau de jeunes a de la police.

Divers actes qui peuvent accompagner ou suivre un contrôle d'identité sont vécus par les jeunes comme des formes de violences policières, comme des menottes ou des Colsons

serrés, des transports durant lesquels le jeune se retrouve menotté dans la voiture de police alors que les virages sont pris à la corde de sorte que le jeune se cogne plusieurs fois la tête contre la vitre ; mais aussi des fouilles sans qu'une audition n'ait lieu, ce qui a comme conséquence que le jeune ne sait jamais ce qui lui est reproché.

Plusieurs policiers rapportent avoir déjà constaté qu'une approche calme et respectueuse lors des contrôles d'identité conduit à moins de conflits. En prenant **plus de temps** pour un contrôle d'identité et d'aborder les jeunes calmement, en parlant avec eux et en s'intéressant à ce qu'ils ont à dire, l'interaction est beaucoup moins conflictuelle et les jeunes ne s'enfuient pas autant dès le début du contrôle. Ces policiers ajoutent qu'ils expliquent au mieux ce qu'ils font et pourquoi. Certains de ces policiers précisent qu'il est important de remarquer que, si nécessaire, cette façon d'intervenir conduit également à des arrestations. Cette manière d'opérer ne conduit ainsi pas, selon eux, à « *une police indulgente ou complaisante* », permissive. Certains policiers indiquent que cela vaut aussi la peine d'emmener au plus vite le jeune suspecté au commissariat. Au commissariat, lorsque les jeunes ne sont plus en groupe, la tension disparaît généralement et presque tous les jeunes sont polis et calmes.

Un autre élément sur lequel les jeunes, mais certainement aussi les travailleurs de jeunesse, reviennent souvent, ce sont les interventions où une patrouille appelle très rapidement des renforts. Une intervention avec huit à dix policiers a un effet menaçant sur les jeunes, ce qui les incite à se mettre sur la défensive. Les jeunes ne comprennent pas toujours pourquoi certaines patrouilles interviennent presque systématiquement en plus grands groupes. Les policiers précisent qu'il est souvent nécessaire de se rendre sur les lieux avec plusieurs patrouilles pour pouvoir assurer la sécurité des policiers. Ils sont en effet souvent confrontés à des groupes de jeunes qui n'hésitent pas à recourir à la violence et, surtout, qui prennent souvent la fuite. Ces renforts sont souvent fournis par INT, le service de maintien de l'ordre. INT se déplace par sections de huit policiers. Ils assurent les renforts lorsqu'ils ne sont pas occupés sur des missions de maintien de l'ordre, en principe pour l'ensemble de la zone, mais dans la pratique, ils confirment être principalement appelés pour la Querelle et le quartier Rempart des Moines.

La violence policière, qu'il s'agisse de violence symbolique, de violence physique ou de violence due à une présence massive, entraîne une perte de confiance des jeunes dans la police et une remise en question de la **légitimité** de la police. Selon un travailleur de jeunesse, elle est également à l'origine de problèmes mentaux chez les jeunes et d'une augmentation de la consommation de drogues pour tenter de réprimer le traumatisme par l'automédication. Selon plusieurs travailleurs de jeunesse, la transparence est la seule chose qui puisse restaurer la confiance : la police devrait davantage reconnaître que certaines méthodes sont perçues comme violentes et expliquer comment ils cherchent d'autres façons d'intervenir et d'autres manières de réagir aux appels de la population.

S'agissant d'éventuelles plaintes de jeunes concernant des violences policières, il est apparu que les jeunes déposent **rarement plainte**. Nous retrouvons plusieurs explications dans les entretiens. Tout d'abord, de nombreux jeunes et certains travailleurs de jeunesse estiment qu'il est inutile de porter plainte à la police. Ils l'expliquent à partir d'expériences où la personne interviewée ou une de leurs connaissances a déposé une plainte, mais ils ont eu l'impression que peu ou rien n'a été fait ensuite. Cette impression découle notamment du

constat qu'ils n'en reçoivent souvent plus aucune nouvelle ou que, même lorsqu'ils ont connaissance d'une prise en charge et que les faits sont établis, aucune sanction ne semble s'ensuivre. Mais plus simplement encore, cette impression d'une absence de sanction découle du fait qu'ils continuent de rencontrer ces policiers en activité.

Par ailleurs, porter plainte auprès de la police, même s'il s'agit d'une plainte pour violence policière, est perçu comme « *lâche* » et comme un « *acte de trahison* » vis-à-vis des autres jeunes selon plusieurs travailleurs de jeunesse et certains jeunes. Dans le même ordre d'idées, les policiers affirment que les jeunes qui osent parler à la police sont considérés comme des « traîtres » par d'autres jeunes du quartier, même lorsqu'il s'agit de faits dont ils sont victimes.

Cette dynamique a deux conséquences majeures, selon les travailleurs de jeunesse. D'une part, ils soulignent que les plaintes existantes pour violences policières ne donnent pas une image du nombre de faits vécus comme des violences policières. Un policier souligne également qu'il s'agit d'un défi : le faible nombre de plaintes formelles concernant la violence policière contribue au fait que tous ses collègues ne sont pas convaincus que les contrôles d'identité et la violence policière soient un problème au sein de la police. D'autre part, selon les travailleurs de jeunesse qui travaillent davantage sur l'accès à l'information (juridique) des jeunes, cette situation amène également certains jeunes à ne pas invoquer leurs droits pour dénoncer certaines situations. Les jeunes n'ont parfois pratiquement aucune idée de ce que sont leurs droits. Certains en arrivent même à penser qu'ils n'ont pas de véritables droits. De nombreux travailleurs de jeunesse ne connaissent pas non plus ces droits ou ces procédures (de plainte).

Les plaintes pour violence (policière) dont certains travailleurs de jeunesse ont connaissance concernent toujours des plaintes déposées par des parents ou par un enfant que les parents ont incité à porter plainte. Selon les jeunes (et certains travailleurs de jeunesse interrogés), déposer plainte ne mène à rien, car on ne les croit de toute façon pas et rien ne change. Ils ont la très nette impression que les policiers ne sont jamais punis, même lorsqu'on donne raison au plaignant, car la personne incriminée continue tout simplement de travailler. Par conséquent, ils ressentent un « *sentiment d'impuissance* » relativement fort, car ils ne savent pas comment réagir face à la violence policière.

D. Les jeunes versus la police

Les jeunes dont il est question dans ce rapport ont entre 13 et 23 ans. Même si certains sont déjà majeurs, il s'agit d'une tranche d'âge qui cherche encore beaucoup son identité et sa place dans la société, comme nous le rappellent systématiquement les travailleurs de jeunesse. À ce stade de leur vie, ils recherchent souvent la confrontation, ce que reconnaissent aussi certains policiers. D'après un policier, les jeunes doivent en outre encore apprendre le « *rituel de bien rouspéter* », ce qui n'est pas toujours facile pour les policiers sur le terrain. Divers policiers des équipes BTI signalent qu'il s'agit bien d'adolescents, mais que l'établissement d'une relation est compliqué lorsqu'ils se heurtent sans cesse à des

comportements de confrontation et de conduite pubérale. C'est selon eux « *toujours la même chose* » : lorsqu'ils sont interpellés, même quand ils sont pris en flagrant délit, ils n'ont jamais rien fait de mal, ils ne peuvent jamais raconter ce qui s'est passé et ils ne savent jamais qui a fait quoi. Certains policiers perçoivent cela comme particulièrement contre-productif pour l'établissement d'une relation moins conflictuelle : tout est toujours un combat. Dans le même ordre d'idées, certains travailleurs de jeunesse des services de prévention estiment également que les jeunes devraient davantage assumer leurs responsabilités et qu'il faudrait aussi le leur rappeler. En outre, les jeunes de ces quartiers sensibles, surtout parce qu'ils utilisent cet espace public comme lieu de rencontre, voire comme espace de vie, sont aussi presque toujours en groupe. Tout comme les policiers. Nous allons tout d'abord nous pencher sur cet effet de groupe - réciproque - et nous parlerons ensuite d'un aspect culturel spécifique sur lequel les acteurs professionnels reviennent souvent : l'utilisation symbolique de la police comme ennemi dans une partie de la culture des jeunes.

I. L'effet de groupe

Les jeunes avec lesquels il y a des tensions sont généralement en groupe. Souvent, le contrôle cible au départ quelques jeunes, mais comme il s'agit de leur quartier, il y a toujours des jeunes (curieux et solidaires) du quartier qui affluent. Selon de nombreux policiers, lorsque les jeunes sont à plusieurs, il se produit toujours un effet de groupe avec une certaine surenchère en termes d'audace. Lorsqu'ils parviennent à isoler un jeune en l'emmenant au commissariat, le ton change immédiatement, selon plusieurs policiers.

Les travailleurs de jeunesse et les policiers s'accordent à dire qu'un projet visant à avoir un impact positif sur les relations entre les jeunes et la police devrait avoir pour ambition de montrer aux deux groupes que l'autre n'est pas un rival, mais qu'il fait partie de la vie en commun. Il est important de trouver un point de rattachement commun entre les jeunes et les policiers, en dehors des confrontations, afin qu'ils voient les différentes couches du « rival ».

Les deux groupes ont, de l'avis de beaucoup, des cadres de référence complètement différents. Ils ne connaissent pas leur environnement respectif et ne comprennent pas les réactions et actions de l'autre groupe. Au contraire, les deux groupes ont beaucoup de préjugés l'un envers l'autre et considèrent l'autre comme un groupe assez uniforme.

Il est toutefois intéressant de noter qu'un policier et deux travailleurs de jeunesse rapportent qu'il y a beaucoup de similitudes entre les deux groupes : les confrontations peuvent être assimilées à celles de deux bandes urbaines, de jeunes adultes affrontant l'autre groupe afin d'affirmer leur identité de groupe et de gagner un certain prestige au sein de leur propre groupe. Les trois personnes interrogées ont cependant fait également remarquer que ces deux groupes ne peuvent pas être considérés de la même manière. Alors que les policiers sont des professionnels, formés pour intervenir, qui agissent dans un cadre légal et sont payés pour le faire, les jeunes sont pour leur part des citoyens. Selon un policier, un « *choc d'inégalité* » se produit pendant la confrontation, lorsque des jeunes qui n'ont que des ressources limitées à leur disposition se voient imposer une décision au nom de l'application

de la loi par des personnes du même âge qui perçoivent un beau salaire. De plus, ce n'est pas seulement leur âge qui est souvent similaire, mais, comme le souligne un autre policier, travaillent en vertu de l'idée qu'il « *il faut rester maître du territoire* » - un objectif auquel le groupe de jeunes œuvre souvent aussi.

II. Socialisation dans la haine de la police

Les policiers peuvent parfois agir en fonction d'un manque de connaissances et de *know-how* sur la vie dans les quartiers urbains (sensibles). De très nombreux travailleurs de jeunesse, des policiers, mais aussi quelques filles nous ont parlé de la perception à laquelle les jeunes garçons en particulier sont confrontés pendant leur socialisation, pas seulement la socialisation par les *peers* et les récits du quartier des générations qui les ont précédés, mais aussi par la culture des jeunes à laquelle ils adhèrent. La perception générale des médias concernant la police dans la culture, en particulier dans les cultures des jeunes comme le « *drill rap* »¹⁵ et sur les réseaux sociaux, est « *anti-flic* ».

Ainsi, même les jeunes qui n'ont finalement pas eu d'expériences (négatives) avec la police tiennent un discours très hostile à l'égard de la police. La haine envers la police est « tendance ». Selon certains policiers, il semblerait que les parents, mais aussi les « grands », les jeunes plus âgés, du quartier aient perdu leur influence sur les plus jeunes garçons. Les jeunes d'aujourd'hui se fient davantage à ce qu'ils apprennent sur les réseaux sociaux, notamment de la part de plusieurs rappeurs réputés en France. Même leur stratégie de vente pour le cannabis est copiée sur un savoir-faire français qu'ils découvrent sur les réseaux sociaux et ils adoptent un langage qui parle de « *casser du bleu* ».

Sur les réseaux sociaux, beaucoup de fausses informations circulent concernant la police, ou des informations qui ne concernent ni la Belgique ni les situations que nous connaissons à Bruxelles, mais qui se rapportent à des incidents ou à des législations en France ou même aux États-Unis. Selon les travailleurs sociaux, il est très difficile de rectifier ces informations. Malgré cette situation il est également important selon un policier que les jeunes sachent que la police aide aussi beaucoup de personnes et qu'elle peut aussi les aider en cas de besoin.

Les jeunes ne semblent avoir aucune perspective, de sorte qu'ils ont moins à perdre et sont plus ouverts au message « *casser pour casser* » qu'ils trouvent sur ces réseaux sociaux, d'après les policiers. Ces jeunes semblent souvent chercher la confrontation et appellent même la police. Ils jouent au chat et à la souris et les policiers se joignent à eux au lieu de montrer l'exemple. Pour tuer l'ennui, mais peut-être aussi, selon certains policiers, pour obtenir un certain statut parmi les autres jeunes, en suivant l'exemple de « héros » de la scène musicale et des réseaux sociaux. Des expériences négatives avec la police confirment ces représentations culturelles et y ajoutent encore une couche supplémentaire. Dans les écoles

¹⁵ Le drill rap est une forme de musique hiphop très populaire dans les grandes villes. Sur un rythme sec et répétitif, les plus jeunes mettent en musique des paroles explicites qui traitent souvent de violence, de criminalité, de consommation de drogues, de vie dans la rue et d'injustice sociale.

par exemple, les jeunes parlent aussi de leur propre expérience et ils socialisent les autres jeunes dans un esprit de méfiance à l'égard de la police.

Les parents ont toujours une certaine influence sur les jeunes, mais pour de nombreux répondants policiers, ils sont dans un certain sens aussi responsables de leurs enfants, car ils sont chargés de les surveiller. Selon d'autres policiers et travailleurs de jeunesse, les parents sont souvent célibataires et confrontés à des problèmes économiques, mais aussi à des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. En résumé, ils sont impuissants, « *démunis* ».

2. Une *roadmap* pour changer la relation

Dans un deuxième temps, nous nous sommes concentré sur l'identification de pistes qui, selon les acteurs consultés, pourraient aider à établir une meilleure relation entre les jeunes et la police.

Cette phase s'est focalisée sur l'aide à la prise de décision par les autorités locales. À l'aide d'une co-construction avec les acteurs de terrain, nous avons cherché à approfondir la réponse structurelle au diagnostic établi après la première phase. De ce travail a émergé un plan d'action susceptible d'être soumis aux autorités.

Nous présentons ces pistes dans cette section du rapport. Après avoir expliqué la méthode selon laquelle nous avons travaillé (A), nous présentons les diverses étapes d'une *roadmap*. Cette *roadmap* commence par une condition essentielle à sa réussite : l'application d'une politique cohérente au sein de l'organisation (B). Sur base de la prise en compte de cette condition, diverses étapes ont été mises en avant. L'encadrement des contrôles d'identité a été identifié par des participants comme un moyen d'action important, qui s'applique aux moments où la relation problématique a le plus de conséquences (C). Loin de suffire, cette étape procédurale doit selon de nombreux participants à cette recherche s'accompagner d'un travail plus de profondeur destiné à consolider ce pas vers une relation moins problématique entre les jeunes et la police (D). Ce n'est qu'ensuite, afin de pérenniser ce trajet, qu'il pourrait être envisagé de créer un bureau des plaintes sous une forme ou une autre (E).

A. La méthode

I. Le choix de la *Nominal Group Technique* (NGT) avec un *twist* participatif

La *Nominal Group Technique* (NGT) spécifique que nous avons choisie est une technique moins connue dans le domaine de la recherche criminologique. Il s'agit d'une technique de groupe très structurée qui repose sur une combinaison de phases individuelles et de phases de groupe. Le but de la structure et des phases individuelles est de limiter la dynamique de groupe et la dynamique du pouvoir social. En général, cette technique vise à donner à toutes

les personnes les mêmes chances de générer des idées, de s'exprimer et de voter (Macphail, 2001). Les phases individuelles augmentent également la possibilité pour les votes de minorité de faire partie des données générées. La NGT est particulièrement pertinente dans la recherche appliquée ainsi que pour parvenir à un consensus ou à une décision (Vander Laenen, 2015).

Deux adaptations ont été apportées à la méthode utilisée. (1) Vu que nous rencontrons des personnes dans des groupes restreints de trois à vingt participants qui se connaissent et travaillent ensemble ou se rencontrent régulièrement dans l'association de jeunesse, nous n'avons pas structuré les discussions pendant la phase de groupe. La phase individuelle a garanti la contribution de chacun. (2) Vu le caractère participatif de cette recherche, il était important de communiquer aussi ouvertement que possible avec les participants. D'autant plus que nous consultons trois acteurs différents qui cultivent une certaine méfiance les uns envers les autres. Pour cette raison, nous avons travaillé avec six affiches, chacune représentant un niveau présenté pendant la première phase. Six grands niveaux ont été présentés aux participants des entretiens en groupe : travailler sur les perceptions des jeunes et de la police, la formation de la police, une police présente et accessible, l'encadrement des interventions, accroître la transparence et le contrôle de la police, revenir sur le passé.

Par ailleurs, nous avons ajouté sur les affiches toutes les idées formulées et le résultat du vote après chaque rencontre. Cela a permis à chaque nouveau groupe de se faire une idée de ce que les groupes précédents avaient proposé et de compléter ou de commenter ces propositions. Au moyen d'un code couleur, les participants ont également pu voir quel acteur avait formulé la proposition. Les participants ont apprécié ces affiches et la transparence qu'elles offraient.

La rencontre s'est déroulée selon un format défini constitué de quatre phases, avec des phases individuelles et de groupe s'articulant autour d'une question centrale. Dans le cadre de cette recherche, la question était : « Quels changements ou actions peuvent avoir un impact positif sur les relations tendues entre les jeunes et la police dans ce quartier ? ». Au cours de la première phase, la méthode a été expliquée et la question centrale a été posée et contextualisée. Cette première phase s'est achevée par le passage en revue des six niveaux sur les affiches que nous avons apposées sur les murs, lorsque cela était possible. Nous avons brièvement présenté les idées des groupes précédents à l'aide de ces affiches. Il s'en est suivi une deuxième phase, individuelle. Sur des *post-its* de couleur, les participants ont été invités à noter le plus possible de nouvelles idées, de concrétisations d'idées déjà formulées ou de points d'attention concernant des idées existantes. Dans la troisième phase, la plus longue, ces idées ont été discutées une par une et ajoutées sur les affiches. Des idées similaires ou complémentaires ont été rassemblées en clusters. Dans la quatrième et dernière phase, chaque participant pouvait voter individuellement pour les trois idées qui lui parlaient le plus. Après le vote, la rencontre était terminée (basé sur Vander Laenen, 2009).

II. L'organisation des NGT

En raison de la durée limitée de cette étude, nous avons choisi de nous concentrer sur les deux quartiers les plus sensibles de Bruxelles : le quartier de la Tulipe à Ixelles et le quartier de la Querelle à Bruxelles-Ville. L'objectif poursuivi était d'organiser neuf NGT avec, pour chacun de ces quartiers, au moins :

- un groupe de policiers, de préférence de la police d'intervention et de proximité ;
- un groupe de travailleurs de jeunesse, provenant des services de prévention ainsi que des associations financées par les communautés ;
- un groupe de jeunes, via les associations ou les services de prévention, de préférence âgés de 13 à 23 ans.

Il y a eu un très grand enthousiasme pour participer à ces NGT. Nous avons commencé avec l'organisation des rencontres avec les jeunes. De cette manière, ils seraient moins influencés par les idées des professionnels. Nous avons également estimé que cela prendrait plus de temps à organiser étant donné que le planning des associations et des maisons de la jeunesse était déjà établi. Plusieurs travailleurs de jeunesse interrogés au cours de la première phase nous ont contactés pour nous demander de pouvoir aussi participer à la deuxième phase. De plus, au cours de cette période, des activités ont été organisées dans les deux quartiers avec la police et les jeunes, auxquelles nous avons également été directement conviés en qualité d'observateur¹⁶. La recherche repose pour cette deuxième phase sur douze NGT :

- Sept NGT avec des jeunes : quatre groupes des Marolles, deux groupes du quartier de la Tulipe et un groupe de la Cité Modèle. Il s'agit au total de 66 jeunes entre 13 et 25 ans, soit 14 filles et 52 garçons.
- Trois NGT avec des travailleurs de jeunesse : un groupe actif dans le quartier de la Tulipe, deux groupes mixtes avec des travailleurs de jeunesse actifs sur l'ensemble du territoire¹⁷. Seize travailleurs de jeunesse ont participé aux NGT.
- Deux NGT avec des policiers : un groupe avec des patrouilleurs du Centre, un groupe d'Ixelles avec des agents de la police de quartier et de la police d'intervention qui sont particulièrement engagés dans cette thématique et qui ont la particularité d'avoir principalement grandi à Bruxelles. Nous ferons référence à ce dernier groupe en tant que « policiers bruxellois ». Contrairement aux deux autres acteurs, on a constaté de grandes différences dans les propositions de ces deux groupes. Nous préciserons dès lors souvent quel groupe de policiers a proposé quoi. Seize policiers ont participé aux NGT.

¹⁶ Nous avons réalisé deux observations au cours desquelles des discussions ont pu avoir lieu avec les jeunes participants et les policiers présents.

¹⁷ Les travailleurs de jeunesse des Marolles nous ont invité à suivre leur *Copmittee*. Après la première activité de prise de connaissance entre les jeunes et la police, nous avons pu organiser la NGT avec ce groupe.

Étant donné que la première phase nous a appris qu'aborder ce sujet dans le cadre d'un financement par la zone de police est sensible, il a été décidé de ne pas enregistrer les NGT avec les jeunes. Nous tenons à remercier Madeleine Guyot qui a pu se libérer pour aider à la prise de notes lors des réunions avec les jeunes. De plus, nous avons pu compter sur sa grande expérience dans l'encadrement de groupes de jeunes pour rendre ces rencontres productives. Les entretiens avec les professionnels ont quant à eux été enregistrés.

Les NGT ont duré entre quarante minutes et trois heures : surtout vers la fin, lorsqu'il y avait de plus en plus d'idées d'autres groupes à discuter, la première phase a duré plus longtemps. On a également constaté que les travailleurs de jeunesse et le groupe de policiers d'Ixelles en particulier ont pris le temps de débattre longuement de chaque idée. Il s'agit clairement d'une question urgente pour de nombreuses personnes.

Les affiches se sont peu à peu remplies d'idées. Une seule affiche est restée étonnamment vide pendant plus longtemps : l'affiche « Revenir sur le passé/les traumatismes ». Nous avons donc barré le titre après neuf rencontres, pour le remplacer par une « dimension politique ». Il y a cependant eu une réaction à cela : les adultes laissent entendre que c'est important, mais à l'exception de quelques policiers, aucune piste concrète n'a été avancée. L'objectif de ces NGT était de formuler des propositions concrètes et de répondre aux idées avancées par les autres groupes. Il n'était pas obligatoire de répondre à toutes les propositions, d'autant plus que lors des dernières NGT, cela est devenu presque impossible étant donné que la majorité des affiches étaient saturées de propositions. Nous avons présenté les propositions des autres groupes, sans toutefois citer tous les exemples fournis par ces derniers, dans le but de permettre aux autres groupes de les prendre en considération et d'y répondre s'ils le souhaitaient. Bien que nous ayons constamment cherché à formuler des propositions et des exemples aussi concrets que possible, certaines idées sont restées relativement vagues.

Le vote était de nouveau un vote individuel. Pour tempérer la pression de groupe lors d'un vote à haute voix, mais aussi pour permettre aux groupes de jeunes (mais pas seulement) de se lever et de bouger, chacun a reçu trois *post-its* à coller pour les trois idées qui lui semblaient les plus utiles et les plus prioritaires. La plupart du temps, les participants ont voté pour les idées discutées au cours de leur NGT, mais à plusieurs reprises, les participants ont aussi choisi des idées provenant de groupes précédents. Souvent, les votes sont allés à des projets très spécifiques, souvent au projet proposé par la personne qui a voté pour. Choisir, c'est renoncer, dit le proverbe, et cette phase a été particulièrement frustrante pour les travailleurs de jeunesse et les policiers : ils ont souvent rapporté que tout est important lorsque l'on souhaite arriver à un changement structurel. À plusieurs reprises, des jeunes sont partis avant de voter, surtout parce qu'ils étaient attendus ailleurs. Seuls 54 jeunes ont voté.

Après ces discussions très agréables, qui se sont toujours déroulées dans une atmosphère très constructive, nous avons poursuivi l'analyse des propositions : certaines idées revenaient en effet sur plusieurs affiches. Les pistes que nous présentons ici ont été établies sur la base des discussions et sont - nous l'espérons - formulées de manière lisible et structurée.

III. L'analyse des NGT

Nous avons réalisé une analyse qualitative du discours des participants. Cette analyse vise à faire ressortir les points de vue par type d'acteurs : jeunes, policiers, travailleurs de jeunesse. Nous avons commencé par analyser les propositions qui ont été résumées en quelques mots sur des *post-its* placés sur six affiches, ainsi que les explications et les argumentations entourant ces propositions. Lors de cette analyse il est apparu que certaines de ces propositions, parfois apposées sur des affiches différentes, se complétaient ou se nuançaient. Nous les avons dès lors rassemblées et agrégées en pistes, en tenant compte du discours donc, mais aussi du nombre relatif de votes que chaque type d'acteur a attribué aux différentes propositions regroupées dans chaque piste. Ces votes fournissent en effet un indice complémentaire relatif à l'importance que chaque type d'acteurs accorde à ces propositions. Les pistes émergentes ont ensuite été regroupées à leur tour selon leur familiarité, autour d'un thème commun. Ce regroupement est donc éloigné des niveaux initialement mentionnés sur les affiches proposées aux participants.

L'analyse du discours a révélé que pour les participants, l'ordre de ces familles de pistes est important : certaines pistes devraient se concrétiser avant que d'autres ne puissent réellement engendrer une transformation. Pour cette raison, nous présentons ces familles de pistes comme des étapes qui sont placées sur une feuille de route, ou *roadmap*. Nous avons ainsi réduit les six niveaux présentés aux participants dans la première partie de cette recherche à quatre étapes. Dans la présentation de la *roadmap*, nous discutons dans chaque étape des pistes qui y ont été regroupées.

Ainsi, nous avons observé au travers des argumentations des pistes proposées que l'étape « une intégration à part entière dans le dispositif politique et organisationnel » est perçue par les professionnels du secteur social et du secteur policier comme une condition préalable aux autres étapes. Nous l'avons donc placée en tête. On y retrouve des pistes issues de l'affiche « revenir sur le passé », qui a été véritablement transformée par les participants en un ensemble de pistes organisationnelles et politiques. Quelques idées proviennent également des affiches « perceptions des jeunes et de la police » et « une police présente et accessible ».

Les jeunes et une partie des travailleurs de jeunesse ont vivement insisté sur la nécessité d'encadrer les contrôles, tant dans leurs discours que dans leurs votes. Nous avons constaté que, pour les jeunes, les contrôles (et surtout leur mode opératoire) sont la principale source de tensions dans les relations avec la police. Dans cette étape, nous avons regroupé des idées issues de l'affiche portant sur « l'encadrement des interventions », ainsi que des propositions des affiches « formation de la police » et « accroître la transparence et le contrôle de la police ».

Les trois parties prenantes ont particulièrement enrichi en idées la troisième étape de la *roadmap* : « construire des ponts », qui vise à favoriser une meilleure connaissance mutuelle. Les propositions, parfois « originales », issues de l'imagination des participants, mais souvent inspirées d'initiatives existantes, ont afflué. Nous les avons retrouvées sur l'affiche « travailler sur les perceptions des jeunes et de la police », ainsi que sur les affiches « formation de la police » et « une police présente et accessible ». Ces idées offrent des perspectives

constructives auxquelles une grande partie des participants tiennent, bien que plusieurs participants soulignent que leur mise en œuvre est conditionnée par les propositions des étapes précédentes.

La dernière étape concerne « l'organisation différente de la réaction sociale aux violences policières », un aspect abordé dans une partie de l'affiche « accroître la transparence et le contrôle de la police ». Nous avons retrouvé moins de pistes évoquées dans les NGT et celles-ci ont reçu moins de votes. Il ressort de l'analyse que cette étape est considérée comme plutôt secondaire par une très grande partie des participants. Si certains participants présentent ces pistes comme la « cerise sur le gâteau » susceptible de renforcer l'effet transformatif des trois premières étapes, d'autres ont clairement exprimé leur préférence pour un travail plus en amont afin d'éviter des conflits. Une partie des travailleurs de jeunesse surtout ainsi que quelques jeunes insistent sur la proposition d'adapter les modalités de la procédure de dépôt de plainte pour les jeunes. La moitié des jeunes, ainsi qu'une partie réduite des policiers proposent surtout des pistes allant vers une réaction sociale alternative à la justice pénale quand un jeune estime être victime de violences policières.

B. Une intégration à part entière dans le dispositif politique et organisationnel

Pour de nombreux participants, aussi bien des travailleurs de jeunesse et des jeunes que certains policiers, la problématique de la relation compliquée entre les jeunes et la police doit être envisagée dans une perspective sociétale plus large : comment la société se comporte-t-elle à l'égard des jeunes ? Il convient de garder à l'esprit deux remarques importantes faites par quelques participants, lors de l'analyse des propositions de nos participants.

Premièrement : n'est-il pas logique et même bénéfique pour les jeunes de se rebeller contre toute forme d'autorité ? Certains travailleurs sociaux insistent lourdement sur le point suivant : le rejet des adultes est quand même un élément nécessaire pour grandir. Chaque jeune doit s'opposer à ses parents et aux personnes qui leur donnent un cadre. Un des policiers affirme qu'il s'agit d'un processus naturel d'évolution. Seul un jeune en pleine puberté qui se détourne de ses parents a suffisamment de motivation pour braver la jungle et trouver un autre partenaire. Ainsi, la désaffection des jeunes à l'égard de la police est quelque chose de normal pour quelques-uns des participants professionnels et même, du point de vue de l'évolution, une bonne chose. Cependant, il faut que ces jeunes soient encadrés le mieux possible afin qu'ils puissent continuer à évoluer dans la société.

En outre, les jeunes, en tant que groupe social, restent toujours jeunes et ignorants, ce qui amène les travailleurs de jeunesse et les policiers à recommencer de zéro avec chaque nouveau groupe qui atteint l'âge de 14 ans. Travailler avec des jeunes, c'est aussi accepter qu'ils remettent régulièrement les choix en question, mais aussi qu'ils testent les limites et commettent des erreurs. Il appartient aux adultes de faire preuve de patience et de leur fournir un cadre régulier et cohérent.

Deuxièmement : pourquoi certains jeunes se retrouvent-ils systématiquement dans l'espace public ? Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas d'un choix pour la rue selon plusieurs

participants, surtout des travailleurs sociaux, mais d'un manque de possibilités dû au fonctionnement de l'enseignement, du marché du travail, du marché du logement et d'une politique sociale en déclin. Les affrontements et les révoltes des jeunes à l'égard de la police sont expliqués par certains travailleurs de jeunesse comme étant une réaction des jeunes face à leur situation défavorisée. La police est perçue (et cela revient à plusieurs reprises dans les entretiens avec les jeunes de la première et de la deuxième phase) comme le représentant d'un État qui ne leur offre pas toujours beaucoup d'opportunités, à eux et à leurs parents.

Ces deux remarques font que le *scope* des pistes dans ce projet est limité : nous n'avons pas demandé lors des NGT de développer davantage les recommandations qui vont au-delà du pouvoir local.

Plusieurs acteurs professionnels ont insisté sur l'impératif suivant : **Pour avoir un impact, il faudra que le projet soit mis en œuvre dans la durée**, c'est-à-dire suffisamment longtemps pour que les jeunes aient confiance dans la volonté réelle de la zone et des bourgmestres, même si les jeunes se révoltent parfois ou réagissent de manière moins appropriée.

Dans les deux quartiers qui ont fait l'objet de cette deuxième phase de la recherche, il est aussi apparu très clairement que l'**urbanisme** joue un rôle particulier. Pour les deux quartiers, cet urbanisme a été perçu à chaque fois par un acteur (dans un cas par un travailleur social, dans l'autre cas par un policier) comme un élément important dans la relation compliquée entre les jeunes et la police. Le quartier - ou du moins la place centrale - crée un sentiment d'enfermement. Le cadre urbanistique crée également un sentiment d'insécurité chez les habitants. À cela s'ajoutent les récents plans de mobilité qui créent des tensions supplémentaires : certains policiers rapportent qu'à cause des changements du plan de mobilité, des patrouilles font souvent le tour du bloc de la Tulipe pour se rendre aux endroits où ils ont été appelés. À la Querelle, les voitures ne peuvent plus accéder à la place que par un seul petit chemin. À partir d'une certaine heure, les habitants du quartier savent que lorsqu'une voiture passe dans la rue, il s'agit d'une voiture de police. Cela faciliterait les embuscades.

Cela dit, plusieurs projets et initiatives sont en cours à PolBru, dans le but d'établir une relation plus constructive entre la police et les jeunes des quartiers sensibles.

I. Travailler avec les jeunes : le chemin vers la réussite n'est jamais une ligne droite

Nous allons d'abord présenter quelques initiatives dont de nombreux acteurs nous ont parlé et qui nous paraissent à cet égard illustrer leur aspiration à plus de cohérence. Il s'agit d'initiatives intéressantes, parfois très ambitieuses, qui se heurtent toutefois à des problèmes. Il n'est en effet pas facile de travailler avec des adolescents et un *set-back* peut toujours se produire.

Une première initiative fréquemment mentionnée par différents policiers est l'organisation des cadets de la zone¹⁸. Ces cadets parviennent à séduire aussi certains jeunes des quartiers sensibles. Il y a toutefois eu un incident avec un cadet motivé issu d'un quartier « ayant un conflit latent » sensible, qui participait activement depuis plusieurs mois, mais qui a finalement été exclu après avoir pris part à des émeutes au cours desquelles des jeunes de son quartier ont affronté la police. Plusieurs policiers impliqués dans les cadets estiment qu'il s'agit d'une situation complexe. Bien que l'exclusion soit compréhensible, car plusieurs collègues n'auraient sinon plus confiance dans cette unité, ils trouvent dommage d'avoir perdu une sorte de passerelle vers ce quartier. Pour eux, cela démontre aussi combien il est difficile pour des individus d'aller à l'encontre d'une dynamique de groupe.

Un autre type d'initiative souvent cité en exemple afin de travailler la relation entre jeunes et police est celui de la dynamique participative qui a été mise en place à plusieurs reprises dans le quartier de la Tulipe. En 2018, les jeunes de la Tulipe ont fait l'objet de contrôles intensifs, selon les travailleurs de jeunesse. Ces contrôles faisaient suite à des plaintes déposées par les voisins. Les éducateurs de rue du service de prévention et des AMO ont alors mis en place un travail social avec les jeunes. Ceci a donné lieu à la formulations d'une série d'idées et de recommandations afin de changer la situation tendue. Les jeunes plus âgés et certains travailleurs de jeunesse qui nous ont relaté cette initiative nous ont rapporté avoir toutefois entendu ou remarqué très peu de choses à ce sujet.

Une nouvelle confrontation a eu lieu à l'automne 2019, lorsque la police est arrivée en masse pour interrompre la fête d'inauguration de la nouvelle maison de la jeunesse. Selon plusieurs personnes présentes (jeunes et travailleurs de jeunesse), on a assisté à des faits de violence, y compris à l'égard des travailleurs de jeunesse. Sous l'impulsion des organisations du travail de jeunesse et de certains policiers, une sorte de médiation a été mise en place. L'inspecteur de quartier (de l'époque) de la Tulipe a réalisé un travail très intéressant en s'adressant aux jeunes et en les encourageant à faire part de leurs attentes et de leurs difficultés au bourgmestre. Trois à quatre rencontres ont eu lieu jusqu'à ce que cette initiative soit interrompue par les confinements en 2020. À la fin de la période Covid, qui a coïncidé avec une attention accrue du public pour le mouvement *Black Lives Matter*, il y a eu une tentative de médiation à l'administration communale entre les jeunes et les policiers. Cette réunion a mal tourné lorsque les jeunes sont arrivés en plus grand nombre que prévu. La médiation a été arrêtée. En août 2022, les jeunes - et les travailleurs de jeunesse - ont été filmés par des habitants du quartier et la vidéo a été publiée avec des commentaires négatifs sur leur page

¹⁸ Un des projets phares de la zone dont beaucoup nous ont parlé avec enthousiasme concerne les « POLBRU CADETS ». Depuis 2019, PolBru dispose d'une unité de cadets encadrée par des policiers bénévoles - très motivés - issus de différents services. Le but de cette unité n'est pas seulement d'éliminer les préjugés des jeunes à l'égard de la police, ni de donner un « avant-goût du métier » en vue d'une éventuelle formation dans la police. Pendant une année qui s'étend du stage d'été au défilé du 21 juillet, ces jeunes se réunissent régulièrement dans leur propre uniforme. Ils reçoivent une formation, aux premiers secours par exemple, et s'engagent ensemble dans des causes sociales. Pour les responsables des POLBRU CADETS, cette initiative poursuit un large objectif : permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement de la police afin de créer des liens positifs avec elle, mais aussi faire en sorte que les jeunes deviennent plus solidaires avec autrui dans la société, prennent leurs responsabilités et s'engagent envers la société. Il n'est pas nécessaire d'habiter à Bruxelles ou dans la zone de PolBru. Depuis la première édition en 2019, 177 jeunes y ont déjà pris part (avant l'édition 2023). Une majorité d'entre eux sont bruxellois et certains sont issus de quartiers où l'on constate plus de tensions entre les jeunes et la police.

Instagram « *la tulipe fanée* ». À la suite de cette publication, RTL a réalisé un reportage sur les problèmes du quartier, qui a été largement relayé par d'autres médias. En réaction, le bourgmestre a déclaré qu'il fallait augmenter le nombre de patrouilles dans le quartier. Tant les jeunes que les policiers et les travailleurs de jeunesse se souviennent de cette période où les plaintes auraient été déposées par deux habitants du quartier, où il n'y a eu aucune réaction à la violation du droit à l'image par la page Instagram et où il n'y a eu aucune tentative de médiation avec les habitants à l'origine des plaintes. Les jeunes se sont sentis profondément stigmatisés et mis à l'écart. Pour beaucoup, cela a montré que les tentatives d'écoute des jeunes ne sont pas réellement prioritaires. Au moindre problème, ils sont les fauteurs de troubles qui dérangent par leur présence. Le discours des jeunes du quartier de la Tulipe se caractérise, plus qu'ailleurs, par du cynisme à l'égard de la politique.

Dans les Marolles, un projet est en cours depuis plusieurs mois, dans le cadre duquel des policiers de haut rang et très engagés se sont associés au centre de jeunes *R'en Arts* de BRAVVO, à l'ASBL AMO C.A.R.S et à la MJ *Club de jeunesse* pour organiser une rencontre entre des jeunes et des policiers de différents services opérationnels. L'objectif est d'organiser une sorte de plateforme structurelle où les jeunes et la police peuvent se rencontrer et débattre de sujets qu'ils considèrent importants. Ces rencontres sont préparées par les travailleurs de jeunesse avec les jeunes, mais aussi par un comité de pilotage composé de travailleurs de jeunesse et de travailleurs sociaux du quartier (actifs dans l'enseignement et le secteur des soins de santé mentale). Ensemble, ils fournissent un contenu qui a du sens pour tous les acteurs. Ainsi, le premier thème de la rencontre consistait à présenter par écrit plusieurs situations vécues par des jeunes et à en discuter en petits groupes avec des policiers. Le comité de pilotage espérait ainsi contribuer à sensibiliser davantage les policiers sur la manière dont les jeunes vivent les interventions. La rencontre initiale a toutefois été annulée en raison d'un désaccord sur la méthode : le fait de revenir sur le passé et de « justifier » la présence de la police dans les quartiers n'était pas considéré comme souhaitable selon l'administration communale. En outre, l'administration estimait que la présence d'une personne externe comme médiateur entre les deux parties s'imposait. Après ces adaptations, la rencontre a finalement eu lieu, à la grande satisfaction des policiers, des jeunes et des travailleurs sociaux.

Ces incidents ont été utilisés par les acteurs interviewés afin d'insister sur le fait qu'une **approche plus structurelle nécessite à leurs yeux un dispositif politique plus clair et conséquent** – un choix qui selon certains jeunes, travailleurs de jeunesse et policiers ne serait actuellement pas constaté.

II. Une communication claire du choix politique et organisationnel comme condition essentielle

Comme l'illustrent les initiatives mentionnées, les deux communes et la zone de police testent indéniablement, parfois de leur propre initiative, parfois en tant que participants, des projets visant à travailler sur la relation entre les jeunes et la police. Les policiers et les travailleurs de jeunesse surtout nous font remarquer que les nombreuses initiatives et projets en cours sont

toutefois d'une durée limitée. Pour eux, il est essentiel de continuer dans cette voie, mais de s'éloigner d'un fonctionnement par projet et de l'inscrire davantage dans un choix politique et organisationnel clair. Les travailleurs de jeunesse et les policiers demandent que des directives locales claires et concrètes soient établies et communiquées, et que leur suivi soit assuré de manière cohérente, éventuellement par quartier. Selon les travailleurs de jeunesse, un manque de cohérence est immédiatement sanctionné par les jeunes : ils perdent alors confiance.

Les policiers appellent eux-aussi à plus de cohérence. Ils savent certes qu'on leur demande, parmi de nombreuses autres tâches, d'établir une relation constructive avec la population. De nombreux participants policiers, notamment parmi les équipes BTI, estiment qu'il y a trop de priorités pour qu'une politique cohérente puisse être concrétisée dans les interventions menées. En pratique, les priorités et les directives peuvent parfois entrer en conflit. Par exemple, l'application stricte des règlements concernant la conduite des trottinettes, la lutte contre le trafic de stupéfiants et les relations avec la population ou les jeunes peuvent être contradictoires, d'autant plus qu'une partie de la population a une image négative des jeunes. Dans l'espace laissé par cette tension entre priorités, une partie des policiers estiment que de nombreux collègues privilégient d'autres priorités que celle d'établir une relation constructive avec les jeunes.

Assurer une application concrète de ce choix, contre vents et marées

Lors de nos groupes NGT, il a été suggéré que le travail de (re)construction de la relation entre les jeunes et la police dans les quartiers sensibles soit **communiqué plus clairement**, tant en interne qu'à l'extérieur, comme étant une **priorité pour la politique policière**. Pour les participants à la recherche, il convient d'aborder plusieurs aspects dans le cadre de l'opérationnalisation de cette politique : la définition des valeurs démocratiques de la police et surtout de « qui en fait partie », mais aussi la définition de ce qui est acceptable comme utilisation de l'espace public (en dehors du respect du règlement communal).

Un policier défend avec passion la nécessité de mener un débat social et politique sur **ce que signifie être Belge aujourd'hui**. Le multiculturalisme est aujourd'hui un élément important de l'identité en Belgique, mais aussi spécifiquement à Bruxelles. Ce débat peut renforcer la cohésion sociale en se focalisant sur ce qui nous unit et en combattant plus activement le racisme. Un tel débat (qui dépasse PolBru) peut donc être transposé au sein de la zone. Quelles sont les valeurs importantes pour la police de Bruxelles et d'Ixelles ? Comment se fait-il qu'aujourd'hui, certains policiers osent encore parler de « *ce peuple* » ou de « *Marocains* » comme s'il ne s'agissait tout simplement pas de Belges et comme si l'on pouvait reconnaître un Belge à son apparence ?

Les policiers interrogés, qui se considèrent comme ayant un profil plus diversifié, déclarent que, selon eux, peu ou rien n'est fait contre les collègues qui font des remarques acerbes ou soi-disant "humoristiques" vis-à-vis d'autres policiers sur leur diversité et le fait qu'ils ne sont donc pas entièrement intégrés à la police. Selon eux, ces incidents sont rarement signalés, ce

qu'ils attribuent également à la grande loyauté envers l'organisation policière¹⁹. Ils soulignent le rôle crucial de l'encadrement à cet égard. Trop souvent, selon ces policiers provenant de différentes brigades et services, l'encadrement ne prend pas de mesures et laisse passer. Or, l'encadrement a pour ces policiers un rôle important à jouer : il lui incombe de créer une culture qui ne tolère aucune manifestation de racisme. Un des policiers a donc proposé d'instaurer une politique de « tolérance zéro » visant à réagir à toute manifestation de racisme, y compris les commentaires limites et les plaisanteries déplacées.

La question de savoir **ce qu'est** précisément **l'ordre public**, et de manière spécifique ce qui constitue une utilisation acceptable de l'espace public, est également un élément de ce que les acteurs considèrent comme faisant partie des clarifications nécessaires par la politique. Les travailleurs de jeunesse et les jeunes en particulier se demandent si cet espace ne sert vraiment qu'à se déplacer ou s'il fait partie de la vie publique de la ville et, dans le cas où il fait partie de la vie publique, c'est uniquement lorsqu'il sert pour des activités commerciales ou également comme lieu de rencontre. L'utilisation de l'espace public varie d'un quartier à l'autre en raison des différences urbanistiques, mais aussi socio-économiques entre les quartiers. Un débat public pourrait avoir lieu sur la définition de l'usage acceptable de l'espace public, tant pour les habitants que pour les jeunes.

Si l'on admet que l'espace public est également un lieu ayant une fonction de rencontre, pourquoi est-ce problématique que les jeunes s'y rassemblent ? Et s'ils venaient à se rassembler à cet endroit, n'est-il pas logique qu'il y ait un certain niveau de bruit ? Si une plaine de jeux ferme tôt, est-ce acceptable (ou non ?) que les jeunes jouent au football dans la rue ? Différents groupes NGT, essentiellement des jeunes et des travailleurs de jeunesse, ont posé ces questions en réponse aux plaintes de certains habitants du quartier et aux raisons parfois invoquées pour justifier les contrôles d'identité. Plusieurs jeunes estiment que les habitants du quartier et la police devraient pouvoir accepter que les jeunes puissent également se retrouver dans l'espace public et que ce dernier ne serve pas uniquement à se déplacer. Les jeunes y retrouvent simplement leurs amis pour passer du temps ensemble. Pour le groupe de policiers bruxellois, ces questions sont liées à la perception très différente qu'eux-mêmes et bon nombre de leurs collègues originaires de zones rurales ont de l'« ordre public » dans la rue (un espace vide).

Pour les participants, les policiers, mais aussi les travailleurs de jeunesse et les jeunes qui en parlent, il s'agit d'un élément important et « choisir, c'est renoncer » : on ne peut pas tout faire. Cela veut dire que les principes de l'existence d'une identité bruxelloise (belge ?) qui est multiculturelle et multicolore, et l'acceptation du fait que l'espace public est également utilisé pour des activités plus sociales (et donc pas seulement pour se déplacer), devraient également entrer en ligne de compte lorsque la police ou le bourgmestre réagit aux plaintes. Sur la base de cette clarification, le bourgmestre peut alors décider de se positionner face aux groupes de riverains qui partent en guerre contre les jeunes en répondant que le point de

¹⁹ Cet aspect n'est pas spécifique à PolBru. Dans le cadre des réflexions menées à l'occasion des États généraux de la police, on note qu'un groupe de policiers de différentes zones de police partagent également cette expérience et y voient un enjeu important pour la police de demain (Bensaïd et al., 2023).

départ des demandes de ces riverains doit être que les jeunes appartiennent aussi à la société et font partie de la place, et que leur présence sur la place n'est pas en soi problématique.

Les acteurs ont également discuté de la nécessité de **communiquer** clairement sur cette politique policière locale, au moins envers toutes les parties prenantes (police, travailleurs de jeunesse, jeunes et riverains). Ces différents acteurs savent ainsi quelles sont les priorités de cette politique et quel est le rôle des différents services de police, du travail de jeunesse et de prévention et dans quelle mesure ils sont complémentaires. Les consultations sociales expérimentées par l'association « Jeugd en Stad » (JES) vont également en ce sens (JES, 2023). Le fait de définir plus clairement le rôle et le but des interventions policières pourrait accroître la légitimité de la police. Tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur, les différents acteurs professionnels doivent ensuite communiquer clairement sur les choix politiques. La transparence aide en effet à accroître la confiance, une condition préalable à la légitimité (Hough, 2021). Des policiers soulignent que des choix clairs en matière de politique policière requièrent également une communication claire à l'égard de la population, afin que l'on puisse s'y référer lorsque certains appels se voient accorder une priorité moindre ou nulle (ou seront traités d'une manière différente de celle demandée).

Certains travailleurs de jeunesse suggèrent que les riverains, les jeunes, mais aussi les travailleurs de jeunesse et les policiers soient impliqués dans ces choix politiques, créant ainsi une **politique locale participative en matière de prévention et de répression**. Les jeunes, la police et les riverains devraient définir ensemble ce qui constitue une priorité en matière de sécurité et partager la responsabilité de travailler sur ce point. Un travailleur de jeunesse suggère de s'inspirer de la « *Méthode de la préoccupation partagée* »²⁰, une forme de concertation de groupe réparatrice utilisée principalement dans le cadre de la lutte contre le harcèlement à l'école. Une école, tout comme un quartier, est un vaste ensemble où différents acteurs jouent un rôle différent à différents moments. Le fait d'insister sur le rôle et la responsabilité du *by-stander* lui semble également prometteur dans le contexte de la violence policière ou des contrôles.

Les participants estiment qu'il est très important de collaborer avec les habitants du quartier, surtout dans le cadre du travail de jeunesse. Les habitants du quartier doivent au moins être informés des événements et des actions qui sont entrepris avec les jeunes. Il serait encore plus opportun, selon eux, d'organiser des rencontres entre habitants du quartier, jeunes, travailleurs de jeunesse et policiers. On est bien conscient du fait, pour avoir essayé de le faire, qu'il n'est pas facile de motiver les habitants du quartier. Ensemble, ils pourraient organiser des événements, mais aussi prévoir un lieu d'échange où les difficultés pourraient être aplanies, par exemple dans « des espaces paroles ». Cela pourrait éventuellement être organisé dans la future LISA²¹ à Ixelles.

Dans les deux quartiers, les policiers rapportent que certains riverains ne disent rien (n'osent rien dire) aux jeunes et appellent la police au moindre mécontentement. Ce mécontentement porte principalement sur la peur, les nuisances sonores, l'insécurité... Les habitants

²⁰ <https://www.preoccupationpartagee.org/>.

²¹ Une LISA est une « Local Integrated Security Antenna » ou « antenne de sécurité intégrée au niveau local ». Il s'agit d'un dispositif impulsé par BPS, visant à créer au sein d'un quartier un guichet unique en matière de sécurité et prévention, qui peut également servir de lieu de rencontre pour les habitants du quartier.

pourraient rencontrer les jeunes en étant accompagnés, afin qu'ils osent par la suite s'adresser eux-mêmes aux jeunes lorsque leur comportement les dérange. Ils peuvent ainsi apprendre à résoudre eux-mêmes leurs problèmes au lieu d'appeler la police à la moindre occasion. Les policiers estiment que les riverains devraient parfois oser exercer un contrôle social.

Dans ce contexte, certains travailleurs de jeunesse se demandent si d'autres acteurs sociaux ne pourraient pas être créés et financés pour intervenir dans les quartiers en dehors des heures de bureau. Cela requiert un financement solide et un cadre pour cette fonction. Les participants pensent ici à la création d'« ambassadeurs de la paix sociale » par quartier : des patrouilles mixtes composées de policiers et d'acteurs sociaux, mais aussi de jeunes et de parents ou de personnes plus âgées qui peuvent décider, sur la base d'accords mutuels, qui intervient en premier à quel endroit.

Valoriser les actions et libérer du temps de travail

Ce choix politique clair doit également être mis en œuvre en interne. Les policiers que nous avons interrogés lors de la première phase ou qui ont participé à la phase de groupe l'ont mentionné à plusieurs reprises : travailler sur la relation entre les jeunes et la police nécessite un fort engagement de la part des policiers de toutes les divisions la zone. Il semble donc évident que dans le cas d'une **mise en œuvre structurelle de la gestion des relations avec les jeunes** (et les quartiers sensibles en général), cette tâche vienne aussi s'ajouter aux tâches de certaines fonctions et soit également intégrée dans l'évaluation des policiers concernés. Les policiers très motivés de l'un des deux groupes que nous avons rencontrés sont très formels à ce sujet : il est absolument nécessaire d'intégrer cette perspective dans le fonctionnement de l'organisation. C'est le seul moyen d'apporter un changement substantiel qui soit structurel et dépasse le stade actuel des petits projets (bien que très sympathiques et souvent intéressants).

L'intégration de la gestion des relations avec les jeunes nécessite également de **réfléchir sur le plan opérationnel** à ce qui a du sens dans les différents quartiers et à la manière d'y parvenir. PolBru pourrait par exemple choisir d'aller plus loin en envoyant régulièrement des équipes d'intervention « lentes » dans certains quartiers, où la brigade se déplace (en partie) à pied. Cela a également été proposé par les travailleurs de jeunesse et peut constituer une réponse aux aspirations des jeunes de voir des policiers qui reviennent souvent. Le but n'est toutefois pas d'avoir une simple brigade qui effectue une patrouille fixe sur une place pendant quelques heures. Cette tâche qui consiste à jouer à « l'épouvantail » n'apporte ni gloire ni honneur à ces policiers.

L'ajout de cette mission aux tâches des policiers signifie aussi que la zone de police doit prévoir du **temps** pendant les heures de travail, non seulement pour les régisseurs de quartier et les inspecteurs de quartier, mais aussi pour les équipes d'intervention. C'est en effet ce dernier groupe qui est également cité par les jeunes comme étant les policiers qu'ils aimeraient rencontrer et (re)connaître. Concrètement, cela nécessite de revoir la répartition du temps de la BTI.

De plus, plusieurs participants policiers estiment que l'engagement en faveur des projets en cours n'est pas (toujours) **valorisé** à l'heure actuelle. Aujourd'hui, une certaine partie des policiers participants aux NGT qui démontrent un engagement particulier par rapport au travail à une relation moins problématique entre police et jeunes se décrivent comme des marginaux dans le corps de police. Si la zone souhaite travailler de manière structurelle et professionnelle sur le renforcement de la confiance des jeunes et dans les jeunes, ces *soft-skills* spécifiques doivent aussi être cultivés et valorisés. Travailler sur une relation équilibrée avec la population (jeune et moins jeune) pourrait par exemple mener à un statut particulier. Cela signifie qu'ils doivent aussi être intégrés dans l'évaluation. Les travailleurs de jeunesse soulignent qu'il est désormais suffisamment prouvé qu'une intervention positive est plus efficace. Ils proposent dès lors, après une intervention problématique ou une mauvaise évaluation, de coacher les policiers via un plan de formation afin de leur inculquer une meilleure attitude sur le terrain. Selon les travailleurs de jeunesse, ce plan de formation devrait idéalement aussi être élaboré par des jeunes et des travailleurs sociaux.

Certains jeunes soulignent que choisir comme priorité politique et organisationnelle de travailler à une relation constructive entre jeunes et police exige que les policiers ne se voient plus attribuer des « quotas » de procès-verbaux à dresser. Ces jeunes sont en effet convaincus que les policiers reçoivent des quotas, des directives sur le nombre de procès-verbaux qu'ils doivent dresser par service et que les policiers traquent donc les jeunes pour pouvoir dresser un procès-verbal de police pour possession de stupéfiant. Ils préféreraient que les patrouilles se concentrent sur toutes les formes de violence et d'agression sexuelle. Bien que de tels quotas ne soient pas imposés, les policiers affirment que pour de nombreux policiers la rédaction de procès-verbaux est perçue comme une contribution à la lutte contre la criminalité et est donc valorisée par le rédacteur mais aussi par ses collègues. Avec les analystes stratégiques, il pourrait être réfléchi à ce qu'il est possible d'atteindre avec des contrôles d'identité intensifs - et à ce qui ne l'est pas. Il convient de valoriser non seulement le nombre de procès-verbaux dressés, mais aussi ce pour quoi ils sont établis et la qualité de l'interaction.

Si PolBru décidait de faire de la gestion des relations avec les jeunes une priorité, certains policiers laissent entendre qu'ils s'y impliqueraient aussi réellement. La zone de police crée des campagnes publicitaires avec de jolies photos représentant différents aspects du travail de la police, comme le chien de confiance ou les *bikers*, dans le but d'apposer ces affiches dans les commissariats. Pourquoi ne pourrait-on pas en réaliser pour présenter le travail sur la relation entre la police et les jeunes (en plus des affiches des cadets) ? La zone pourrait de cette manière aussi contribuer à créer une vision différente de ce que représente la police.

C. Encadrer les contrôles d'identité : un *gamechanger* possible

Les jeunes et les policiers en particulier parlent des contrôles d'identité. C'est de cette manière qu'ils entrent en contact aujourd'hui.

Au final, tout tourne autour de l'importance de la **communication**, cette fois dans le contexte d'une interaction concrète entre des policiers et des jeunes. En s'adressant à l'autre personne, on la reconnaît en tant qu'être humain. C'est la base de l'interaction humaine et cela semble tellement évident. Cependant, tant dans la première que dans la deuxième phase, nous avons entendu parler d'un nombre particulièrement élevé de situations où il était question de violence : à cause de l'absence de communication (verbale), de ce qui avait été dit ou crié aux jeunes ou en raison des témoignages de violence physique. Dans certains cas, des travailleurs de jeunesse ont été témoins (et même victimes) de cette violence. Mais ces situations ne sont pas généralisées à tous les policiers. Tous les groupes de jeunes rapportent ainsi que certains policiers, souvent en référence à certaines brigades de police, sont très corrects. Plusieurs jeunes précisent à cet égard que selon eux ces policiers se retrouvent dans les mêmes équipes. Dès lors ils ont l'impression qu'ils ont un « *chef correct* », qui veille à ce qu'ils agissent correctement, y compris à l'égard des jeunes.

Les contrôles intensifs qui s'accompagnent de faits de violence et d'affronts envers les jeunes, souvent en référence à leurs origines, amènent certains jeunes à admettre qu'ils ont en effet développé **une certaine haine** à l'égard de la police, mais aussi à l'égard de la société en général. Les contrôles d'identité sont précisément les instants où les tensions actuelles culminent. Les travailleurs de jeunesse, à l'exception des éducateurs de rue, abordent moins les contrôles d'identité, peut-être en raison du fait qu'ils réalisent leur travail surtout au sein de leurs locaux et en sont ainsi plus rarement directement témoins. Pour les jeunes, et en particulier les garçons auxquels nous avons parlé, c'est là que se situe principalement le problème. Cela signifie que tout changement apporté à cette interaction peut en quelque sorte apporter un **quick win** et renforcer **la confiance des jeunes** dans le fait que les choses vont réellement changer. Cela est nécessaire, car de nombreux jeunes ne croient pas qu'il existe une réelle volonté de les traiter différemment.

Un groupe de policiers fait remarquer que l'expérience négative de jeunes ou de policiers avec l'autre groupe entraîne un **réflexe défensif**. Après un incident négatif, il faut multiplier les expériences positives pour que le regard des jeunes ou des policiers sur l'autre groupe change à nouveau. C'est pourquoi il est très important selon eux d'analyser la manière dont les policiers agissent avec les jeunes, en particulier lors des contrôles de police. Sans cet aspect, ils estiment que les efforts, pour briser les stéréotypes par exemple, ne peuvent pas changer structurellement la relation.

Il reste donc beaucoup de choses à faire dans ce domaine. Plus que quelques actions individuelles, c'est un effort de l'ensemble de l'organisation qui s'impose : d'une part, pour mener une réflexion visant à déterminer **quels contrôles d'identité sont nécessaires** et dans quel but et, d'autre part, pour travailler sur le **déroulement des contrôles d'identité**.

Il est clair qu'il faut un **respect mutuel** entre les jeunes et les policiers. Pour l'instant, cela laisse beaucoup à désirer de part et d'autre. Certains jeunes déclarent que le respect doit bien entendu venir des deux côtés et que les policiers tout comme les jeunes se doivent un respect mutuel « *dans les paroles comme dans les actes* ». Il existe pas mal de similitudes entre les deux groupes : la plupart des policiers sur le terrain sont également des jeunes hommes, souvent à peine plus âgés que les jeunes. Des deux côtés, il y a pas mal d'ignorance sur qui est l'autre et ce qu'il fait. Il existe cependant une différence fondamentale : les policiers sont

tous des adultes et, de surcroît, des professionnels. Il semble dès lors raisonnable, également selon les travailleurs de jeunesse et les jeunes, que la **police montre l'exemple**.

Cette demande de respect mutuel est le fil conducteur de toutes les idées qui ont été lancées pour faire en sorte que les contrôles d'identité se déroulent différemment. Quatre points reviennent régulièrement : moins se focaliser sur les jeunes ; ne pas recourir à des formes de violence lors des contrôles ; développer le pouvoir de s'adresser aux autres ; et expliquer la motivation du contrôle et de ce à quoi il peut mener. Nous allons à présent développer ces propositions et les réactions qu'elles ont suscité.

Il faut toutefois remarqué que si, comme expliqué dans le point A.III les pistes reprises dans cette étape ont été jugé dans le discours et dans les votes importantes pour les jeunes et quelques travailleurs de jeunesse. Quelques policiers se sont quelque peu offusqués à entendre cette proposition et réclament en réaction surtout un armement « plus adéquat ». Ils entendent par là des armes qui leur permettent de contrôler plusieurs personnes en même temps. La grande bouteille de gaz lacrymogène est une arme adéquate, mais compte tenu de l'augmentation de la détention d'armes plus lourdes dans certains quartiers difficiles, ces policiers demandent aussi des armes plus lourdes. Dans les explications données lors de cette NGT, le message semble être principalement celui de s'opposer aux propositions visant à donner la priorité à la communication.

I. Arrêter de viser des jeunes

L'animosité envers les contrôles d'identité commence souvent avant même qu'un mot ne soit échangé. Les jeunes se sentent dévisagés, en particulier par les patrouilles de police qui circulent à vitesse lente. Ils se sentent visés par les nombreux contrôles et se demandent s'ils représentent vraiment un danger si important pour qu'un contrôle ne puisse souvent être effectué que par un « petit bataillon » de policiers.

Plusieurs groupes de jeunes ont témoigné, tant lors de la première phase que lors de la phase de groupe, de l'**effet** qu'ont sur eux les **patrouilles de police qui circulent à vitesse lente** en particulier. Les jeunes se sentent chez eux sur la place et dans la rue et passent du temps avec leurs amis, comme le font d'autres jeunes à la maison ou dans les cafés. Pour les jeunes qui ont participé aux NGT, le regard prolongé et insistant sur les jeunes, le fait de les dévisager jeunes lorsque les policiers passent lentement, leur donne l'impression que la police essaie de les faire quitter les lieux. Ils voient cela comme un message que, selon les policiers, ils ne devraient pas être là. Plusieurs jeunes (parmi les plus jeunes) disent se sentir particulièrement provoqués dans ce genre de situation. De tels témoignages font écho à ce que Goffman décrivait déjà en 1966 : que le regard long et insistant lors d'une interaction interpersonnelle est perçu comme une déviation de la norme sociale et est interprété par le destinataire comme un manque de respect, voire comme une agression.

Selon les jeunes, « les bleus » ne sont là que pour montrer qu'ils sont présents, et pas pour lutter contre la délinquance. Ils ont l'impression que les équipes de la BTI veulent « impressionner leurs supérieurs en atteignant les quotas avec des procès-verbaux pour de

petits délits liés à la drogue ». Les jeunes estiment que les équipes devraient se concentrer davantage sur les viols, les faits de violence, la violence familiale... D'après les jeunes, pratiquement rien n'est fait concernant ces délits. Cela crée un certain sentiment d'insécurité chez les jeunes et leurs familles et confirme selon les jeunes l'impression que les habitants de leur quartier ne sont perçus que comme un danger et jamais comme une victime potentielle.

Pour certains jeunes, le fait de « **dévisager des jeunes** » pendant une patrouille à vitesse lente symbolise leur relation avec la police : une relation de méfiance et la perception de l'autre comme étant un adversaire potentiellement dangereux. De plus, les policiers demandent parfois aux jeunes de ne pas les regarder dans les yeux lorsqu'ils contrôlent leur identité, mais à d'autres moments, d'autres policiers leur font la remarque qu'ils doivent regarder les policiers pendant le contrôle. Certains travailleurs de jeunesse ont également relevé cette contradiction, tant sur le territoire de PolBru qu'en dehors. Il ne s'agit pas seulement ici d'incohérence, mais aussi du fait que les jeunes sont sensibles au jeu de pouvoir qui se joue derrière ces questions au cours de cette interaction où les policiers décident eux-mêmes de la suite des événements. Pour les jeunes, il en va aussi de leur honneur : les contrôles d'identité se déroulent généralement dans la rue et en présence de leurs amis. Le fait de baisser les yeux est un signe de soumission et il est très difficile pour ces jeunes de montrer un tel geste de soumission symbolique à l'égard de la police devant leurs amis.

Les policiers réagissent à ce constat en expliquant que dévisager quelqu'un pose certainement problème, mais que cette attitude est présente des deux côtés. Lorsqu'une voiture de police circule sur la place, les jeunes les dévisagent aussi. Une inspectrice nous explique qu'elle utilise l'humour déjanté qu'elle qualifie d'humour bruxellois pour sortir de cette fixation mutuelle. Un jour, elle a ouvert sa fenêtre, a regardé les premiers garçons sur la place et a dit en souriant de manière taquine : « Tu veux mon numéro, c'est ça ? ». Depuis lors, les garçons de quatorze à quinze ans détournent rapidement le regard lorsqu'elle passe en voiture. Nous reviendrons plus tard sur le recours à l'humour.

Les jeunes garçons proposent donc d'interdire les patrouilles de police à vitesse lente et plus précisément les patrouilles qui se rendent dans le quartier pendant la journée sans avoir été appelées au préalable. C'est le compromis pour ces jeunes : au cours des discussions, un participant a souvent proposé d'interdire la police dans le quartier, mais à la suite d'une discussion mutuelle, il a été convenu que la police devait pouvoir être appelée. On constate à chaque fois que les filles dans les groupes insistent pour que la police reste présente d'une manière ou d'une autre, mais qu'elle se concentre moins sur les contrôles d'identité des garçons, perçus par les jeunes comme de la pure provocation, ainsi que sur les fouilles. De plus, ces fouilles (intimes ou non) ont lieu dans l'espace public, ce qui est ressenti comme une humiliation. Même pendant les fêtes comme l'Aïd ou le Nouvel An, la police est souvent très présente avec de telles patrouilles.

Les jeunes indiquent avoir constaté qu'ils étaient très souvent contrôlés. Selon eux, ce sont surtout les garçons d'origine arabe ou à la peau noire qui se baladent dans un training de Decathlon, avec des chaussures Asics et une capuche ou une casquette sur la tête et qui se trouvent dans les quartiers sensibles qui sont beaucoup plus souvent contrôlés. Parfois, ils portent autre chose que leur training Decathlon préféré et ils s'aperçoivent alors qu'ils ne sont pas contrôlés. Une fille a fait remarquer que son frère, qui se balade toujours en jeans

et en polo, a été contrôlé alors qu'il était exceptionnellement sorti avec son training. Ces jeunes se déplacent également dans d'autres quartiers et constatent qu'ils y sont beaucoup moins contrôlés. Selon les jeunes, ces contrôles deviennent aussi systématiques lorsqu'ils se trouvent dans une voiture coûteuse. Pour eux, ce n'est pas seulement une question de jeunesse ou d'apparence, c'est aussi clairement un ciblage sur leur quartier.

C'est le fait d'expérimenter ces différences qui convainc les jeunes que les contrôles d'identité semblent principalement basés sur des stéréotypes. Ils se sentent ainsi attaqués dans ce qu'ils sont. Les jeunes interprètent les contrôles d'identité comme un "**message caché**" de la société : il vaudrait mieux que vous ne soyez pas là. Ils perçoivent cela **comme violent**.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que les jeunes évoquent ainsi de l'*overpolicing* via les contrôles d'identité d'un groupe de garçons issus de l'immigration et vêtus de vêtements de sport bon marché, mais parlent en même temps aussi d'*underpolicing* pour certains faits dans le quartier, notamment pour des violences dont sont victimes les filles. Certains policiers estiment toutefois que ce serait une forme de discrimination que de cesser de patrouiller de la sorte. Selon eux, la police est aussi là pour faire de la prévention. Un autre petit groupe de policiers est plutôt favorable à une augmentation des passages de la BTI sur la place et à ne pas « laisser » la place aux jeunes. À ce sujet, certains travailleurs de jeunesse rappellent ce qui a également été souligné par certains policiers de la hiérarchie au cours de la première phase : les jeunes et les patrouilleurs mènent parfois un combat pour « l'occupation du territoire », une logique qui est très problématique lorsqu'on veut travailler sur la relation entre les deux groupes.

Les jeunes et les travailleurs de jeunesse rapportent aussi qu'il y a régulièrement des contrôles d'identité auxquels assistent jusqu'à huit ou dix policiers. Ce sont les contrôles que les policiers et certains travailleurs de jeunesse disent être effectués par INT. Les jeunes se demandent s'ils représentent vraiment un danger si grand pour la société qu'un contrôle doive être effectué par un groupe aussi important. D'autres jeunes rapportent qu'ils ont l'impression que la police veut occuper le quartier par une grande démonstration de force. Les jeunes demandent d'essayer de ne plus intervenir en groupe. Cela est trop impressionnant, ce qui fait que les jeunes savent qu'une intervention musclée devient plus probable (voir le point suivant) et se mettent dans tous les cas sur la défensive. Les patrouilles composées d'une ou deux personnes sont plus propices au dialogue. Le groupe de policiers bruxellois constate également que la police veut souvent former un groupe pour ensuite affronter l'autre groupe. Cet effet de « gang », où l'on veut « défier » l'autre groupe, devrait selon eux être brisé tant chez les jeunes que chez les policiers. C'est également ce qu'ont suggéré deux personnes de la hiérarchie policière.

Un contrôle de police est bien entendu aussi une interaction lors de laquelle certains jeunes, surtout ceux qui sont un peu plus âgés, savent que leur attitude aura aussi un impact sur le déroulement de l'interaction. Deux stratégies ont été partagées avec nous : plusieurs jeunes nous disent que, selon eux, il vaut mieux se soumettre à chaque contrôle sans discuter. Il n'y a de toute façon rien à faire. Ils expliquent lors d'une NGT qu'ils soient parfois arrêtés de manière totalement aléatoire, même si, pour autant qu'ils le sachent - à ce moment-là - ils ne faisaient rien de mal. Un autre groupe, composé de jeunes ayant déjà été appréhendés plus souvent, rapporte qu'il est particulièrement important de tenir tête à la police. Ne pas se

laisser faire et montrer que si la police doit recourir à la violence, les jeunes sont plus forts. Cela calmera rapidement les patrouilleurs. Selon ces jeunes, le fait de « garder la face » ou d'instiller une crainte physique leur permettra d'être traités avec respect par les policiers.

II. Stop aux différentes formes de violence

De nombreux jeunes trouvent particulièrement important que les policiers **arrêtent de recourir à la violence** pendant les contrôles. Cette violence est à la fois verbale et physique.

Les jeunes formulent dans un premier temps cette piste, pas vraiment ambitieuse : ils veulent surtout **ne pas être humiliés** lorsqu'on s'adresse à eux. Ils ne veulent pas que l'on insiste sur leurs origines et sur le fait qu'ils ne sont pas chez eux à Bruxelles. Ils ne veulent **pas recevoir de remarques racistes ou d'insultes** qui font référence à leurs origines. Voici quelques exemples d'expressions problématiques de ce type : « dégage », « sale arabe », « tu as encore mis ta robe ». Le langage utilisé est considéré comme un problème supplémentaire, en plus du fait que les jeunes sont très conscients qu'en raison de leur origine ou de leur couleur de peau, combinée à leur tenue vestimentaire et au quartier dans lequel ils se trouvent, ils sont davantage contrôlés que d'autres jeunes.

La violence prend aussi la forme de coups et de brutalités, d'un serrage de menottes ou de colsons, de virages (serrés) pris très rapidement lorsque les jeunes sont menottés à l'arrière de la voiture de police, de sorte que leur tête heurte violemment la vitre à chaque fois, ou encore d'une fouille, même dans les endroits intimes, dans l'espace public ou dans le hall d'entrée des immeubles. Ils proposent dès lors d'enseigner aux policiers à effectuer des contrôles d'identité sans recourir à la violence en rendant obligatoire une **formation « antifrap »** avec de nombreux exercices pratiques. Ainsi, comme le font d'autres policiers, ils pourraient effectuer des contrôles d'identité sans menacer systématiquement les jeunes, leur donner immédiatement des ordres, les humilier, utiliser un langage inapproprié (insultes ou propos racistes, répéter qu'ils sont stupides, les faire « déguerpir »...). Tout cela est vécu par les jeunes comme une forme d'abus de pouvoir et de sentiment de supériorité de la part des policiers. Il n'est pas rare que les jeunes interrogés racontent avoir été (fortement) molestés, voire frappés. Lorsque certains travailleurs de jeunesse leur demandent ce qu'ils avaient fait pour mériter cela - les contrôles ont souvent lieu lorsqu'ils traînent sur la place ou jouent avec les trottinettes -, les jeunes supposent que la violence est l'expression de la frustration de certains policiers qui n'ont pas pu constater de flagrant délit. Apprendre à tous les policiers à se maîtriser, à évacuer leurs frustrations d'une autre manière et à leur parler « normalement » pendant un contrôle est une piste que de nombreux jeunes choisissent comme moyen de modifier la relation de manière sensible. De nombreux jeunes soulignent également qu'il y a bien entendu dans la zone des policiers avec lesquels ils ont de bonnes relations et pour lesquels ils ont beaucoup de respect, même si ces policiers les contrôlent et les arrêtent aussi. Certains travailleurs de jeunesse résument cette piste comme l'utilité de former davantage les policiers à la **communication non violente**, tant verbale que non verbale.

D'autres jeunes vont plus loin et proposent de **désarmer** la police : plus d'armes, plus de gaz lacrymogène, plus de matraques et plus de menottes. Selon certains jeunes, c'est la seule manière de s'assurer que les policiers n'agiront plus de manière violente. L'absence de moyens pour maîtriser physiquement les jeunes est une condition préalable, selon ces jeunes, pour que les policiers engagent le dialogue, écoutent ces jeunes et les traitent avec respect.

Un des groupes de policiers a réagi vivement à cette proposition. Ils rétorquent que des armes sont aussi utilisées dans la rue, en particulier des armes blanches. Ils estiment qu'ils ont dès lors besoin d'autres armes, **des armes plus adaptées**, qui leur permettent de maîtriser tout un groupe de jeunes même avec deux ou trois policiers. Ils pensent notamment à de plus grandes bouteilles de gaz lacrymogène et à des « *flash balls* ». Selon eux, cela aurait également comme avantage qu'ils ne seraient plus obligés de faire appel à INT lorsqu'un plus grand groupe de jeunes cherche la confrontation.

Toute une partie des NGT avec les jeunes a porté sur les interventions problématiques de la BAA²². Ce service est le premier à être cité lors des entretiens au cours desquels les jeunes parlent d'interventions violentes. On reproche à la BAA d'avoir un sentiment de supériorité. Ils veulent absolument montrer leur domination sur tout le monde. Il est incompréhensible pour les jeunes qu'ils s'occupent parfois de scooters et de trottinettes. De plus, avec leur apparence anonyme, sans identification et avec leur *turtleneck* sur la bouche et le nez, ils dégagent une atmosphère de non-droit, comme s'ils voulaient s'assurer qu'ils ne soient pas reconnaissables en cas de plaintes. Pour ces raisons, plusieurs jeunes de deux groupes ont proposé de mettre fin à la BAA (ils ont utilisé le mot « démanteler la BAA »).

Certains jeunes plus âgés et ayant plus d'expérience (avec la police) rapportent toutefois que la BAA s'occupe principalement de flagrants délits et de vols et que leur présence et leur travail ne doivent pas être confondus avec les contrôles d'identité effectués par la BTI et INT. Pour les policiers, la BAA est une brigade nécessaire dans la lutte contre la délinquance en raison de son taux d'élucidation, en particulier lors de situations de flagrant délit.

III. La communication comme alternative

De nombreux jeunes se basent sur leur expérience avec des policiers qui ne sont ni violents ni brutaux pour en tirer des conseils et astuces qui permettent d'effectuer des contrôles et même des arrestations sans recourir à la violence. Ils les formulent eux-mêmes comme suit : « Intervenir calmement », « rester calme », « rester zen ». Les jeunes eux-mêmes demandent surtout qu'on les traite avec patience et une certaine compréhension. Ils savent qu'ils peuvent être assez têtus, parfois aussi parce qu'ils ont du mal à se rappeler de toutes les normes. Le fonctionnaire de police est en fin de compte toujours l'adulte dans la relation et devrait donner l'exemple en restant correct et en **restant « zen » plus longtemps**. Certains travailleurs de jeunesse affirment que les jeunes agissent simplement en fonction de la façon dont ils sont traités.

²² La BAA/AOB est la *Brigade Anti-Agression* de Polbru, qui effectue principalement un travail de police proactif et des interventions en cas de cambriolages.

Pour certains travailleurs de jeunesse, cela signifie par exemple que les policiers devraient toujours s'adresser aux jeunes en les vouvoyant. Certains policiers qui sont souvent en contact avec les jeunes ne trouvent pas cela naturel et estiment qu'il s'agit avant tout de trouver un langage adapté qui les met au même niveau afin de communiquer avec les jeunes.

Une requête qui est revenue dans tous les NGT avec des jeunes, c'est la demande adressée par les jeunes à la police pour qu'ils communiquent normalement avec eux, d'homme à homme, **avec respect**. Lorsqu'un adulte ne se lance pas dans la surenchère que les jeunes provoquent parfois eux-mêmes, la situation ne s'envenime pas non plus. Selon les jeunes, si les policiers écoutaient les réponses des jeunes, et donc les connaissaient mieux et comprenaient mieux leur cadre de vie, l'interaction pourrait sans doute être plus fluide.

Ce point est moins évident en pratique qu'il n'y paraît. Certains participants du groupe qui compte plus de policiers originaires de Bruxelles ont aussi déjà constaté qu'il n'est pas évident pour les collègues d'oser approcher les jeunes et de leur parler. Il s'agit toutefois d'une forme minimale de respect. Ils considèrent que l'**humour** a aussi un rôle important à jouer ici. Selon eux, c'est un moyen de désamorcer rapidement une situation qui répond aussi à une autre remarque de la part des jeunes. Ils ont demandé aux policiers de dialoguer et d'utiliser l'humour pour se faire entendre, d'être moins aigris et de rire davantage. Selon eux, cela peut également aider les policiers à ne pas avoir peur et à ne pas détester les jeunes (« avoir la rage vis-à-vis des jeunes »).

Plusieurs policiers eux-mêmes, en particulier des policiers qui sont nés et ont grandi à Bruxelles ou qui y travaillent depuis longtemps, sont en partie d'accord avec cette proposition et précisent que certains collègues peuvent effectivement interagir avec plus de facilité avec les jeunes, et même avec les groupes, et arrivent à désamorcer des situations, même lorsqu'elles sont tendues. **La gestion de crise**, à savoir former les policiers pour qu'ils adoptent une attitude calme et des comportements qui peuvent aider à gérer une crise, devrait occuper une place beaucoup plus importante dans la « boîte à outils » des policiers.

Plus qu'une formation distincte, ces policiers reconnaissent l'importance des stages et de la **première socialisation des nouveaux policiers** sur le terrain pour apprendre à dialoguer et à amener en douceur les gens à faire et à dire exactement ce que l'on veut. Selon ce groupe, la résolution de problèmes est l'objectif central de toute intervention policière. Pour les policiers qui n'ont pas grandi à Bruxelles surtout, il est important **d'apprendre à mieux connaître le quartier et sa population**. Pour une partie des policiers qui ont participé aux NGT, comprendre la cause des problèmes permet de trouver des solutions plus adéquates aux situations problématiques, ce qui leur procure une plus grande satisfaction au travail.

Il est symboliquement très important que les **policiers signalent ou au moins contredisent en interne leurs collègues faisant preuve d'un comportement violent ou discriminatoire**. Ce dernier point en particulier, contredire un collègue violent au cours de l'intervention, est un moyen de veiller à ne pas entamer la confiance de ces jeunes dans la police. Certains jeunes rapportent avoir vécu des situations où ils étaient persuadés que l'un des policiers n'était pas vraiment d'accord avec l'intervention du collègue violent, mais que le policier amical n'osait clairement pas s'opposer à son collègue.

L'encadrement joue également un rôle dans l'état d'esprit dans lequel les patrouilles partent vers les quartiers sensibles. Le groupe de policiers bruxellois attire ainsi aussi l'attention sur l'importance d'un **bon encadrement qui fait preuve d'ouverture à l'égard du quartier**. Certains chefs de brigade présentent surtout les Marolles comme un quartier où la police peut être agressée en permanence. Ils suscitent la peur chez les policiers qui ne connaissent pas encore le quartier, au lieu de leur offrir du *knowhow* sur la manière d'éviter ou de désamorcer d'éventuels conflits. L'autre groupe de policiers rapporte aussi que pour une partie de l'encadrement et des policiers, les quartiers sensibles sont perçus comme étant une menace. Ils ne peuvent pas imaginer qu'il y ait aussi des gens qui habitent là et avec qui ils peuvent simplement parler. L'un des jeunes plus âgés, disant avoir une très grande connaissance et expérience avec la police, dit avoir également constaté que certains policiers considéraient son quartier comme une sorte de quartier dangereux, habité par des criminels. Cette image ne les incite évidemment pas à entamer un dialogue avec les personnes qu'ils y rencontrent. Nous reviendrons plus en détail sur le travail autour de la perception.

IV. Informer et contextualiser

Lors des NGT les jeunes ont une nouvelle fois insisté qu'ils se demandent souvent pourquoi ils font l'objet d'un contrôle : le fait de cibler ces jeunes laisse en effet supposer une forme de discrimination. Les réponses parfois très cyniques qu'ils obtiennent - si tant est qu'ils obtiennent une réponse - ne contredisent pas cette impression : « Ta tête ne me plaît pas », « je n'aime pas ta nouvelle coupe ». L'argument souvent entendu du « contrôle de routine » n'aide pas non plus les jeunes à comprendre ce qui se passe. Même lorsque les jeunes sont fouillés (fouille de sécurité), les policiers n'expliquent pas toujours ce qu'ils cherchent ou le contexte dans lequel ils le font.

Certains travailleurs de jeunesse examinent ce problème de plus près et rapportent que les discussions avec « leurs » jeunes montrent pourquoi il est essentiel de travailler sur ce point. Certains travailleurs de jeunesse proposent de **rendre un récépissé obligatoire**. Ils proposent ainsi que les policiers devraient remettre au jeune contrôlé un document écrit qui explique où, quand et pourquoi le jeune a été contrôlé. Lors du prochain contrôle de police, le même jour, pour la même raison, il n'y aurait alors plus besoin de présenter sa carte d'identité : il suffirait de montrer le récépissé. Au cours de la première phase, un travailleur de jeunesse a précisé que la remise d'un document est également un signe que la police prend les jeunes au sérieux. Pour les policiers, cela peut aussi être un moyen de leur faire prendre conscience du fait qu'un contrôle d'identité n'est pas anodin.

Les jeunes comme les travailleurs de jeunesse soulignent que la **compréhension du contexte du contrôle d'identité** et de son déroulement probable a un effet bénéfique sur l'interaction. D'un point de vue pédagogique, il est important que les jeunes sachent que des gens se plaignent quand ils font du bruit, qu'ils fument ou qu'ils sont soupçonnés d'avoir commis un vol. C'est aussi une manière de les informer sur les normes qui sont importantes. C'est également une façon de reconnaître que le jeune est un être humain et qu'il est respecté. Ils peuvent comprendre ce qui leur arrive et pourquoi. Cette contextualisation leur permet de ne pas se sentir discriminés.

À l'exception des quelques individus qui ont déjà parcouru une ou plusieurs fois l'ensemble de la chaîne pénale, il est frappant de constater à quel point les jeunes - mais au final aussi de nombreux travailleurs de jeunesse - connaissent mal le fonctionnement de la police et de la justice et même les droits et les obligations des individus. En fait, la police devrait malheureusement partir du principe que chaque personne contrôlée ne sait pas vraiment ce qui se passe et où cela peut mener. Même s'ils ont déjà contrôlé cette personne avant. Nous avons écrit précédemment que les jeunes eux-mêmes admettent qu'ils ont parfois besoin de répétition avant d'apprendre quelque chose. L'objectif n'est pas (tellement) de discuter de normes (bien que les jeunes précisent qu'en ce qui concerne la détention de drogues et l'utilisation de trottinettes et de scooters, il y a vraiment des interprétations différentes selon qu'il s'agit d'un policier ou d'un autre), mais de pouvoir expliquer pourquoi les policiers sont présents à un endroit ou pourquoi ils interviennent. Par ailleurs, les jeunes sont curieux et aiment savoir ce qui se passe dans leur quartier. Ce n'est pas toujours pour remettre en question la légitimité de cette présence policière. Les jeunes et les travailleurs de jeunesse ont l'impression que les policiers n'apprennent pas (encore) à expliquer leur travail et qu'ils le ressentent très vite comme une attaque. Faire preuve d'un peu de patience et d'une aptitude à définir le contexte leur semble être des compétences importantes pour les policiers.

Les policiers indiquent qu'ils sont présents principalement parce que les voisins ont peur et appellent très souvent la police, parfois pour des futilités. De plus, les policiers admettent que l'ennui est un problème social et que les jeunes appellent aussi parfois la police pour se plaindre, sans jamais déposer plainte, afin de faire venir la police pour « avoir quelque chose à faire ». La tension provoquée par un contrôle d'identité sert également à rompre la routine et l'ennui, selon quelques policiers. Ces policiers réagissent de manière très négative à cette proposition d'expliquer systématiquement le contexte de chaque contrôle en et refusent de « justifier » leur présence ou leurs contrôles. Ce n'est en effet jamais leur propre choix. Ils estiment que les jeunes savent très bien pourquoi ils effectuent ces contrôles et qu'ils devraient apprendre à être respectueux envers les policiers en faisant ce qu'ils demandent. De plus, la réponse est aussi toujours la même selon ces policiers : il s'agit d'un appel d'un habitant du quartier ou d'un ordre de leur supérieur. Il n'y a rien d'autre à dire.

Pour une partie du premier groupe de policiers, à savoir les policiers du groupe avec une plus grande ancienneté - 8 ans et plus - ainsi que pour l'ensemble du groupe composé principalement de policiers bruxellois, il est cependant clair que le fait de communiquer des informations et de donner un motif acceptable pour définir le contexte du contrôle d'identité a un impact positif sur le déroulement du contrôle d'identité. Leur expérience montre également que le fait que répéter (calmement) comment le contrôle d'identité va se dérouler et comment il est susceptible de se terminer a un effet apaisant sur la situation. Investir du temps dans ces explications permet d'effectuer un contrôle plus calme, qui peut confirmer une relation acceptable et au final, faire gagner du temps, car le contrôle va de cette manière rarement dégénérer. Selon eux, il faut de l'expérience pour faire cela, pour pouvoir expliquer pourquoi une personne est contrôlée, quel est l'appel sans révéler l'identité de l'appelant, pour expliquer le lien entre un appel et le contrôle de cette personne... Il faut en outre trouver les mots justes. Cela requiert un certain « *feeling* ». Donner du contexte devrait être une procédure standard selon certains policiers participants.

D. Construire des ponts

Cette section analyse plus en détail le contexte des contrôles d'identité. Il s'agit de comprendre pourquoi ces deux groupes, les jeunes et la police, sont si méfiants les uns envers les autres. La raison est très simple à résumer : ils ne se connaissent absolument pas, ni personnellement, ni dans leur rôle et leur univers de vie. De plus, chaque groupe se trouve dans un environnement culturel qui considère l'autre groupe comme étant au minimum problématique, voire comme un « ennemi ». Le fossé est donc particulièrement grand. Pour cette raison la question de départ de cette section est la suivante : comment combler ce fossé ?

Si la zone de police choisit de faire de l'établissement d'une bonne relation entre les jeunes et la police une priorité, qu'elle libère également les moyens nécessaires à cette fin et qu'elle clarifie le rôle stratégique et opérationnel (à quoi servent-ils) et les procédures (comment ils doivent se dérouler) des contrôles d'identité, on pourra agir encore plus en profondeur sur la **manière dont les policiers et les jeunes se perçoivent**.

Sur la base des entretiens que nous avons menés, plusieurs ingrédients se dégagent qui pourraient contribuer à un changement graduel de l'image qu'un groupe a de l'autre. Quelques observations s'imposent ici :

- Rien ne changera rapidement, car le fossé qui les sépare est profond et les deux groupes ont une profonde méconnaissance l'un de l'autre, ainsi que de leur environnement et de leurs origines.
- Tout changement doit être maintenu sur le long terme : évidemment que les jeunes finissent par grandir et sont remplacés par une nouvelle génération de jeunes, mais du côté des policiers il n'y a pas non plus de stabilité. Il y a au contraire un grand *turn-over*, car de nombreux policiers évoluent vers d'autres fonctions.
- Toute avancée permettant aux jeunes de faire confiance à certains policiers pourrait se limiter à l'identification de quelques « bonnes » figures au sein d'une « mauvaise » police si rien ne change dans la manière dont de nombreux contrôles d'identité sont effectués.

La motivation face à ces propositions est bien présente dans les différents groupes : beaucoup en ont déjà eu un aperçu, sous une forme ou une autre, lors des différentes activités organisées par PolBru.

I. Connaître les autres acteurs

Qui sont les jeunes bruxellois ?

Certains membres de l'NGT avec des policiers bruxellois suggèrent de fournir aux policiers davantage de connaissances sur ce à quoi ressemble la population belge aujourd'hui. Cette suggestion découle du constat selon lequel bon nombre de nouveaux collègues sont issus de régions où la multiculturalité est apparemment moins évidente. Un débat sur ce que signifie

être Belge aujourd'hui, en partant de l'histoire de la Belgique et en incluant l'histoire de l'immigration et de la mondialisation, devrait leur permettre d'avoir une vision différente des personnes qui habitent en ville et de leur contribution à une société commune. Les liens inextricables qui existent entre les différents groupes de la société pourraient de ce fait aussi être plus clairs pour les recrues issues des zones rurales. Compte tenu de la brièveté de la formation, cet aspect ne peut sans doute pas être intégré directement dans la formation générale, mais PolBru pourrait se charger de cette mesure de sensibilisation supplémentaire lors de l'accueil de nouveaux policiers.

Certains travailleurs de jeunesse estiment que la police pourrait également recevoir une formation beaucoup plus large, dans le cadre de la formation obligatoire (qui pourrait alors devenir une formation de trois ans, donc de niveau bachelier) ou au moyen d'une formation continue obligatoire. Les policiers pourraient ainsi acquérir certaines notions relatives à la neurologie et à la psychologie spécifiques des jeunes, à la vulnérabilité sociale, au langage des jeunes, mais aussi des notions de sociologie policière telles que les *self-fulfilling prophecies* et le raisonnement circulaire concernant la motivation des contrôles d'identité.

Quels droits précisément ?

Les travailleurs de jeunesse qui opèrent dans un domaine plus juridique admettent que l'aspect « droits et obligations des mineurs » pourrait être davantage pris en compte et expliqué pendant la formation des policiers. Ils sont bien entendu conscients du fait que les aspirants policiers doivent recevoir une grande quantité d'informations sur de très nombreux sujets dans un temps très limité. De plus, ces droits et obligations lors des contrôles d'identité ne sont pas clairs, en particulier en ce qui concerne les mineurs (voir aussi Beys, 2014). Il existe dans cette matière certaines zones d'ombre juridiques qui ne facilitent pas l'établissement de lignes directrices claires.

Plusieurs groupes de jeunes estiment qu'ils en savent beaucoup trop peu sur les droits et obligations qu'ils ont aujourd'hui. Ils ont l'impression qu'ils pourraient se trouver dans une position plus forte lors des contrôles d'identité s'ils savaient mieux ce qu'ils doivent faire et ne pas faire. Il faudrait idéalement prévoir une formation sur leurs droits à l'école ou dans l'association de jeunesse dès l'âge de douze ou treize ans, puis chaque année jusqu'à ce qu'ils aient dix-huit ans. Ils ajoutent que cette répétition est très importante étant donné qu'ils apprennent lentement. Il leur semble également intéressant de l'enseigner non seulement de manière théorique, mais aussi dans des situations simulées²³.

Un groupe de travailleurs de jeunesse rapporte qu'il serait intéressant qu'ils reçoivent eux aussi une formation sur les droits et les obligations lors d'un contrôle de police. Tous les membres de leur groupe ne sont pas complètement au fait de cette matière. Un des groupes de policiers suggère d'organiser des rencontres entre la police et les jeunes, qui servent à présenter les droits de ces jeunes et à expliquer que la police est aussi là pour eux. Certains travailleurs de jeunesse spécialisés dans les droits des jeunes vis-à-vis de la police et de la

²³ Cela fait penser au projet « Control, Alt, Delete » aux Pays-Bas. Le « droit de la rue » est une formation destinée aux jeunes de 14 à 35 ans qui porte sur leurs droits dans la rue. Cette formation va toutefois au-delà des droits et les participants sont également formés à l'attitude à adopter lors d'un contrôle de police. Enfin, ils sont aussi informés sur la procédure de plainte existante. (IOM, 2021, p.18)

justice soulignent qu'il existe cependant de très grandes zones d'ombre, voire des vides juridiques en la matière. Il n'est donc pas si facile d'y apporter une réponse : une interaction est bien plus qu'une somme de droits. Ils soulignent que le fait de défendre ses droits de manière trop assertive peut aussi contribuer à ce que l'interaction s'envenime très rapidement.

Selon un autre groupe de travailleurs de jeunesse, l'un de ces vides juridiques réside dans l'absence de définition de l'abus de pouvoir par la police. Cet abus de pouvoir ne peut par conséquent pas être sanctionné. Pour les policiers comme pour les jeunes et les travailleurs de jeunesse, il semble important de définir ce concept.

Un travailleur de jeunesse propose de réaliser des affiches sur lesquelles figurent clairement les droits et les obligations de la police et des jeunes et de les apposer dans tous les commissariats²⁴.

Qui fait quoi et comment ?

Les travailleurs de jeunesse et les policiers devraient apprendre à se connaître, d'abord de personne à personne, et surtout connaître la fonction, l'approche, les valeurs et la déontologie de chacun. L'organisation, les moyens et l'objectif de l'autre sont très largement méconnus. Selon un groupe de travailleurs de jeunesse, une piste pourrait être de se rencontrer régulièrement pour apprendre à connaître les rôles et la déontologie, les forces et les limites de la fonction de chacun. L'organisation d'échanges (au minimum) annuels permettrait d'améliorer leurs connaissances sur la fonction de l'autre et de clarifier ainsi le rôle respectif des travailleurs de jeunesse, des policiers (et des jeunes).

Les policiers estiment que les jeunes (comme le reste de la société) connaissent très mal le fonctionnement des différents services de police. Ils semblent incapables d'imaginer la réalité qui se cache derrière les interventions, le rôle, le cadre et l'objectif. Plusieurs policiers trouvent donc intéressant d'investir davantage dans la présence de policiers à l'école, en particulier dans les écoles secondaires. Les jeunes peuvent ainsi, d'une part, découvrir les différents services et rôles de la police (qui sait, ils pourraient même commencer à y voir un futur métier) et, d'autre part, apprendre à connaître les policiers en tant que personnes, dans un contexte différent de celui de la rue.

Les policiers rapportent également qu'ils ont souvent l'impression que les jeunes les appellent dans le seul but de rompre l'ennui. Le fait est qu'une partie des jeunes connaît très bien la différence entre la BAA et les équipes d'intervention. Pour eux, « *les bleus* » sont des recrues qui sont autorisées à s'occuper des appels moins graves. Lorsque les choses deviennent sérieuses et qu'il est question de véritables infractions, c'est la recherche locale ou la BAA qui intervient. Les policiers ont aussi l'impression que les équipes d'intervention sont beaucoup moins respectées par les jeunes que les autres services. L'uniforme n'inspire plus du tout aucun respect, selon eux.

²⁴ Une campagne en ligne sur les droits et les obligations intitulée « Mag da? » a été menée par la zone de police d'Anvers. Cette campagne d'information a été organisée en partenariat avec des organisations de jeunesse.

D'ailleurs, il ressort de plusieurs entretiens, mais aussi de l'une des discussions de groupe avec des policiers, que le rôle exact et les méthodes des différents services de police ne sont pas toujours très clairs, même en interne. Notamment entre les équipes d'intervention et la police de proximité lorsqu'elles ne se trouvent pas physiquement dans le même commissariat. Les équipes d'intervention semblent ne pas connaître, ou très peu, le travail accompli par leurs collègues. Ils se demandent quelles informations sur le quartier sont conservées par les policiers de la proximité. Il semble nécessaire d'améliorer la communication et la transparence entre ces services. Il est proposé d'organiser des stages d'échange entre la police d'intervention et la police de proximité dans les quartiers où ces services ne se trouvent pas physiquement dans le même commissariat. Ils peuvent apprendre à connaître le travail et l'approche de chacun et ainsi acquérir une meilleure connaissance et développer un plus grand respect pour la fonction de l'autre. Le fait de connaître ces personnes ne peut que favoriser la collaboration entre les différents services. De plus, cela permet aux policiers de la BTI de découvrir et d'apprendre à apprécier un quartier sous un angle différent, sans être dans l'urgence.

Une piste va encore un peu plus loin : les travailleurs de jeunesse, en particulier les éducateurs de rue et les animateurs, les éducateurs et les policiers (police de proximité et d'intervention) devraient non seulement découvrir le cadre et le rôle de chacun, mais aussi se reconnaître dans la rue. Ils peuvent ainsi plus facilement échanger entre eux sur des situations spécifiques. Des rencontres plus informelles, comme un déjeuner ou un petit-déjeuner commun, pourraient être organisées à cette fin.

II. Se rencontrer

Outre la méconnaissance entre professionnels, les jeunes connaissent également très mal le quotidien et les défis des policiers et vice versa. Ce sont des étrangers les uns envers les autres et ils voient l'autre comme étant très différent et « étrange ». Ils vivent dans des mondes parallèles.

Dans les quartiers spécifiques sur lesquels nous nous sommes concentré, un des travailleurs de jeunesse, qui n'est pas originaire de Bruxelles, souligne le manque de cohésion sociale entre les policiers et les jeunes. Dans son schéma idéal, les policiers rencontrent les jeunes et leurs parents avant et après le travail chez le boulanger ou chez le boucher : par ces rencontres quotidiennes informelles, les uns et les autres font partie d'un même ensemble social. Plusieurs jeunes rapportent qu'ils aimeraient en fait pouvoir parler aux policiers sans devoir se rendre dans un commissariat pour cela. Ils aimeraient pouvoir simplement les rencontrer dans le quartier, dans l'espace public, et parler avec eux lorsque cela est nécessaire. Les travailleurs de jeunesse y voient aussi un avantage. Ils savent que les jeunes fonctionnent très bien dans un contexte informel, mais qu'ils ont des difficultés avec les contextes formels. Les policiers soulignent également l'importance d'établir des contacts entre les policiers, les jeunes et la population à d'autres moments que pendant les contrôles. Cela leur permet de se rencontrer et de s'écouter. Ils estiment qu'il est important que les inspecteurs de quartier et les patrouilleurs aient des contacts réguliers avec les jeunes. Cela devrait devenir une tâche officielle au sein de la zone de police, ce qui permettrait aux

inspecteurs de quartier d'apprendre à encore mieux connaître le quartier et d'éviter aux patrouilleurs d'avoir des contacts problématiques avec les jeunes qu'ils rencontrent fréquemment.

Il convient de noter ici que le but de ces rencontres n'est pas de faire en sorte que les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les policiers deviennent copains. L'objectif n'est certainement pas de faire perdre (encore) plus de légitimité à la police, mais bien de faire en sorte qu'elle soit perçue comme plus légitime par les jeunes et, plus largement encore, par le quartier. Certains travailleurs de jeunesse, et l'un d'entre eux en particulier, s'interrogent sur la signification de la légitimité pour la police : la seule façon pour les policiers d'inculquer le respect est-elle d'effrayer les gens ? La légitimité et l'autorité peuvent également être renforcées lorsque le rôle et la fonction de la police sont clairs et acceptés par tous. Peut-être faut-il prendre le temps de clarifier le rôle de la police dans une société démocratique. Une fois ce rôle clarifié, ces travailleurs de jeunesse proposent de prolonger ce débat social - et démocratique - afin de discuter des situations dans lesquelles le recours à la violence est accepté par la société. Le travailleur de jeunesse en question a du mal à imaginer dans quels cas la violence, même lorsqu'elle est commise par la police, pourrait être légitime.

On a peur de ce que l'on ne connaît pas

Les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les policiers bruxellois s'accordent surtout sur le fait que la plupart des policiers connaissent trop peu Bruxelles. En disant cela, ils ne pensent pas aux attractions touristiques ni aux statistiques de la criminalité par quartier, mais bien à la manière dont la vie dans une ville aussi grande et diversifiée peut être positive et chaleureuse, à la manière dont, dans de nombreux quartiers de la ville, l'espace public est aussi un espace social, et pas seulement un espace servant à se déplacer. Les travailleurs de jeunesse et les jeunes, mais aussi les policiers bruxellois, estiment que la plupart des membres de la police d'intervention (BTI, BAA et INT) ne comprennent pas suffisamment le fonctionnement des quartiers urbains sensibles et ne voient pas les bons côtés de ces quartiers. Pour les jeunes, il est important de **travailler sur les préjugés, les « clichés » et les stéréotypes** que les policiers ont sur les jeunes du quartier et qui, selon eux, sont à la base du fait que leur quartier est la cible des contrôles de police.

Les jeunes sont convaincus que la plupart des policiers ne comprennent pas leur manière de vivre et considèrent les jeunes dans la rue comme des « voyous », sans comprendre qu'ils se retrouvent uniquement en rue afin d'y voir leurs amis. Ils ont l'impression que la plupart des policiers n'ont que très peu d'empathie pour une situation. Selon eux, cela est principalement dû à un manque de connaissances et d'intérêt pour les quartiers urbains. Dans la rue, ils ne font que rencontrer leurs amis, et ce n'est pas parce qu'ils sont dans la rue qu'ils sont impliqués dans un important trafic de drogue. Pour les jeunes avec lesquels nous nous sommes entretenus, l'espace public est un lieu où ils peuvent rencontrer d'autres jeunes qui habitent et vivent de la même manière qu'eux, leurs amis. Une police inconnue qui opère dans un quartier qu'elle ne connaît pas et où l'on a l'impression qu'elle veut « mettre de l'ordre » dans le quartier est rapidement perçue comme une sorte de force d'invasion.

Ce constat mène donc aussi à la question de savoir comment faire en sorte que les jeunes et les policiers se rencontrent pour mieux se connaître et mieux connaître le cadre de référence

de chacun, mais aussi comment les policiers peuvent apprendre à mieux connaître les quartiers urbains. Le but est qu'ils regardent les jeunes du quartier avec moins de suspicion. Les travailleurs de jeunesse soulignent que la police n'intervient qu'après un appel, donc en cas de problèmes. Étant donné que ces policiers ne vivent pas non plus dans ces quartiers, ils ont du mal à se faire une image positive du quartier et de ses habitants.

Plusieurs jeunes, travailleurs de jeunesse et policiers bruxellois rêvent d'une diversité (encore) plus grande au sein de la zone de police en recrutant davantage localement parmi les personnes qui maîtrisent la réalité de la ville et sont à l'aise face à une grande diversité culturelle. Les policiers affirment souvent qu'ils espèrent qu'une amélioration de la relation entre les jeunes et la police conduira à une augmentation du nombre de candidats policiers bruxellois. Ils soulignent donc l'importance des cadets de PolBru et de leur présence dans les écoles secondaires. Ils proposent d'ouvrir les salles de sport de la zone à certains jeunes. De cette manière, la police peut leur donner la possibilité de faire du sport, ce qui les incitera peut-être à envisager un avenir dans la police.

Découvrir la vie du quartier

Si de nombreux acteurs de nombreux acteurs rêvent donc d'un plus grand nombre de policiers qui soient nés et aient grandi à Bruxelles, tout le monde est conscient qu'investir dans l'accueil des policiers peut être une autre solution. Cela les aiderait à découvrir le quartier et à le percevoir différemment, afin qu'il devienne plus qu'un terrain inconnu et hostile où l'on doit accomplir un travail difficile. Une des idées avancées est d'organiser un **stage d'initiation** lorsque de nouveaux policiers sont recrutés par PolBru. Leur formation pourrait ensuite se poursuivre par une spécialisation dans les quartiers où ils seront amenés à travailler. Une autre idée est d'envoyer davantage de policiers à l'asbl JES afin d'y suivre la formation : « *Je kiffe Bruxelles* ».

Des travailleurs de jeunesse proposent **d'enregistrer des podcasts ou d'animer un compte Instagram** où les jeunes et les policiers parlent de ce qui est sympa dans leur quartier, mais où ils peuvent aussi revenir sur des incidents survenus pour les déconstruire et les rendre compréhensibles. Ce contenu peut alors être utilisé par la zone de police lors du recrutement de nouveaux policiers.

Les travailleurs de jeunesse ont suggéré que chaque policier nouvellement recruté soit **accompagné par des policiers que les travailleurs de jeunesse et les jeunes perçoivent comme des figures positives** et qui jouissent d'une grande légitimité et d'un grand respect auprès de la population. Dans le même temps, on pourrait organiser au commissariat un accueil par le quartier, lors duquel les jeunes présenteraient leur quartier et où des encas seraient servis. Les jeunes pourraient à cette occasion expliquer comment ils utilisent l'espace public, quelles sont les associations actives dans le quartier, et ils pourraient aussi partager leurs expériences positives. Cela permettrait de présenter directement les nouvelles recrues aux jeunes. Un groupe de policiers a affirmé que le premier contact avec le terrain des

policiers nouvellement formés est très important pour le fonctionnement ultérieur et le regard que les policiers portent sur la population²⁵.

Briser la glace entre les jeunes et la police

D'autres propositions vont plus loin dans la relation interpersonnelle et visent à intensifier **les contacts directs** entre les jeunes et les policiers afin de s'attaquer aux préjugés bien ancrés. L'idée est de permettre aux groupe d'apprendre à se connaître : mieux comprendre le quotidien et les attentes de chacun. Il est important pour certains travailleurs de jeunesse que les policiers aient une bonne vision de la socialisation des jeunes et des problèmes qu'ils rencontrent souvent à l'école ou dans leur famille.

PolBru a déjà organisé divers **événements**, des moments agréables et festifs, où, à l'aide du *street art* ou d'une compétition de mini-foot, les jeunes et la police peuvent se rencontrer dans un contexte différent de celui d'un contrôle d'identité. Les possibilités d'événements sont presque infinies : des compétences sportives, artistiques, culturelles, culinaires et autres peuvent être mobilisées. Deux méthodes particulières ont été citées par certains travailleurs de jeunesse et policiers pour donner un contenu plus intéressant à ces événements. Une première est l'activité des « joutes verbales », qui consistent à argumenter sur un avis imposé. Cette méthode présente l'avantage que les participants partagent automatiquement quelque chose les concernant lorsqu'ils construisent (en équipes mixtes) leur argumentation. L'autre méthode consiste en l'organisation de **jeux de rôle** afin que les personnes impliquées apprennent à se connaître d'une manière différente.

Tous les acteurs reviennent sur une proposition déjà avancée lors de la première phase par un travailleur de jeunesse (sur la base d'une pratique existante en France) : permettre aux fonctionnaires de police de mieux faire connaissance avec les jeunes en organisant une **immersion**. Alors qu'en France, la pratique veut que l'aspirant inspecteur de police rejoigne un camp d'une association de jeunesse, les propositions émanant de la phase de groupe sont beaucoup plus axées sur la découverte de l'univers de l'autre. Cette immersion (d'au moins 48 heures selon les jeunes et d'au moins 24 heures selon les travailleurs de jeunesse) doit permettre aux policiers de mieux comprendre la vie du quartier, les raisons pour lesquelles les jeunes se rencontrent dans la rue, ce qu'ils font réellement et quelles sont leurs expériences positives du quartier.

Cette immersion peut permettre aux jeunes d'expliquer aux policiers ce qui est important pour eux. Les policiers peuvent ainsi **mieux comprendre les valeurs et les principes des jeunes**. Selon certains jeunes, les policiers devraient par exemple apprendre à respecter les parents. Si leurs parents ne sont pas respectés, il ne faut pas s'étonner que les jeunes d'origine turque ou marocaine deviennent violents à l'égard des policiers. Cette immersion peut aussi

²⁵ Cela ressemble à *Community Connect* : le protocole de transfert de la police de quartier qui est utilisé par la *Greater Manchester Police*. Les policiers qui changent de fonction consignent toutes les informations importantes dans un document : les figures de soutien dans un quartier, les coordonnées..., mais présentent également le nouvel inspecteur au quartier pendant plusieurs jours, ainsi que sur les réseaux sociaux (voir IOM, 2021, p.10)

être l'occasion de découvrir que les policiers et les jeunes partagent certains intérêts ou même certaines expériences de jeunesse.

Les policiers réagissent à cette proposition avec un certain enthousiasme et proposent **un échange**. Suite à cette immersion des policiers, certains policiers suggèrent d'organiser aussi une « **mise au vert** » pour permettre aux jeunes de découvrir le cadre de référence des policiers. Ils proposent concrètement d'emmener les jeunes à la campagne, par exemple au Domaine de Chevetogne. Les jeunes peuvent alors faire connaissance, selon un groupe de policiers, de cadre de vie des policiers qui n'habitent pas dans un environnement urbain.

L'autre groupe de policiers, dont la plupart sont nés et ont grandi à Bruxelles, semble enthousiaste à l'idée de mieux comprendre les cadres de références respectifs. Pour ce groupe, il est moins nécessaire d'organiser une véritable immersion. Par le biais d'un **teambuilding**, les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les policiers peuvent aussi présenter les communautés et les coutumes des uns et des autres. Ils peuvent par exemple préparer chacun une soupe : savoureuse et peu coûteuse²⁶. Ils pensent que les policiers pourront ainsi découvrir et apprendre à connaître le quartier et ses habitants d'une manière différente et plus positive. D'autres activités permettant de mettre l'accent sur les éléments positifs du quartier et de découvrir son histoire et sa démographie de manière agréable doivent aussi être encouragées, selon ce groupe.

Les travailleurs de jeunesse et les policiers veulent, grâce à ces initiatives, briser les préjugés en apprenant à se connaître positivement et en étendant cette démarche à tout le quartier.. S'ils participaient eux aussi à ces activités, ils pourraient mieux comprendre le cadre de vie des jeunes, mais aussi se sentir moins en danger dans le quartier. Cela permettrait de briser progressivement les stéréotypes à l'égard des jeunes.

Plusieurs groupes proposent d'organiser un « **vis ma vie** » d'au moins 24 heures, au cours duquel les jeunes et les policiers découvrent la vie, les tâches et les obligations de chacun. Alors que pour les jeunes cela équivaut à une immersion dans le quartier, pour les policiers il s'agit dans ce cas de découvrir leur fonction, avec leurs expériences et leurs perceptions, et non leur univers personnel. Un groupe de travailleurs de jeunesse propose de capturer cette expérience dans un reportage vidéo ou un podcast afin que cette activité puisse être valorisée et utilisée lors de discussions avec un groupe ou un autre dans le but de générer un impact plus large.

Une dernière idée consiste à faire en sorte que les jeunes qui ont été condamnés à des travaux d'intérêt général les effectuent dans le commissariat afin qu'ils apprennent aussi à connaître la police et les policiers d'une autre manière.

III. Le maintien d'une relation constructive

Une fois que les premiers pas ont été franchis pour comprendre la fonction et le cadre de chacun et que les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les policiers ont appris à se connaître,

²⁶ Ils partent déjà du principe que les budgets débloqués ne seront pas énormes.

ils pourraient aussi, selon certaines propositions, travailler ensemble dans le respect de la fonction et du rôle de chacun.

De très nombreuses idées ont émergé dans les différents groupes sur la façon dont les jeunes et la police peuvent briser les stéréotypes des uns envers les autres. Il s'agit dans un premier temps de créer des événements, ce qui est considéré par tous comme une bonne chose et un bon début, mais insuffisant pour influencer durablement les préjugés. On peut aussi investir dans un principe plus récurrent. Ce n'est qu'en **créant des contacts réguliers** entre les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les policiers que la confiance pourra progressivement se développer et que l'on pourra apprendre à respecter la différence de fonction.

Une police pour le quartier

Une série de propositions portent sur l'organisation de la police dans le quartier afin d'obtenir un meilleur ancrage de la police dans le quartier.

Plusieurs groupes de jeunes des Marolles reviennent sur les **commissariats de quartier qui existaient avant et où se trouvaient également les équipes d'intervention**. Selon eux, ces policiers connaissaient beaucoup mieux le quartier. Les jeunes sont tous d'accord pour dire qu'ils préféreraient ne pas être confrontés à des policiers différents à chaque fois, ou même aux nouveaux stagiaires qui ne font que passer dans la zone. Il devient ainsi impossible de connaître leur propre police. De plus, la rotation des stagiaires en particulier donne l'impression qu'ils sont principalement envoyés dans les Marolles, comme s'ils venaient dans une sorte de « zoo », pour visiter le « pire » quartier. Un des jeunes l'a formulé comme suit : *« Nous sommes en effet un quartier difficile et nous avons besoin de nos propres policiers, de personnes expérimentées et non de débutants, c'est-à-dire des personnes qui savent comment faire la police dans un tel quartier »*. Ces policiers devraient disposer d'un *know-how* bien développé. Si les jeunes connaissent les policiers, ils pourront aussi leur poser plus facilement des questions.

Un des deux groupes de policiers indique que selon lui, une certaine distance est nécessaire entre la population et les policiers afin qu'il n'y ait pas trop de familiarité entre eux. La police et la population peuvent aussi devenir trop proches l'une de l'autre, de sorte que les policiers n'osent plus ou ne veulent pas intervenir dans des situations problématiques. Cependant, les différents groupes de police se retrouvent aussi en partie dans cette piste, qui revient pour eux à envoyer un maximum d'équipes d'intervention fixes dans les quartiers les plus difficiles, ce qui leur permettra d'acquérir une certaine expérience pour assurer des interventions efficaces. En effet, il s'avère aujourd'hui que lorsque des problèmes surviennent réellement dans le quartier, les équipes d'intervention doivent céder la place à INT ou à la BAA. Ils trouvent cela assez frustrant.

Une autre proposition qui va dans le même sens est la proposition des jeunes de confier à certains **inspecteurs de référence** le rôle de médiateur entre le quartier et le reste de la zone de police. Il semble également intéressant pour plusieurs travailleurs de jeunesse que ce rôle d'inspecteur de référence puisse être créé dans chaque commissariat. Cette équipe de policiers pourrait suivre une formation en travail social et servir d'interlocuteur aux jeunes qui se posent des questions sur les contrôles ou sur certaines situations. Dans une certaine

mesure, cela existe déjà avec le service « famille-jeunesse ». Il suffirait peut-être de rappeler plus clairement aux jeunes qu'ils peuvent aussi les contacter de leur propre initiative, même s'ils ont des questions.

Les travailleurs de jeunesse suggèrent aussi de désigner un **représentant des jeunes** dans le quartier, qui fasse partie du groupe de jeunes que l'on trouve généralement dans l'espace public et qui peut contacter la police lorsqu'il y a ou qu'il y a eu un problème²⁷.

Les travailleurs de jeunesse voient également du potentiel dans les **patrouilles à pied** dans le quartier par les services d'intervention et la police de proximité. Un groupe de travailleurs de jeunesse indique également que les policiers de quartier qui ne sont pas armés et ne portent pas de gilet pare-balles semblent plus ouverts et plus accessibles. Un autre travailleur de jeunesse sait également qu'un policier lent, qui ne se déplace pas en voiture, est aussi plus facile à aborder. Un groupe de policiers réagit de manière négative à cette proposition. Une patrouille à pied, comme le montre l'exemple de la patrouille fixe de la Querelle, requiert plus de préparation et de clarification que l'envoi de policiers à pied sur une place.

Un groupe de policiers souligne l'importance de mener des **interventions positives** auprès des jeunes de la place. Quelques policiers de ce groupe s'arrêtent aussi auprès des jeunes lorsque les riverains n'ont pas appelé la police pendant plusieurs jours. Ils félicitent les jeunes et les informent qu'ils n'ont reçu aucun appel ces derniers jours pour venir les contrôler ou pour se plaindre du bruit ou de quoi que ce soit d'autre. Un policier explique aussi qu'il a eu des expériences positives en confiant des responsabilités aux jeunes et se demande si cela ne pourrait pas créer une spirale plus positive à l'égard du quartier. Il est déjà arrivé, par exemple, que des policiers aillent voir les jeunes en début de soirée pour les informer que quelque chose de particulier allait se passer ce soir-là et que cela les aiderait beaucoup de ne pas recevoir d'appel des riverains cette nuit-là. Le policier précise que la discussion se déroule toujours très bien et qu'ils ne sont effectivement pas appelés ce soir-là.

Une plateforme de concertation

Selon des travailleurs de jeunesse et des policiers, il serait intéressant qu'il y ait un « **espace de parole** » où les jeunes, les policiers et les habitants du quartier pourraient se rencontrer et faire part de leurs préoccupations, de leurs attentes et de leurs expériences. Concernant Ixelles, cet espace pourrait être créé dans la future LISA.

Au cours de ces rencontres, il est important, selon un groupe de policiers, de revenir après un incident sur le **contexte et le déroulement de cet incident**. Les différents acteurs peuvent alors expliquer ce qui s'est passé et éventuellement en tirer des leçons pour l'avenir. Pour ces policiers, il est très important de remettre sur la table certains traumatismes importants du passé et de les clarifier. Un travailleur de jeunesse affirme qu'il est nécessaire de mettre en place une **sorte d'intervision** entre les policiers et entre les jeunes. Pendant l'intervision, les deux parties pourraient revenir sur la manière dont les interventions ont été vécues et

²⁷ Ces propositions d'avoir un représentant des jeunes, mais aussi un représentant de la police ressemblent à l'initiative « *Bondgenoten* » de la police nationale néerlandaise. Grâce à une formation en réseau, ils tentent de créer une alliance entre les autorités, la police et les citoyens d'Almere et d'Utrecht afin de gérer les tensions sociales. (IOM, 2021, p.28)

réfléchir à la façon dont elles réagissent parfois de manière inadéquate. Dans un tel cadre d'intervision, une jeune fille d'un autre groupe propose de travailler à partir de vidéos. Celles-ci peuvent aider les policiers à se rendre compte de la violence dont ils font usage et de la manière dont cette violence est perçue par les jeunes. Un regard extérieur sur leur travail peut être éclairant. Une jeune fille donne l'exemple d'une vidéo qu'elle a visionnée : un homme qui travaille à la police a filmé un contrôle d'identité et montre cette vidéo à sa femme. Elle est choquée par la violence qu'elle voit. Pourtant, l'homme ne s'est pas du tout rendu compte que la façon dont l'intervention a eu lieu pouvait être perçue comme violente par une personne extérieure. Examiner sa propre manière d'agir via le regard d'une personne extérieure permet de clarifier et de remettre en question ce qui est devenu banal.

Les policiers vont également plus loin et proposent d'organiser une permanence hebdomadaire d'un policier ou d'une patrouille dans les locaux d'un centre de jeunesse, afin que les jeunes puissent y poser leurs questions. Une sorte de « *coffee with a cop* » (déjà organisée à PolBru, voir aussi IOM, 2021, p.15), mais avec une plus grande régularité et dans un endroit familier des jeunes. Il faut en effet s'attendre à ce que, même si cette permanence est organisée suite à des événements où les deux acteurs se sont déjà rencontrés une première fois, il n'y aura pas de questions au cours des premières semaines. Ce n'est que si l'on persiste que l'on pourra briser la glace.

Collaborer

Certains travailleurs de jeunesse soulignent l'importance de mener **des actions communes** qui rassemblent les acteurs autour d'un objectif commun, par exemple récolter de l'argent pour les réfugiés ou aider un refuge pour animaux. En collaborant à un projet constructif et en menant ensemble une action de solidarité, les jeunes et les policiers peuvent apprendre à se connaître dans un contexte positif et vivre ensemble une expérience positive et utile. Cela crée du respect mutuel et un sentiment d'appartenance (« émotion sociale »).

Au cours de la première phase, on a également mentionné le projet dans le cadre duquel des policiers du service de la circulation ont aidé des jeunes à obtenir leur permis de conduire. Cela crée des liens positifs. L'entraînement à la conduite agile à vélo ou en trottinette est également une piste intéressante selon les travailleurs de jeunesse.

Ces derniers indiquent que la zone de police pourrait par exemple opter pour un investissement structurel dans des projets pour la jeunesse. Vu l'importance de travailler sur la base d'une demande des jeunes et d'élaborer un projet qui leur soit propre, la piste idéale, selon un travailleur de jeunesse, serait que le contenu ne soit pas déterminé à l'avance par la zone de police, mais qu'un budget soit mis à disposition afin que les jeunes puissent eux-mêmes prendre part à son élaboration.

E. Organiser différemment la réaction sociale aux violences policières

Cette dernière étape présente les pistes qui visent à réformer la réaction sociale quand les jeunes estiment avoir été victimes de violences policières. Plus que celles reprises dans les

trois premières étapes, ces pistes ont fait l'objet de réserves d'une partie des participants. Cela conduit à en faire une étape quelque peu secondaire, qui peut éventuellement renforcer les étapes précédentes, mais qui est en tout cas conditionnée par les autres étapes, voire facultative. Ces réserves portent sur la capacité des jeunes à faire acter leur plainte, le traitement judiciaire de cette plainte et la transparence en cas d'un traitement administratif.

Une première réserve dans le développement des pistes émane ainsi des jeunes qui estiment qu'on ne les écoute jamais et qu'on ne les croit pas lorsqu'ils exposent des faits. De plus, ils risquent d'être considérés comme faibles par leurs amis. Porter plainte signifie en effet qu'ils ne peuvent pas résoudre eux-mêmes leurs problèmes, ce qui est une valeur importante au sein des groupes de jeunes. Une jeune fille met aussi le doigt sur un autre aspect du problème. Elle rapporte que leurs parents leur disent souvent de ne pas trop traîner dans l'espace public. Selon elle, les victimes de violences policières craignent aussi la réaction de leurs parents (de leur mère) et ne veulent donc pas porter plainte.

Une deuxième réserve concerne le traitement d'une éventuelle plainte par la justice. Si pour certains travailleurs de jeunesse une augmentation du nombre de plaintes pourrait rendre plus visible le problème des violences policières à l'égard des jeunes, une partie des jeunes et des travailleurs de jeunesse ainsi que de nombreux policiers se rejoignent dans une attitude cynique à l'égard de la justice et de sa capacité (voire de sa volonté) d'intervenir en cas de violences policières.

La troisième et dernière réserve porte sur la transparence en cas d'un traitement disciplinaire. Une grande majorité des policiers demande à avoir une meilleure vision du traitement et de l'issue des plaintes dans des procédures disciplinaires. Les travailleurs de jeunesse demandent également une plus grande transparence en ce qui concerne les procédures disciplinaires et l'éventuel traitement des faits par la justice. Sans citer les noms des personnes condamnées par les instances disciplinaires, il est important pour plusieurs participants d'assurer une certaine transparence concernant les sanctions prises et leur suivi.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de suivi de ces plaintes, mais selon leur notion du temps, les jeunes ont l'impression qu'il n'y a aucune poursuite. Le temps qu'il faut pour obtenir une réponse - si tant est qu'ils en obtiennent une - est incroyablement long dans la vie d'un jeune. C'est la raison pour laquelle l'enthousiasme pour un mécanisme de plaintes ou un bureau de plaintes spécifique était très limité parmi les jeunes. Tout cela contribue au fait que selon les jeunes et les travailleurs de jeunesse, les jeunes ne portent finalement que peu de plainte parce que, toujours selon eux, il n'y a jamais de poursuites, mais aussi parce que cela ne correspond pas à leur schéma de valeurs. Un jeune un peu plus âgé parle des conséquences d'une telle attitude : les jeunes gardent tout pour eux et deviennent peu à peu aigris. En raison de la violence incessante, de la fixation sur les jeunes et de l'absence de réaction de la justice, une « haine à l'égard de la police et de la justice, mais aussi du reste de la société » grandit peu à peu.

Ces réserves ont motivé les participants à imaginer des modalités alternatives d'organisation de la réaction sociale.

I. Un bureau de plaintes

Certains groupes de jeunes, ainsi que les groupes de travailleurs de jeunesse, ont toutefois adhéré à la proposition de réfléchir aux conditions nécessaires pour qu'ils puissent déposer plainte à nouveau. Bon nombre d'entre eux rapportent que, comme on ne les croit pas, il est nécessaire d'objectiver ce qu'ils racontent. En outre, ils donnent une idée des points d'attention à prendre en compte au cas où l'on déciderait de mettre en place un bureau de plaintes.

Besoin d'objectivation

Au cours des discussions, plusieurs groupes de jeunes ont indiqué que l'utilisation de **bodycams** et de **dashcams** était pour eux une condition préalable s'ils envisageaient de porter plainte. Ils y voient non pas une forme de prévention de la violence ou des contrôles injustifiés, mais une manière d'objectiver la situation en cas de plainte ou de désaccord. Selon eux, les policiers pourraient également en tirer profit. Comme une partie de la violence subie par les jeunes porte sur la manière dont on s'adresse à eux et sur les mots utilisés, il est important que le son soit également enregistré. De plus, le policier ne devrait pas pouvoir choisir lui-même le moment où il allume la caméra. Elle devrait déjà être allumée dès qu'un contrôle commence.

Un autre groupe de jeunes y voit également un autre avantage : les personnes qui n'habitent pas le quartier peuvent mieux comprendre leur réalité et les croire grâce aux images et aux enregistrements. La police croit trop que tout est permis pour maintenir le quartier sous contrôle, y compris un passage à tabac arbitraire de jeunes.

Un petit groupe de travailleurs de jeunesse considère les *bodycams* comme un élément de preuve intéressante, mais attire l'attention sur le problème de l'accès à ces images. Cet aspect devrait lui aussi être plus clairement réglementé. En cas de doute concernant le dépôt d'une plainte ou lorsqu'une personne souhaite déposer plainte concernant une intervention, il devrait être possible d'utiliser ces images déjà à ce moment-là.

Certains travailleurs de jeunesse espèrent toutefois que le port d'une *bodycam* puisse peut-être aussi limiter les débordements les plus graves. Selon eux, une utilisation intéressante au sein de la zone serait de visionner de temps en temps plusieurs enregistrements aléatoires, par le contrôle interne ou dans la brigade, afin de **discuter de la manière dont les contrôles se déroulent**. Cela permettrait d'avoir un regard d'une personne extérieure, ou du moins d'une personne qui n'a pas été impliquée dans l'intervention. Selon les travailleurs de jeunesse, cela pourrait contribuer à avoir une police mieux formée.

Les jeunes pensent également que la police devrait mieux accepter que les jeunes puissent les filmer. Certains travailleurs de jeunesse sont d'accord avec eux. Ils précisent également que, bien que ce droit ait été confirmé par un tribunal (tant que les images ne sont pas rendues publiques), cela ne ferait pas de mal de le communiquer plus largement parmi les policiers afin que ce droit puisse aussi être renforcé.

Certains jeunes tentent une approche différente et suggèrent d'organiser ce qu'ils ont appelé des « infiltrations », c'est-à-dire des observations par des personnes émanant de la société civile (des jeunes, des travailleurs de jeunesse ou des membres d'associations comme la Ligue des Droits humains) au sein de la police afin d'arriver à plus de transparence en matière de racisme et d'autres formes d'injustice au sein de la police. Les travailleurs de jeunesse y voient également un intérêt. Un travailleur de jeunesse propose la création de « brigades citoyennes » chargées de surveiller le déroulement des interventions.

Enfin, pour les jeunes et les travailleurs de jeunesse, il est important, à des fins de transparence et de possibilité de contrôle, que les policiers **portent toujours leur plaque d'identification** sur leur uniforme et aient le visage découvert. C'est en particulier avec la BAA que cela pose problème selon les jeunes : ils remontent souvent leur col roulé jusqu'au nez. Ce n'est pas seulement un problème d'identification des policiers. Pour les jeunes, cela crée aussi une atmosphère menaçante : ils ont l'impression que, même avant qu'il ne soit question de violence, les policiers semblent tenir compte du fait que cela pourrait arriver et qu'ils préféreraient ne pas être identifiés à ce moment-là.

Les contours d'un bureau de plaintes

Bien qu'à cause du manque de réaction, la plainte n'ait pas été spontanément au centre du discours des jeunes, certains groupes ont manifesté un certain enthousiasme à l'idée de changer les modalités de la procédure de **dépôt de plainte** : la plainte devrait alors pouvoir être déposée de manière **anonyme, de préférence en groupe**, à un autre endroit qu'un commissariat de police.

Un autre groupe de travailleurs de jeunesse insiste sur l'**indépendance d'un tel endroit**. Pour eux, il s'agirait d'un endroit où une médiation pourrait éventuellement avoir lieu entre les jeunes et les policiers impliqués.

Mais ici aussi, les avis divergent : pour d'autres travailleurs de jeunesse, le fait que la police prenne acte de la plainte revêt une importance symbolique. C'est pourquoi ils proposent que ce rôle puisse éventuellement être assumé par les « policiers positifs » qui ont été identifiés par les travailleurs de jeunesse et les jeunes d'Ixelles. Un groupe de policiers estime aussi que les fonctionnaires de police de référence sont les personnes les mieux placées pour prendre acte d'une plainte. Ces personnes devraient dès lors veiller à ce qu'il y ait une réaction (plus rapide) aux plaintes. Cette rapidité de réaction est importante pour les policiers et doit montrer qu'il s'agit d'une lutte quotidienne contre l'usage excessif de la violence.

Il faut dire que, dans l'ensemble, les travailleurs de jeunesse ont beaucoup plus parlé d'un éventuel bureau de plaintes, même s'ils se posent eux aussi de grandes questions quant à la suite réservée aux plaintes. Comme les jeunes considèrent parfois que le fait de déposer plainte (par d'autres jeunes) est un acte de faiblesse, il est important que cela puisse se faire dans un **endroit discret**. Deux versions différentes de la manière dont cette discrétion peut être obtenue ont été évoquées. Une première option pourrait être un bureau discret dans lequel le jeune peut se rendre sans que les passants puissent voir ce qu'il va y faire. Le jeune peut alors déposer plainte ou demander de l'aide à la suite de violences policières ou d'un contrôle d'identité considéré comme abusif. Une deuxième option consiste à créer un bureau

où le jeune pourrait demander de l'aide sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide pour s'inscrire dans une école ou en trouver une, d'une aide pour réaliser un projet, etc., mais aussi d'une aide pour trouver une réponse aux violences policières (y compris des contrôles intensifs). Dans cette version du bureau de plaintes, il s'agit en fin de compte d'un lieu où les jeunes peuvent s'informer sur divers aspects de leur relation avec l'État, sur la base de l'idée d'*Infor Jeunes*.

Cela va dans le sens de la proposition encore plus large de ne pas créer un bureau de plaintes, mais un **bureau d'information**, où les citoyens (jeunes et moins jeunes) et les policiers pourraient être informés gratuitement sur leurs droits et obligations ainsi que sur ceux des autres, et où ils pourraient recevoir des conseils sur les recours possibles pour faire valoir leurs droits. Cette proposition de certains travailleurs de jeunesse devrait apporter une plus grande sécurité juridique et atténuer le sentiment d'insécurité. Pour ce bureau, on pourrait s'inspirer de la formation dispensée par la *Ligue des droits humains* dans certains quartiers, ou par le Justibus²⁸.

II. Des réactions sociales alternatives

Vu le manque de confiance dans le fonctionnement de la justice lorsqu'il s'agit de plaintes concernant la police, certains groupes réfléchissent à la manière de réagir face à ces plaintes.

Il s'agit bien entendu d'un exercice complexe : sans une procédure contradictoire, cela ne peut pas porter préjudice au policier. Les jeunes demandent que l'on intervienne plus rapidement lorsque des policiers les maltraitent (ou pire). S'ils portent atteinte à leur fonction, des mesures **disciplinaires** devraient être prises **plus rapidement**. Trois jeunes ont malgré tout estimé que ces sanctions devraient également être de nature plus réparatrice. Lorsque des policiers provoquent le chaos et des dégâts dans le quartier à cause de la manière dont ils effectuent un contrôle ou une perquisition, le policier en cause devrait indemniser le quartier.

Plusieurs autres participants estiment qu'il est possible d'intervenir en dehors de la voie judiciaire, via la **médiation**. Un travailleur de jeunesse propose d'organiser des médiations entre les jeunes et la police au niveau de la commune, mais en dehors de la médiation SAC existante. Un garçon de l'un des groupes de jeunes propose de réunir systématiquement la police et les jeunes lorsqu'un problème est survenu, par exemple lorsqu'un contrôle a mal tourné. Il propose de réunir les jeunes autour d'un ours en peluche, avec les policiers derrière eux. De cette manière, les jeunes pourraient expliquer à l'ours en peluche comment ils ont vécu cette intervention ou ce contrôle et ce que cela leur a fait. Les policiers peuvent alors se rendre compte de l'impact réel de certaines attitudes et du langage utilisé.

²⁸ Le Justibus est une initiative de la Commission d'aide juridique de Bruxelles. Il a pour but de démocratiser l'accès à la justice. Le Justibus est un bus qui parcourt Bruxelles et offre des consultations gratuites sans rendez-vous avec des avocats.

Plusieurs jeunes optent pour une autre approche. Ils proposent d'organiser un « *sparring*²⁹ » avec des policiers afin que les deux parties puissent exprimer leurs frustrations. Une des travailleuses de jeunesse consultées organise ce type d'activités avec des jeunes et des policiers. Elle précise qu'il s'agit surtout d'un moyen pour les deux groupes de faire connaissance et de se rencontrer dans un contexte qu'il trouve tous deux intéressant. Cela permet de découvrir des intérêts communs.

Conclusion

Ce qui est frappant, mais pas tout à fait surprenant, c'est de voir à quel point les aspects qui ressortent de cette recherche suivent la tendance que l'on peut également observer dans toute une série de rapports publiés ces dernières décennies sur cette problématique. Les enjeux auxquels PolBru est confrontée ne sont pas propres à cette zone de police, mais s'étendent à toute la Région de Bruxelles-Capitale, comme le montre la résolution A-281/3 visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens adoptée par le Parlement bruxellois le 18 décembre 2020. Les résultats de cette recherche correspondent aussi dans une large mesure à d'autres enquêtes et analyses sur les jeunes et la police à Bruxelles, et en particulier à l'analyse du DGDE (2012, 2018), du *Forum des Jeunes* (2020), du Conseil de la Jeunesse de la VGC (2021) et de JES (2022). Tant ces analyses que la présente recherche-action semblent indiquer qu'il est important de passer à une action structurelle et cohérente.

Le besoin est en effet grand, comme le montre l'analyse de la première phase. De plus, le problème risque de s'aggraver dans les années à venir car « dans un contexte de vieillissement rapide de la population en Flandre, en Wallonie et dans la plupart des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, Bruxelles a connu un processus de rajeunissement depuis les dernières décennies du XXe siècle » (Kavadias e.a., 2022, p.15, notre traduction). Les jeunes constituent donc un groupe important en région bruxelloise.

Pour les jeunes, c'est la confiance dans l'État de droit qui est en jeu. Pour la police, l'enjeu est de pouvoir exercer sa fonction sociale dans des conditions acceptables. L'impact va toutefois encore plus loin. « La recherche sur la relation entre les jeunes et la violence montre à chaque fois comment les conditions structurelles peuvent pousser certains groupes de jeunes vers des préférences et des comportements violents. (...) L'utilisation de stéréotypes négatifs et la discrimination à l'encontre de certains groupes ont à leur tour contribué à aliéner le groupe de jeunes issus de l'immigration de la société au sens large. Il suffit d'une discrimination ou d'une perception de discrimination de ce type pour mettre le feu aux poudres » (Kavadias e.a., 2022, p. 27). Une recherche menée auprès de jeunes d'origine africaine à Bruxelles montre que cette perception de discrimination peut également être le fait de policiers, ce qui est également source de troubles et d'agitation. La surveillance et le contrôle en continu par

²⁹ Le *sparring* est un terme utilisé dans les sports de combat et certains arts martiaux pour désigner une forme d'entraînement au combat qui simule un affrontement réel, mais avec des règles et des conventions qui visent à éviter les blessures.

la police font que les jeunes se sentent discriminés (Vandezande e.a., 2011; Alanya e.a. 2015), ce qui peut déclencher des émeutes (Mazzocchetti, 2012). La recherche a montré que les jeunes qui doivent se contenter de moins de richesse et sont souvent issus de l'immigration, sont particulièrement victimes d'injustice parce qu'ils sont traités différemment ou sont exclus (pour un aperçu, voir van den Bos, 2018). Andrea Rea constate que pour ce groupe de jeunes, la violence est souvent le seul moyen possible d'exprimer leurs frustrations (Rea, 2006). Selon nos participants, la mise en œuvre de la *roadmap* devrait permettre aux jeunes de se sentir moins visés par la police, mais aussi par la société au sens large. De cette manière, les accès de violence, notamment à l'égard des policiers, diminueront. En résumé, il s'agit d'un enjeu social majeur, pour les jeunes, pour les policiers et pour le reste de la société.

Bibliographie

- Alanya, A., Baysu, G. & Swyngedouw, M. (2015). « Identifying City Differences in Perceived Group Discrimination among Second-Generation Turks and Moroccans in Belgium. » *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41:7, pp. 1088–1110.
- Amnesty International België (2018), « 'Je weet nooit met mensen zoals jij'. Politiebeleid ter preventie van etnisch profileren ». Amnesty International : Brussel.
- Anselme, M. (1993). Le lien sécuritaire : mettre en ordre le désordre quotidien. « International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire », (30), 29–38.
- Bensaid, N, Caprasse, V., Diependaele, I., Lambert, J-Y, Maskens, M., Pieret, J., Quinaux, D., Terrazino, A. & Van Praet, S. (2023). « Chapitre 2 Diversité et discriminations », in Dalle, J.-L., De Kimpe, S., De Landtsheer, J., Roegiers, N, Libois, O., Delcourt, V., Tange, C., de Lavareille, D, Keuterickx, V. et de Leu de Cecil, V., *Staten-Generaal van de politie: een blauwdruk voor de politie van de toekomst États Généraux de la police : un plan pour la police du futur*, Brugge : Vanden Broele, pp. 267-301.
- Beys, M. (2014). Quels droits face à la police?: manuel juridique et pratique. Mons, Liège : Couleur livres : Jeunesse & Droit.
- Bradford, B. (2017). *Stop and Search and Police Legitimacy*. Routledge.
- de Maillard, J. (2019). Les contrôles d'identité, entre politiques policières, pratiques professionnelles et effets sociaux. Un état critique des connaissances. Champ Pénal, 16.
- DGDE, de Vos, B. (2012) Jeunesse et police: recommandations pour un apaisement, Avis du Délégué général aux droits de l'enfant en collaboration avec Bruno Vanobbergen, Kinderrechtencommissaris.
- Hough, M. (2021). Good policing: Trust, legitimacy and authority. Policy Press.
- IOM, (2021) Goede praktijken rapport WP4: Gemeenschapsgerichte politiezorg, Gemeenschapspolitie zonder grenzen (COP)
- Forum des jeunes (2020), « Les jeunes et la police. Comment tracer les contours d'une nouvelle relation ? » Enquête menée par le forum des jeunes entre mars et mai 2020. Rapport définitif.
- Goffman, E. (1966). Behavior in public places: Notes on the social organization of gatherings (3th edition). Free Press.
- Goris, I., Jobard, F., & Lévy, R. (2009). Police et minorités visibles les contrôles d'identité à Paris. Open Society Institute.
- Kavadias, D., Spruyt, B., Engels, N., & Van Cappel, G. (Eds.). (2022). *Zinnekes zijn de best: Diversiteit aan het werk bij Brusselse jongeren van vandaag*. VUB Press.
- Maillard, J. de. (2019). Les contrôles d'identité, entre politiques policières, pratiques professionnelles et effets sociaux. Un état critique des connaissances. Champ Pénal, 16.

- Kavadias, D., Echeverria Vicente, N.J., Van Cappel, G., Spruyt, B. & Engels, N. (2022) « Inleiding. Jongeren in Brussel » in Kavadias, D., Spruyt, B., Engels, N., & Van Cappel, G. (Eds.). (2022). *Zinnekes zijn de best: Diversiteit aan het werk bij Brusselse jongeren van vandaag*, VUB Press, pp. 13-40.
- Mansoury, E., Kavadias, D. & Echeverria Vicente, N.J. (2022), « Exclusie en anti-systeemattitudes » in Kavadias, D., Spruyt, B., Engels, N., & Van Cappel, G. (Eds.). (2022). *Zinnekes zijn de best: Diversiteit aan het werk bij Brusselse jongeren van vandaag*, VUB Press, pp. 41-61.
- Mazzocchetti, J. (2012) « Sentiments d'injustice et Théorie Du Complot. Représentations d'adolescents Migrants et Issus Des Migrations Africaines (Maroc et Afrique Subsaharienne) Dans Des Quartiers Précaires de Bruxelles. » *Brussels Studies*, 26, 2012.
- Parmar, A. (2010). Policing and Ethnic Profiling. In K. P. Sveinsson (Ed.), *Ethnic Profiling The Use of 'Race' in UK Law Enforcement* (pp. 8–10). Runnymede.
- PolBru (mei 2022) « Presentatie van de politiezone voor studenten ». Interne documentatie.
- Rea, A. (2007). Les émeutes urbaines: Causes institutionnelles et absence de reconnaissance: Déviance et Société, Vol. 30(4), 463–475. <https://doi.org/10.3917/ds.304.0463>
- Sacco, M., Smits, W., Kavadias, D., Spruyt, B. & d'Andrimont, C. (2016). « Jeunesses Bruxelloises : Entre Diversité et Précarité: Note de Synthèse BSI. » *Brussels Studies*.
- Schaut, C. (2000) « La dimension spatiale des relations de quartier et les effets de la territorialisation des contrats de sécurité » IN Luc Van Campenhoudt, Yves Cartuyvels, Françoise Digneffe, Dan Kaminski, Philippe Mary, Andréa Rea, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Labor : Bruxelles, pp. 21-44.
- Simon, S. (juni 2020), « Abus policiers et confinement ». Rapport Police Watch. Ligue des droits humains et Policewatch.
- Skogan, W. G. (2006). *Police and community in Chicago: A tale of three cities*. Oxford University Press.
- Uit de Marge (2021), De impact van de COVID-19- maatregelen op kinderen en jongeren in maatschappelijk kwetsbare situaties Hoe overleven kinderen en jongeren in kwetsbare posities de lockdown?
- Unia (2021), Covid-19 Les droits humains mis à l'épreuve (deuxième rapport).
- Van Campenhoudt L., Chaumont J-M. & A. Franssen (2005), *La Méthode d'analyse en groupe. Applications aux phénomènes sociaux*, Paris, Éditions Dunod.
- van den Bos, K. (2019). *Why people radicalize: How unfairness judgments are used to fuel radical beliefs, extremist behaviors, and terrorism*. Oxford University Press.
- Vandezande, V, Phalet, K. & Swyngedouw, M.. (2011) « Zijn Gevoelens van Discriminatie Mede Oorzaak van Rellen in Brussel?: Een Vergelijking van Turkse En Marokkaanse Minderheden in Brussel En in Antwerpen. » *Brussels Studies*.
- VGC-Jeugdraad (2021) Rapport bevraging jongeren en politie in Brussel,

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. LA JEUNESSE ET LA POLICE À BRUXELLES À TRAVERS LES YEUX DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES	5
A. LA MÉTHODE	5
B. UN QUARTIER N'EST PAS L'AUTRE	7
I. <i>Les quartiers dont personne ne parle</i>	8
II. <i>Les quartiers en avec un conflit latent</i>	8
III. <i>Les quartiers en situation de conflit ouvert</i>	10
C. UN POLICIER N'EST PAS L'AUTRE	14
I. <i>Une image nuancée de la police</i>	14
II. <i>Les policiers comme cible</i>	17
III. <i>Les contrôles d'identité</i>	19
D. LES JEUNES VERSUS LA POLICE	22
I. <i>L'effet de groupe</i>	23
II. <i>Socialisation dans la haine de la police</i>	24
2. UNE ROADMAP POUR CHANGER LA RELATION	25
A. LA MÉTHODE	25
I. <i>Le choix de la Nominal Group Technique (NGT) avec un twist participatif</i>	25
II. <i>L'organisation des NGT</i>	27
III. <i>L'analyse des NGT</i>	29
B. UNE INTÉGRATION À PART ENTIÈRE DANS LE DISPOSITIF POLITIQUE ET ORGANISATIONNEL	30
I. <i>Travailler avec les jeunes : le chemin vers la réussite n'est jamais une ligne droite</i>	31
II. <i>Une communication claire du choix politique et organisationnel comme condition essentielle</i>	33
Assurer une application concrète de ce choix, contre vents et marées	34
Valoriser les actions et libérer du temps de travail	37
C. ENCADRER LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ : UN GAMECHANGER POSSIBLE	38
I. <i>Arrêter de viser des jeunes</i>	40
II. <i>Stop aux différentes formes de violence</i>	43
III. <i>La communication comme alternative</i>	44
IV. <i>Informé et contextualiser</i>	46
D. CONSTRUIRE DES PONTS	48
I. <i>Connaître les autres acteurs</i>	48
Qui sont les jeunes bruxellois ?	48
Quels droits précisément ?	49
Qui fait quoi et comment ?	50
II. <i>Se rencontrer</i>	51
On a peur de ce que l'on ne connaît pas	52
Découvrir la vie du quartier	53
Briser la glace entre les jeunes et la police	54
III. <i>Le maintien d'une relation constructive</i>	55
Une police pour le quartier	56

Une plateforme de concertation.....	57
Collaborer	58
E. ORGANISER DIFFÉREMMENT LA RÉACTION SOCIALE AUX VIOLENCES POLICIÈRES	58
I. <i>Un bureau de plaintes</i>	60
Besoin d’objectivation	60
Les contours d’un bureau de plaintes	61
II. <i>Des réactions sociales alternatives</i>	62
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE.....	65
TABLE DES MATIÈRES.....	67

Collection des rapports et notes de recherche
Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's

Actualisée en juin 2024 – Geactualiseerd in juni 2024

- N°61 HUYNEN, P., MINE, B., MAES, E., JEUNIAUX, P., (2024), Vers un moniteur belge de la récidive : jalons pour le développement d'un prototype basé sur le Casier judiciaire central, Rapport de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Direction Opérationnelle de Criminologie. Collection des rapports et notes de recherche, 65 p.
- N°59 MAES, E., MINE, B., JEUNIAUX, P., SARIEF, S., HUYNEN, P., ROBERT, L., (2024), SIDIS-Griffie databank, Onderzoeksrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's, 103 p.
- N°58 HUYNEN, P., JEUNIAUX, P., MINE, B., MAES, E., ROBERT, L., (2024), La base de données du casier judiciaire central, Rapport de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Direction Opérationnelle de Criminologie. Collection des rapports et notes de recherche, 127 p.
- N°57b BURSSSENS, D., (2023), Tendances de la criminalité. Le crime drop au niveau international et en Belgique, Rapport de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Direction Opérationnelle de Criminologie. Collection des rapports et notes de recherche, 67 p.
- N°57a BURSSSENS, D., (2023), Trends in Criminaliteit. De crime drop internationaal en in België, Onderzoeksrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's, 63 p.
- N°56b BAUWENS, A., SCHILS, E., LEMONNE, A. (prom.), RAVIER, I. (prom.), (2023), Verkennend onderzoek in verband met de invoering van een methodologie voor de retrospectieve analyse van feminicides in België, Onderzoeksrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's, 64 p.
- N°56a BAUWENS, A., SCHILS, E., LEMONNE, A. (prom.), RAVIER, I. (prom.), (2023), Recherche exploratoire portant sur la mise en place d'une méthodologie d'analyse rétrospective des cas de féminicide en Belgique, Rapport de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Direction Opérationnelle de Criminologie. Collection des rapports et notes de recherche, 64 p.
- N°55b REMACLE, C., DETRY, I., MINE, B., JEUNIAUX, P., (2023), De sociaaljuridische trajecten van terugkeerders in België : stand van zaken van de betrokkene actoren en van de bestaande procedures. Onderzoeksrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's, 84 p.
- N°55 REMACLE, C., DETRY, I., MINE, B., JEUNIAUX, P., (2023), Les parcours socio-judiciaires des returnees en Belgique : état des lieux des acteurs impliqués et des procédures mises en place. Rapport de recherche de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, 86 p.
- N°54 BRUYERE, L., TANGE, C., (2021), Recherche exploratoire portant sur les représentations des policiers et pratiques policières en matière de reportabilité des faits relevant du « harcèlement de rue ». Rapport de recherche de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, 31 p.

- N°53 JEUNIAUX, P., MINE B., DETRY, I. (2022), Le développement d'une base de données intégrée pour l'étude des trajectoires pénales des radicaux. Rapport de recherche de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, 234 p.
- N°52 VARGA, R., VANNESTE C. (dir) (2022), L'incidence de la politique antiterroriste belge sur l'application du droit des étrangers. A travers la jurisprudence du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Rapport de la recherche réalisée dans le cadre du programme AFFECT (Evaluation de l'impact des politiques belges de déradicalisation sur la cohésion sociale et les libertés) financé par BELSPO (volet CCE), Collection des rapports de recherche de la Direction opérationnelle de Criminologie n°52, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, 110 p. (décembre 2022)
- N°51a REMACLE C., VANNESTE C. (dir), VAN PRAET S. (2022) Approche ethnographique et jurisprudentielle des poursuites en matière de terrorisme en Belgique. Rapport de la recherche réalisée dans le cadre du programme AFFECT (Evaluation de l'impact des politiques belges de déradicalisation sur la cohésion sociale et les libertés) financé par BELSPO (volet judiciaire) », *Collection des rapports de recherche de la Direction opérationnelle de Criminologie* n°51, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, 340 p. + Rapport 51b (synthèse)
- N°50 MINE, B., JEUNIAUX, P., DETRY, I.. (2022) La radicalité verbalisée. Analyse du discours de personnes radicales à propos de leur engagement et de leur(s) expérience(s) avec les autorités. Rapport de la recherche. Projet financé par la Politique scientifique fédérale (BELSPO), *Collection des rapports de recherche de la Direction opérationnelle de Criminologie* n°50, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, 210 p.
- N°49 JONCKHEERE, A., SCHILS, E., *La médiation SAC en temps de COVID sur le territoire des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Etude réalisée en 2021-2022 dans le cadre de la recherche « Les sanctions administratives communales dans le cadre des mesures anti-COVID : administration de la justice pénale et respect des droits fondamentaux »*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, octobre 2022, 62 p.
- N°48c RAVIER, I., VAN PRAET, S., *Les dossiers judiciaires : la gestion du costume pénal de l'IPV. Analyse des dossiers.*, BELSPO, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Belspo, Bruxelles/Brussel, mai 2022, 122 p.
- N°48a VANNESTE, C., *Violences entre partenaires : Impact, processus, évolution et politiques publiques. Analyse des entretiens menés avec des acteurs-clé du secteur policier et de l'assistance policière aux victimes en Fédération Wallonie-Bruxelles.* Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Belspo, IPV Pro&Pol, Bruxelles/Brussel, décembre 2022, 148 p.
- N°47 DETRY, I., MINE, B., JEUNIAUX, P., *La radicalisation au prisme des banques de données. Rapport de recherche dans le cadre du projet FAR. Projet financé par BELSPO*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, KU Leuven, ULB, Bruxelles/Brussel, avril 2021, 65 p.
- N°46 MAHIEU, V., TANGE, C.(PROM), SMEETS, S, (PROM.) *Projet de recherche portant sur le partage de l'espace public à Schaerbeek (PEPS). Projet financé par la zone de police Schaerbeek-Evere-St-Josse (POLBRUNO)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Centre de recherches Pénalité, sécurité & déviance, Bruxelles/Brussel, septembre 2019, 25 p.

- N°45 GOTELAERE, S., SCHILS, E., JONCKHEERE, A, (PROM.) *Recherche portant sur les pratiques en matière de médiation dans le cadre des sanctions administratives communales*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, SPP Intégration Sociale / POD Maatschappelijke Integratie, Bruxelles/Brussel, novembre/november 2020, 117 p.
- N°44b MAHIEU, V., VAN PRAET, DETRY, I., (PROM.), TANGE C., (PROM.) *Een analyse van geseponeerde dossiers met een tenlastelegging inzake de discriminatiewetgeving*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles/Brussel, janvier/januari 2021, 51 p.
- N°44a MAHIEU, V., VAN PRAET, DETRY, I., (PROM.), TANGE C., (PROM.) *Une analyse des dossiers judiciaires classes sans suite comprenant une prévention liée à la discrimination*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles/Brussel, novembre/november 2020, 50 p.
- N°43c VAN PRAET, S., TANGE, C. (PROM.), *Identifying and tackling problematic or abusive forms of police selectivity. An action research on the problematic practices and/or mechanisms of police selectivity in the police district of Schaerbeek-Evere-St-Josse (PolBruNo)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, PolBruno, Bruxelles/Brussel, juillet/juli 2020, 74 p.
- N°43b VAN PRAET, S., TANGE, C. (PROM.), *Identificeren en aanpakken van problemen of misbruiken bij politiselectiviteit. Een actiononderzoek naar problematische praktijken en mechanismes van politiselectiviteit in de politiezone Schaarbeek-Evere-Sint-Joost-ten-Node (PolBruNo)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, PolBruno, Bruxelles/Brussel, juillet/juli 2020, 80 p.
- N°43a VAN PRAET, S., TANGE, C. (PROM.), *Identifier et affronter des problèmes et abus dans la sélectivité policière. Une recherche-action sur les pratiques et/ou mécanismes problématiques de sélectivité policière au sein de la zone de police schaarbeek-Evere-St-Josse (PolBruNo)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, PolBruno, Bruxelles/Brussel, juillet/juli 2020, 79 p.
- N°42 DE BLANDER, R., ROBERT, L., MINCKE, C., MAES, E., MINE, B., *Etude de faisabilité d'un moniteur de la récidive / Haalbaarheidsstudie betreffende een recidivemonitor*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai/Mei 2019, 44 p.
- N°41 VANNESTE, C., *La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai/Mei 2016, 131 p.
- VANNESTE, C., *Het strafrechtelijk beleid op het vlak van partnergeweld : een evaluatie van de rechtspraktijk en de gevolgen ervan inzake recidive*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai/Mei 2016, 135 p.

- N°40 MAHIEU, V., RAVIER, I., VANNESTE, C., *Vers une image chiffrée de la délinquance enregistrée des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale / Naar een beeldvorming van geregistreeerde delinquentie bij jongeren in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Juin 2015, 154 p.
- N°39 BURSSSENS, D., TANGE, C., MAES, E., *Op zoek naar determinanten van de toepassing en de duur van de voorlopige hechtenis. A la recherche de déterminants du recours à la détention préventive et de sa durée.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Juni/juin 2015, 103 p.
- N°38 MINE, B., ROBERT, L., *Recidive na een rechterlijke beslissing. Nationale cijfers op basis van het Centraal Strafreger. La récidive après une décision judiciaire. Des chiffres nationaux sur la base du Casier judiciaire central.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai 2015, 62 p.
- N°37 RAVIER, I., *l'évolution des signalements de mineurs pour faits qualifiés infraction : quelles pistes de compréhension ?.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai 2015, 56 p.
- N°36 JONCKHEERE, A., *Le rôle et l'organisation des greffiers d'instruction.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Septembre 2014, 76 p.
- N°35 MAHIEU, V., LEMONNE, A. (dir.), VANNESTE, C. (dir.), *Projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'aide à la décision en matière de violences entre partenaires. Projet réalisé dans le cadre d'une collaboration avec l'équipe de l'Institut Thomas More Kempen.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Avril 2014, 99 p.
- N°34 DACHY, A., BOLIVAR, D., LEMONNE, A. (dir.), VANNESTE, C. (dir.), *Implementing a better response to victims' needs. Handbook accomplished in the framework of the project « Restorative justice, Urban Security and Social Inclusion : a new European approach » JUST/2010/JPEN/1601. Financed by CRIMINAL JUSTICE Programme EU 2008-2010*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2012, 103 p.
- N°33 MINE, B., ROBERT, L., JONCKHEERE, A. (DIR.), MAES, E. (dir.), *Analyse des processus de travail de la Direction Gestion de la détention et des directions pénitentiaires locales dans le cadre de la formulation d'avis et de la prise de décisions en matière de modalités d'exécution des peines/Analyse van werkprocessen van de Directie Detentiebeheer en lokale gevangenisdirecties in het kader van de advies- en besluitvorming inzake bijzondere strafuitvoeringsmodaliteiten*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, février/februari 2013, 370 p.
- N°32b GILBERT, E., MAHIEU, V., GOEDSEELS, E. (PROM.), RAVIER, I. (PROM.), *Onderzoek naar de beslissingen van jeugdrechters/jeugdrechtbanken in MOF-zaken*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Onderzoeksrapport, Brussel, september 2012, 189 p.

- N°32a GILBERT, E., MAHIEU, V., GOEDSEELS, E. (DIR.), RAVIER, I. (DIR.), *Recherche relative aux décisions des juges/tribunaux de la jeunesse dans les affaires de faits qualifiés infractions*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, septembre 2012, 189 p.
- N°31 MAHIEU, V., VANDERSTRAETEN, B., LEMONNE, A. (dir.), *Evaluation du Forum national pour une politique en faveur des victimes/ Evaluatie van het Nationaal Forum voor Slachtofferbeleid. Rapport final/Eindrapport(bilingue)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, Brussel/Bruxelles, février/februari 2012, 220 p + annexes.
- N°30 ADELAIRE K., REYNAERT J.-F., NISEN L., *Recherche relative au système de rémunération de l'aide juridique de deuxième ligne*, MINCKE C., SHOENAERS F. (dir.), Centre de recherche et d'interventions sociologiques de l'Université de Liège / Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, septembre 2012, 156 p + annexes.
- N°29 JEUNIAUX, P., RENARD, B. (dir.), *Les dépenses en matière d'expertises génétiques dans le système pénal belge, de 2000 à 2010*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, janvier 2012, 185 p.
- N°28 JONCKHEERE, A., *La (mise en) liberté sous conditions : usages et durée d'une mesure alternative à la détention préventive (2005-2009). Note de recherche dans le cadre de l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, février 2012, 12p.
- N°27 ROBERT, L., MAES, E. (dir.), *Wederopsluiting na vrijlating uit de gevangenis*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Brussel, 27 januari 2012, 151p. + bijl.
- N°26 DEVRESSE (dir.), M.-S., ROBERT, L., VANNESTE, C. (dir.), coll. HELLEMANS, A., *Onderzoek inzake de classificatie van en de vraag naar regimes binnen de strafinrichtingen/Recherche relative à la classification et à la question des régimes au sein des établissements pénitentiaires*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, Brussel/Bruxelles, 2011, 276 p.
- N°25 MINE, B., VANNESTE, C. (dir.), *Recherche relative aux conditions de faisabilité d'une articulation des bases de données statistiques sous la forme d'un « Datawarehouse »*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, décembre 2011, 220 p.
- N°24b BURSENS, D., VANNESTE, C. (dir.), *La médiation pénale. Note de recherche dans le cadre de l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, mai 2011, 38 p.
- N°24a BURSENS, D., VANNESTE, C. (dir.), *Bemiddeling in strafzaken. Onderzoeksnota in het kader van de wetenschappelijke exploitatie van SIPAR, databank van de justitiehuzen*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Brussel, mei 2011, 38 p.
- N°23 DE MAN, C., MAES, E. (dir.), MINE, B., VAN BRAKEL, R., *Toepassingsmogelijkheden van het elektronisch toezicht in het kader van de voorlopige hechtenis – Possibilités d'application de la surveillance électronique dans le cadre de la détention préventive*, Eindrapport - Rapport final, Brussel/Bruxelles, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Operationele

Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, december/décembre 2009, 304 p. + bijlagen/annexes.

- N° 22 HEYLEN B., RAVIER I., SCHOFFELLEN J., VANNESTE C. (dir.), *Une recherche évaluative d'un centre fermé pour mineurs, le centre « De Grubbe » à Everberg/Evaluatieonderzoek van een gesloten instelling voor jongeren, centrum « De Grubbe » te Everberg*, Rapport final/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2009, 193 p.
- N° 21b JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Wetenschappelijke exploitatie van SIPAR, de databank van de justitiehuisen. Analyse van de gegevens betreffende het jaar 2006*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, februari 2009, 111 p.
- N° 21 JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice. Analyse de données relatives à l'année 2006*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2008, 141 p.
- N° 20b GOEDSEELS E., DETRY I., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique des données disponibles en matière de protection de la jeunesse et de délinquance juvénile, Premier rapport, Analyse du flux des affaires entrées au niveau des parquets de la jeunesse en 2005*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2007, 112 p. + annexes.
- N° 20a GOODSEELS E., DETRY I., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de productie en wetenschappelijke exploitatie van cijfergegevens aangaande jeugddelinquentie en jeugdbescherming, Eerste onderzoeksrapport, Analyse van de instroom op de jeugdparquetten voor het jaar 2005*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, juli 2007, 116 p. + bijlagen.
- N° 19b LEMONNE A., VAN CAMP T., VANFRAECHEM I., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de evaluatie van de voorzieningen ten behoeve van slachtoffers van inbreuken*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, juli 2007, 356 p. + bijlagen.
- N° 19a LEMONNE A., VAN CAMP T., VANFRAECHEM I., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'évaluation des dispositifs mis en place à l'égard des victimes d'infraction*, Rapport final, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2007, 354 p. + annexes.
- N° 18 MAES E., i.s.m. het Directoraat-generaal Uitvoering van Straffen en Maatregelen (DELTENRE, S. en VAN DEN BERGH, W.), *Strafbecijfering en -uitvoering in België anno 2006. Analyse van de actuele praktijk en voorstelling van enkele alternatieve denkpistes*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, 26 september 2006, 37 p. + bijlagen.
- N° 17 MAES E., *Proeve van werklasmeting van de toekomstige strafuitvoeringsrechtbanken. Een simulatie-oefening op basis van data in verband met de strafuitvoeringspraxis tijdens het jaar 2004*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, 13 december 2005 (met aanvulling d.d. 19 mei 2006: tabel in bijlage), 10 p. + bijlagen.
- N° 16b JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de wetenschappelijke exploitatie van het gegevensbestand betreffende de justitiehuisen – SIPAR*, Eerste rapport (vertaling uit het Frans), Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, december 2006, 83 p.

- N° 16a JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique des bases de données existantes au sein des Maisons de justice – SIPAR*, Premier rapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2006, 77 p.
- N° 15b RENARD B., VANNESTE C. (dir.), *Het statuut van de deskundige in strafzaken*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, december 2005, (gedeeltelijke vertaling, april 2006), 86 p.
- N° 15a RENARD B., VANNESTE C. (dir.), *Le statut de l'expert en matière pénale*, Rapport final de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2005, 405 p.
- N° 14 GOOSSENS F., MAES E., DELTENRE S., VANNESTE C. (dir.), *Projet de recherche relatif à l'introduction de la surveillance électronique comme peine autonome/Onderzoeksproject inzake de invoering van het elektronisch toezicht als autonome straf*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, octobre/oktober 2005, 204 p. + bijlagen/annexes.
- N° 13 DAENINCK P., DELTENRE S., JONCKHEERE A., MAES E., VANNESTE C. (dir.), *Analyse des moyens juridiques susceptibles de réduire la détention préventive/Analyse van de juridische mogelijkheden om de toepassing van de voorlopige hechtenis te verminderen*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, mars/maart 2005, 367 p.
- N° 12 RENARD B., DELTENRE S., *L'expertise en matière pénale – Phase I: Cartographie des pratiques*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, juin 2003, 138 p. + annexes.
- N° 11 DELTENRE S., MAES E., *Analyse statistique sur base de données de condamnations: plus-value et applications concrètes/Statistische analyse aan de hand van de veroordelingsgegevens: meerwaarde en praktijkvoorbeeld*, Notes de recherche/Onderzoeksnota's, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2000-2002.
- N° 10 MAES E., *Studie van de evolutie van de gedetineerdenpopulatie volgens misdrijfcategorie (1980-1998)*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, september 2001, 15 p. + bijlagen.
- N° 9 DELTENRE S., MAES E., *Effectmeting van enkele mogelijke wetswijzigingen op het vlak van de voorlopige hechtenis/Simulations de l'impact de quelques modifications législatives en matière de détention préventive*, Onderzoeksnota's/Notes de recherche, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Brussel/Bruxelles, 2001.
- N° 8b VANNESTE C., *De beslissingen genomen door de parketmagistraten en de jeugdrechters ten aanzien van delinquente minderjarigen*, Eindrapport (vertaling), Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, dec. 2001, 206 p. + bijlagen.
- N° 8a VANNESTE C., *Les décisions prises par les magistrats du parquet et les juges de la jeunesse à l'égard des mineurs délinquants*, Rapport final de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juin 2001, 205 p. + annexes.
- N° 7 RENARD B., *L'usage du polygraphe en procédure pénale; analyse procédurale, Note d'étude – Partie III de l'avis pour le Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs généraux sur*

l'usage du polygraphe en procédure pénale belge, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, septembre 2000, 59-80 p.

- N° 6 MAES E., DUPIRE V., TORO F., VANNESTE C. (dir.), *De V.I.-commissies in actie. Onderzoek naar de werking van de in het kader van de nieuwe V.I.-wetgeving (wetten van 5 en 18 maart 1998) opgerichte commissies voor de voorwaardelijke invrijheidstelling/Les commissions de libération conditionnelle en action. Recherche sur le fonctionnement des commissions de libération conditionnelle créées dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la libération conditionnelle (lois des 5 et 18 mars 1998)*, Eindrapport/Rapport final de recherche, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Brussel/Bruxelles, augustus/août 2000, 355 p. + bijlagen/annexes.

- N° 5 MORMONT, C. (DIR.), VANNESTE, C. (DIR.), TORO, F., MARSDEN, E., SNIJDERS, J., *Etude comparative dans les 15 pays de l'Union Européenne relative au statut et modalités de l'expertise des personnes présumées ou avérées abuseurs sexuels*, Rapport final de la recherche co-financée par la Commission Européenne et le Ministère de la Justice belge, Programme européen STOP, Université de Liège et Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, octobre 1999, 192 p. + résumés en néerlandais (11 p.) et anglais (11 p).

- N° 4 RENARD B., VANDERBORGH J., *Recherche Proactive, révélateur d'une approche nouvelle? Etude relative à la recherche proactive dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée Proactieve Recherche, exponent van een vernieuwde aanpak? Onderzoek naar de proactieve recherche in de strijd tegen de georganiseerde criminaliteit*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Rapport final de recherche/Eindrapport, Bruxelles/Brussel, septembre/september 1999, 386 p.

- N° 3 SNACKEN S. (dir.), DELTENRE S., RAES A., VANNESTE C., VERHAEGHE P., *Recherche qualitative sur l'application de la détention préventive et de la liberté sous conditions/Kwalitatief onderzoek naar de toepassing van de voorlopige hechtenis en de vrijheid onder voorwaarden*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Vrije Universiteit Brussel, Bruxelles/Brussel, 1999, 244 p.

- N° 2 SNACKEN S. (dir.), DE BUCK K., D'HAENENS K., RAES A., VERHAEGHE P., *Onderzoek naar de toepassing van de voorlopige hechtenis en de vrijheid onder voorwaarden*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Vrije Universiteit Brussel, Brussel, 1997, 174 p.

- N° 1 DE BUCK K., D'HAENENS K., *Electronic Monitoring*, Studienota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, 1996, 40 p.

**Direction Opérationnelle de Criminologie
Operationele Directie Criminologie**

**TOUR DES FINANCES/FINANCIETOREN
7^{ème} étage / 7de verd. – bte/bus 71**

**Bd du Jardin Botanique / Kruidtuinlaan 50
B-1000 Bruxelles/Brussel**

<http://incc.fgov.be> <http://nicc.fgov.be>